

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 02 - Juin 2019

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 02 - Juin 2019

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : 2617-7560

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR MAKOSSO JEAN-FÉLIX, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TCHITCHI TOUSSAINT YAOVI, UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER

DR GOKRA DJA ANDRÉ OURÉGA JUNIOR, MCU

DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU

DR NIAMKEY AKA, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE

DR COULIBALY DAOUA

DR KOFFI EHOUMAN RENÉ, MCU

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : SANGUEN KOUAKOU

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 40 29 15 19 / 48 14 02 02)

COURRIEL : khankouame@gmail.com / jan_cloddeoulai@yahoo.fr

SITE INTERNET : <http://relacom.univ-ao.edu.ci>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

THÉMATIQUE :

“Tous à l’épreuve des communs (...) en Afrique”

1. Azza BCHIR (Université Paris Saclay, France)
Le rôle des communautés d’experts dans la gouvernance de l’eau : une étude de cas **08**

2. Bassidiki KAMAGATÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire)
La trame de la représentation du bien commun au théâtre historique négro-africain **17**

3. Hervé Landry COULIBALY (Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso)
La problématique du déficit de démocratie au sein des partis politiques burkinabé sous la quatrième république **28**

4. Konan Stanislas KOUASSI ; Konan Richard KOUAMÉ (Université Péléforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d’Ivoire) ; Tamala Louise AHATÉ (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire)
Le français : parcours, diffusion, rayonnement, contacts et diversité culturelle **40**

5. Sylvain Blai ORO (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire)
Etude de la perception des médias d’opinion et intérêt national en Côte d’Ivoire **51**

6. Sylvain N’Guessan YAO (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d’Ivoire)
L’état hegelien, une modalité de gouvernance des biens communs **68**

LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS D'EXPERTS DANS LA GOUVERNANCE DE L'EAU : UNE ÉTUDE DE CAS

Azza BCHIR
Université Paris-Saclay (France)
azzabchir@ymail.com

Résumé

Cette recherche propose d'explorer les possibilités d'adaptation du cadre d'analyse des biens communs d'Ostrom à une situation de coopération dans laquelle les experts gèrent le bassin transfrontalier SASS (Tunisie-Algérie-Libye). Nous proposons un cadre conceptuel pour analyser le rôle des experts dans la gouvernance de l'eau en nous appuyant sur deux concepts : la notion de communauté de pratique (CP) (Wenger, 1998) et le concept de gouvernance polycentrique issu du modèle (ADI : Institutional Analysis and Development) d'E.Ostrom (2011). L'utilisation de la méthode Delphi à partir de l'interrogation à plusieurs reprises par questionnaire d'un panel d'experts, a pour but d'analyser à la fois les accords et les controverses. L'enquête Delphi fait d'abord apparaître des consensus entre le 1^{er} et le 3^{ème} tour autour de l'évaluation du comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques. Les opinions des experts divergent quant à leur reconnaissance de la responsabilité de l'agriculteur à l'égard de l'état de l'environnement.

Mots clés : Experts, Communauté de pratique, Gouvernance polycentrique, Eau, Bassin

Abstract:

This research proposes to explore the possibilities of adapting Ostrom's framework of the commons to a cooperative situation in which experts manage the SASS transboundary basin (Tunisia-Algeria-Libya). We propose a conceptual framework to analyze the role of experts in water governance based on two concepts: the notion of community of practice (CoP) (Wenger, 1998) and the concept of polycentric governance derived from E. Ostrom (2011)'s Institutional Analysis and Development (ADI) model. The use of the Delphi method with repeated questionnaire interviews of a panel of experts is intended to analyse both agreements and controversies. The Delphi survey first shows consensus between the 1st and 3rd rounds on the evaluation of the irrigator's behaviour based on economic variables. The experts' opinions differ as to their recognition of the farmer's responsibility for the state of the environment.

Keywords: Experts, Community of Practice, Polycentric Governance, Water, Basin

Introduction

La question des biens communs, compris comme des biens qui « *par leur nature intrinsèque ou affectation sont fonctionnels à la poursuite et à la satisfaction des intérêts de la collectivité* », s'est posée aux ressources naturelles physiques partagées telles que la pêche, les pâturages, l'eau, les systèmes d'irrigation (Ostrom, 1990). L'eau est une ressource rare, disputée et commune. Mais si l'eau reste à la disposition de tous ceux qui la désirent, alors (Hardin, 1968), nous l'a bien montré, elle sera sujette à la tragédie des communs. Contre la tragédie des communs, il faut un mécanisme de gouvernance de l'eau. Mais que se passe-t-il si toutes les conditions pour réussir la définition d'une bonne gouvernance ne sont pas réunies ? Nous prendrons le cas du bassin SASS, qui alimente une partie importante de la Tunisie, de l'Algérie et de la Libye. Devant le fait que le gouvernement Libyen n'a plus la capacité d'assurer sa part de gouvernance sur

le bassin, que de puissants intérêts court-circuitent les possibilités de gouvernance, et que les paysans traditionnels ont du mal à se faire représenter, comment alors définir une bonne et saine gestion de l'eau, pour le présent et pour le futur ?

Une question de recherche centrale :

Lorsqu'il semble difficile de faire entendre toutes les parties prenantes autour d'une réforme de la gouvernance de l'eau et qu'il existe des facteurs structurels prégnants freinant le changement, quel rôle peuvent jouer les communautés d'experts dans la gouvernance de l'eau ?

1. Le rôle de l'expertise dans la gouvernance de l'eau

Les recherches menées jusqu'à présent dans le domaine de la gestion de l'eau l'inscrivent comme un problème de gouvernance : plusieurs acteurs aux intérêts souvent conflictuels intervenant dans le domaine de la gestion de l'eau doivent apprendre à s'entendre sur une gestion commune. Plus s'intensifie l'usage de la ressource et se multiplient les acteurs, plus cette question de gouvernance devient urgente et difficile. Peu de recherches académiques en revanche se sont intéressées aux experts, à leurs pratiques au travail, à leur capacité de s'auto-organiser et s'auto-gouverner et aux arènes ou s'élaborent les règles (Ostrom, 1990, P.72). Les experts sont pourtant au cœur de la gouvernance de l'eau. Car même dans le cas d'une gouvernance possible, ils jouent un rôle clé, dépositaires de la connaissance, de l'expérience et de la légitimité.

C'est dans cette perspective, que nous proposons un cadre conceptuel pour analyser le rôle des experts dans la gouvernance de l'eau en nous appuyant sur deux concepts : la notion de communauté de pratique (CP) (Wenger, 1998) et le concept de gouvernance polycentrique issu du modèle (ADI : Institutional Analysis and Development) d'E.Ostrom (2011). Ce cadre théorique de la gouvernance polycentrique offre de nouvelles perspectives, notamment pour l'étude des interactions entre les experts et l'apprentissage (Argyris et Schon, 1978).

Dépositaires de la connaissance, de l'expérience et de la légitimité, les experts ont une place centrale dans la gouvernance de cette ressource commune, n'est-il alors pas essentiel de s'intéresser à ces communautés de pratiques ?

2. Qu'est-ce qu'une communauté de pratiques ?

Les « communauté de pratiques » CP sont des groupes de personnes qui ont une histoire commune, interagissent de façon régulière, discutent de leurs situations, leurs aspirations, et leurs besoins. Ils interagissent de façon régulière car ils trouvent de la valeur dans leur interaction (Wenger, 1998). Le terme de « communauté de pratiques » désigne ces nouvelles formes d'organisation où un groupe de personnes qui partagent un même problème et interagissent, ce qui permet d'améliorer le partage des connaissances explicites et implicites générant leur apprentissage et l'approfondissement de leurs expertises et leurs savoirs spécialisés (Wenger, 1998). (Dameron & Josserand, 2007) ont développé un cadre d'analyse des la dynamique des communautés des pratiques en adoptant une perspective processuelle. Les CP transmettent leurs connaissances à d'autres, notamment par l'intermédiaire de divers collectifs empruntant à la théorie de l'acteur-réseau son principe de symétrie entre humains et non humains. Les tenants de la conception des CP privilégient des études qualitatives de type ethnographique, leur travail consiste à observer et suivre au quotidien les dynamiques internes de ces « communautés de pratiques », il s'agit de suivre les experts dans leur monde dynamique traversé par les controverses, et d'ouvrir les portes des usines, des bureaux d'étude et des laboratoires (Vinck, 2005).

3. La question des biens communs :

Comme l'a énoncé un arrêt de la cour de cassation italienne du 14 février 2011, les « biens communs » ne sont pas ceux qui relèvent du domaine du patrimoine public ou privé mais tous les biens qui « par leur nature intrinsèque ou affectation sont fonctionnels à la poursuite et à la satisfaction des intérêts de la collectivité ».

Cette définition porte sur le fait de savoir quel régime de propriété appliquer dans la catégorie des biens communs, la propriété publique, privée ou si les biens communs doivent donner lieu à un troisième genre de propriété à savoir un régime qui donne le droit exclusif et absolu d'une personne sur des choses matérielles.

Pour les juristes, la propriété se définit comme « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements » (article 544 du code civil¹). L'analyse de la pensée juridique permet en effet de retrouver les liens entre les « biens communs » et le concept d'usage. Si on se tourne au droit romain, l'usage ou *usus* a été considéré comme une institution, une praxis construite dans un milieu social qui indique un pouvoir factuel sur une chose. Selon l'article 544 du code civil français, l'usage² confère au propriétaire le droit de disposer de manière absolue des choses à condition de ne pas en faire « un usage prohibé par les lois ou les règlements », l'usage indique à la fois le droit de se servir de la chose (*usus*), d'en retirer les fruits (*fructus*), et d'en disposer de tous les moyens (*abusus*).

La propriété se divise ainsi en faisceau de droits au sein desquels différentes utilités peuvent se dissocier en autant d'usagers, et poussera à dépasser la conception d'une propriété exclusive publique ou privée. L'adjonction du terme « commun » à celui de propriété désigne une propriété dans laquelle la jouissance est partagée. Le doyen Proudhon distingue entre les choses inappropriables de par leur essence insaisissable, et les choses inappropriées :

« Il y a par le droit de nature des choses qui sont communes à tous les hommes : *Quaedam enim naturali jure communia sunt omnium*. Telles sont celles qui, par rapport à leur éloignement, à leur essence insaisissable ou à leur immensité, ne peuvent être renfermées dans le domaine exclusif de personne : comme les astres, l'eau courante, la mer, l'air, la lumière [...] Il y en a d'autres qui restent dans l'état de nature primitive, parce qu'elles n'appartiennent à personne, quoique susceptibles d'être acquises au premier occupant [...] Il y en a d'autres enfin, et en plus grand nombre d'espèces, qui appartiennent aux divers membres de la société : *Pleraque singulorum*, et qui sont le sujet du domaine de propriété »³

¹ Créé par Loi 1804-01-27 promulguée le 6 février 1804.

² Voir le concept usage, Rochfeld, J ; Cornu, M ; & Orsi, F (2017), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, « Quadrige », 2017, 280 p.

³Proudhon, Jean Baptiste Victor (1845). *Traité du domaine public ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public*. Dijon, 1845.

4. La gouvernance polycentrique des biens communs

Depuis quelques années, une attention de plus en plus importante est apportée à la question des communs. Les travaux d'Ostrom constituent des apports majeurs à la question des biens communs notamment ses analyses des ressources en pool commun (Common Pool Ressources).

La réflexion semble avoir fait des progrès considérables dans le domaine de la gestion des ressources communes. Elinor Ostrom a travaillé sur le cas où des agriculteurs qui dépendent de l'eau d'un fleuve pour irriguer leurs champs ont élaboré leur propre système de gouvernance, organisé par le bas et sans hiérarchie pour les contraindre. Elinor Ostrom s'est penchée sur des situations de ressources communes à petite échelle où sont plus facilement observables les facteurs capables de renforcer ou d'altérer les capacités des individus à s'auto-organiser et s'auto-gouverner dans une situation d'interdépendance. Elle est aujourd'hui une référence sur la question des communs, elle a entrepris une série d'études empiriques des cas de gestion des ressources dans le monde en combinant des références très diverses notamment en sciences économiques et sciences politiques synthétisé dans son cadre « *Analyse et développement institutionnel* » (ADI). Parmi les apports majeurs d'Elinor Ostrom à l'analyse des communs est son analyse sur les institutions qui favorisent une auto-organisation et auto-gouvernance des biens communs. Les apports du cadre d'analyse de développement institutionnel d'Ostrom sont considérables, on retiendra ici trois apports possibles : Un premier apport majeur s'appuie sur sa critique de la thèse de Hardin sur « la tragédie des communs », Hardin désigne par ce terme, une situation de libre accès où aucun arrangement institutionnel public ou privé ne vient réguler l'usage de la ressource. L'argumentaire Hardinien s'inscrit dans le raisonnement économique du choix rationnel, où l'homme cherche à maximiser l'exploitation des ressources, sans frein jusqu'à les dégrader. Le deuxième apport est lié au renversement du paradigme de la propriété privée. Par des propositions d'élargissement du cercle de propriétaires, Ostrom fonde cette analyse sur une conception de la propriété comme un « faisceau de droits ». Avec cette notion, Ostrom rejoint l'économiste institutionnel John. R. Commons qui a mis en exergue la pluralité de modèles propriétaires. Le troisième apport s'appuie sur la reconnaissance de la capacité du collectif à s'autoorganiser, s'auto-gouverner et à définir différents arrangements institutionnels. La réussite de ces collectifs repose sur une combinaison d'instruments publics et privés, les acteurs s'appuient sur des principes de conception pour une auto-organisation efficace et durable des CPR.

Ces principes présentés dans son ouvrage, sont au nombre de huit : 1) des droits de prélever des unités de ressources d'une ressource commune sont clairement définis ; 2) la concordance entre les règles d'appropriation et les conditions locales ; 3) des dispositifs de choix rationnel ; 4) la surveillance ; 5) des sanctions graduelles ; 6) des mécanismes de résolution des conflits ; 7) une reconnaissance minimale des droits d'organisation ; 8) des entreprises imbriquées dans la résolution des conflits et la gouvernance.

Prendre Ostrom comme figure emblématique d'un renouveau des recherches sur les biens communs suscite toutefois des critiques. La référence au terme Anglais *enclosure*, qui signifie usurpation de biens communaux et appropriation exclusive de tous les droits d'usage par la puissance seigneuriale dans le XVI^e siècle en Angleterre, n'a pas perdu sa signification.

La référence à cette notion historique nous éclaire sur le risque d'expropriation de droits de propriété et d'usage collectifs, réalisés à l'avantage des communautés d'usagers au détriment de l'intérêt commun. Le recours aux communautés d'usagers pour penser la gestion des biens communs au-delà de la *summa divisio* Etat/marché, est donc une nouvelle manière de poser le débat sur la question des ressources communes qui appartiennent à tous (*res communes omnium*).

Dans son analyse des problèmes de coopération, elle se concentre sur les liens entre les règles et les niveaux d'analyse, elle distingue trois niveaux de règles qui affectent les interactions entre les acteurs. Les règles opérationnelles de gestion de la ressource (appropriation, surveillance, confidentialité ou échange de l'information, récompense, sanction) ; les règles de choix collectif (élaboration de politiques, gestion) qui influencent indirectement les choix opérationnels; les règles de choix constitutionnel (gouvernance) qui influencent les choix opérationnels par leur détermination de ceux qui sont éligibles pour élaborer les règles de choix collectif qui à leur tour agissent sur les choix opérationnels . Dans l'appareil analytique qu'elle a construit comme soubassement des études des communs (le modèle IAD), Ostrom (2011) a étudié les facteurs externes qui affectent une situation d'action à un moment donné telles que les conditions biophysiques et les attributs d'une communauté. Ce cadre d'analyse est particulièrement pertinent pour étudier les facteurs qui favorisent ou nuisent à ces efforts de gestion auto-organisés dans un système polycentrique multi-niveaux. Les règles et des normes ne s'imposent pas de l'extérieur mais sont constamment créés et recréés par les interactions, les interprétations et les ajustements mutuels.

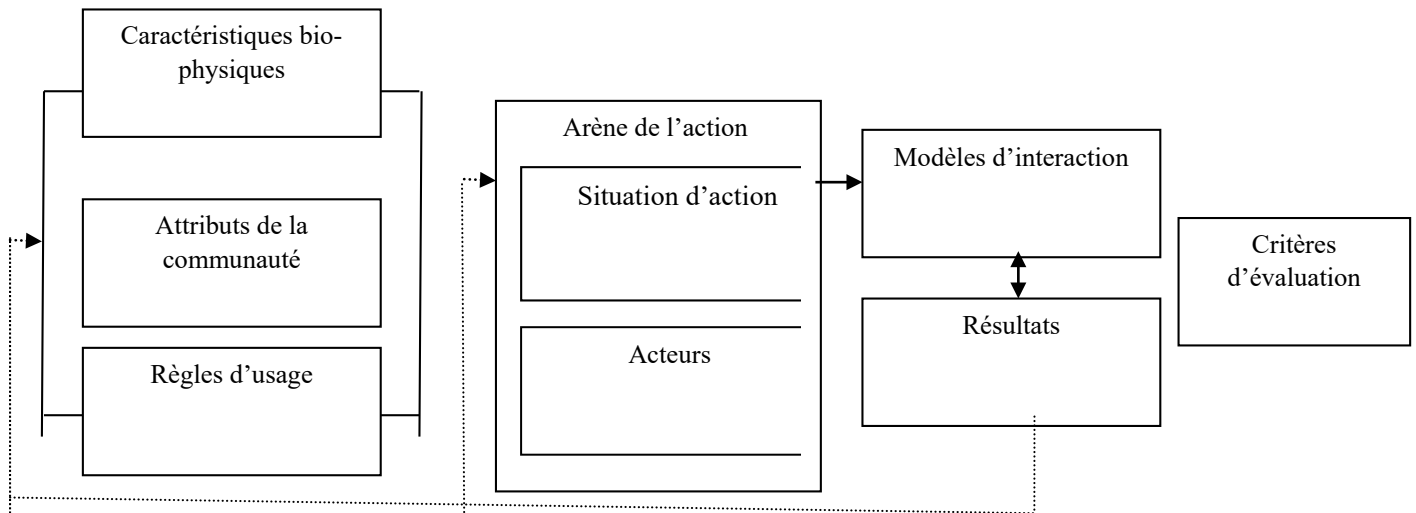


Figure 1- Le cadre IAD *Institutional analysis and Development Framework* (D'après Hess,C & Ostrom, E. (2007)

5. Etude empirique : le cas SASS

Nous rappelons que ce travail vise à approfondir la compréhension du processus d'élaboration des règles à travers l'étude des interactions entre experts dans une communauté de pratique chargée de la gouvernance d'une ressource commune. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour une observation d'un mois in-situ dans le laboratoire OSS, sans avoir pu mener une ethnographie complète, cette observation prolongée à l'intérieur du laboratoire a pour objectif d'observer les interactions entre les experts, identifier les facteurs qui favorisent la coopération, l'interaction, les acteurs, les caractéristiques bio physiques. Parallèlement à l'enquête ethnographique dans le laboratoire SASS, nous avons opté pour la méthode Delphi qui vise à interroger les experts à plusieurs reprises par questionnaire.

5.1 Recherche de consensus par la méthode Delphi

Notre objectif est ici de proposer l'utilisation de la méthode Delphi développée au sein de la Rand Corporation à partir de l'interrogation à plusieurs reprises par questionnaire d'un panel d'experts afin de recueillir leurs jugements (Godet, 2011 ; Okoli et Pawlowski, 2004, P. 17). La figure du réseau technico-économique (RTE), développée par M. Callon illustre l'importance de décrire et d'analyser les interactions

entre les experts pour analyser à la fois les accords et les controverses qui se développent. Cette technique d'enquête est utilisée dans les études prospectives comme étape préalable à la construction des scénarios, elle a ainsi été appliquée dans des études prospectives militaires (Dalkey et Helmer, 1963). Les trois tours de questionnaires font apparaître les tendances lourdes (derrière les consensus), les zones d'incertitudes majeures (derrière les dissensus), mais aussi les germes de changement (des positions minoritaires). (Mirenowicz Ph, Chapuy P. & Louineau Y, 1990).

5.2 La mise en œuvre de la méthode Delphi :

Trois étapes apparaissent dans la mise en œuvre d'une enquête Delphi, l'étape de conception du questionnaire initial, l'étape de la sélection des experts, et l'étape de réalisation de trois questionnaires successifs. Concernant la taille du panel d'experts, elle se justifie selon l'enjeu, le secteur d'activité et le contexte (Okoli et Pawlowski, 2004). L'ethnographie de laboratoire menée dans l'organisme intergouvernemental entre 2012 et 2016 a permis l'identification précise de 24 experts : des ingénieurs en télédétection (3), des ingénieurs en hydrologie (12), des chercheurs universitaires en économie (2), des experts dans d'autres organismes de recherches (7).

5.3 L'étape des trois tours de questionnaires

Les différents questionnaires ont été envoyés par messagerie électronique sous format Word, pour le premier tour, les délais de réponse varient entre 1 semaine et 1 mois, la relance des messages s'avère nécessaire afin d'avoir la réponse des experts, les délais de réponse lors du deuxième et troisième tour varient entre 1 jour et 3 jours. 5 grands thèmes sont abordés dans les trois tours de questionnaires : (contexte général, évolution du secteur, contrainte environnement, acteurs externes, obstacles) en tenant compte de l'enchaînement temporel passé-présent-futur.

Lors du premier tour, il est d'abord demandé aux experts de noter leur Accord sur chaque proposition sur une échelle de Likert, depuis « pas du tout d'accord » jusqu'à « tout a fait d'accord ».

Lors du deuxième tour, on indique à chaque expert la médiane et l'histogramme des premières réponses, les experts doivent confirmer ou modifier leurs positions sur des questions controversées compte tenu de l'avis des autres experts. Une seconde échelle de Likert est construite (depuis « A », très important jusqu'à « D, peu important ». Pour le troisième tour, on identifie trois configurations d'acteurs (Groupe 1 avec un large consensus sur les enjeux importants, groupe 2 avec un faible niveau de consensus et des questions jugées pas ou peu importantes pour l'avenir du secteur, Groupe 3 avec des groupes à faible consensus mais qui abordent des enjeux importants pour le secteur, ces positionnements sont importants pour analyser les controverses). Pour chaque zone géographique, l'expert effectue les mêmes opérations, il évalue le comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques : le coût supporté par l'exploitant et l'incidence de la salinité de l'eau dans la productivité.

Trois catégories d'accès à l'eau ont été identifiées :

- Gratuite : Lorsque l'exploitant ne paye ni le pompage de l'eau ni le transport jusqu'à sa parcelle (0,004E /M3).
- Collective : l'exploitant se sert d'un réseau d'irrigation collectif subventionné
- Privée : l'exploitant dispose d'un forage privé et supporte tous les coûts de maintenance du réseau d'irrigation.

L'analyse s'est basée sur les variables économiques suivantes :

- La consommation de l'eau et la moyenne des superficies irriguées
- Le coût de l'eau
- La marge brute (la différence entre les recettes et les dépenses : main d'œuvre, coût, alimentation bétail ...)
- La productivité de l'eau : la marge brute par m³ consommée pour l'irrigation
- L'élasticité prix de la demande en eau : la variation (en %) de la demande induite par un changement du prix de l'eau
- L'élasticité salinité de la productivité de l'eau : la variation (en %) de la productivité de l'eau induite par un changement de la salinité.

Le dispositif de calcul du coût de l'eau, l'impact de la salinité sur la productivité et l'élasticité prix de la demande ont permis d'orienter le comportement de l'agriculteur irrigant vers un calcul d'optimisation économique .

L'expert calcule les coûts de l'eau et la productivité de l'eau dans différentes régions du bassin SASS. Il, mesure, compare et analyse les données. Les jugements des experts dans les 3 tours sur le comportement des exploitants convergent, les exploitants qui ont un accès privé à l'eau supportent un coût élevé ce qui les amène à réduire leur consommation dans un premier temps, dans un second temps à opter pour des systèmes de culture alternatifs qui améliorent la productivité de l'eau. Pour l'élasticité prix, dans les trois pays les consommations d'eau sont réduites, suite à la hausse des coûts supportés par les exploitants. Pour l'élasticité –salinité de la productivité de l'eau, les experts expriment nettement que le problème de la salinité de l'eau dans le bassin SASS est un problème important sur lequel travaillent plusieurs experts internationaux et qu'une analyse en termes d'impact économique doit être développée au niveau de l'irrigant puis au niveau national.

Tableau 1: Cas de la Tunisie (OSS, 2015)

	Tunisie	Accès privé	Accès collectif	Accès gratuit	Jeffara	Gabès	Kébéli /Tozeur
Consommation d'eau par hectare et par exploitants (m ³ /ha)	11	7171	12532	15871	3696	7038	16835
Coût de l'eau (Dt /M3)	0.068	0.088	0.062	0.009	0.0096	0.079	0.048
Productivité de l'eau (Dt/M3)	0,691	1.050	0.556	0.047	1.014	0.746	0.494

5.4. Résultats de l'enquête Delphi :

L'enquête Delphi fait d'abord apparaître des consensus entre le 1^{er} et le 3^{ème} tour autour de l'évaluation du comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques. Les opinions des experts divergent quant à leur reconnaissance de la responsabilité de l'agriculteur à l'égard de l'état de l'environnement. Quand à leur analyse de l'évolution à moyen et long terme, un certain nombre de consensus se dégage des réponses : Un retour de la confiance des experts aux agriculteurs qui croient au rôle central qu'ils peuvent jouer dans la gouvernance de l'eau mais leur avis diverge sur la nature technique et financière de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre des projets. Ils pensent que les contraintes liées à l'environnement vont avoir un impact important sur l'agriculture oasienne. À vouloir éviter la tragédie des communs, on risque d'engendrer une autre tragédie, l'expulsion des moins puissants, la destruction

de formes de vie, une moindre capacité à vivre ensemble. La méthode Delphi a ainsi permis de fixer le statut réel de « la communauté d'apprentissage » des experts en termes opératoires à travers des indicateurs mesurables.

6. Discussion : la crise de l'expertise et ses liens avec la notion de risque ⁴ :

Les approches sociologiques actuelles posent la question des débordements inattendus des sciences et des techniques. Callon et al (2001) évoquent une crise de l'expertise liée à l'existence d'incertitudes techniques et scientifiques, des figures de la contre-expertise sont ainsi invitées à livrer leur point de vue. Harry Collins et Robert Evans. (2007), posent le problème de la légitimité et le problème de l'extension en politique. Il s'agit de dénoncer l'image traditionnelle acceptée des scientifiques en vertu de ce qu'ils font en tant que scientifiques, plutôt qu'en tant qu'individus. En d'autres termes, il s'agit de dénoncer d'un point de vue épistémologique la distinction entre les connaissances et l'expérience des scientifiques par rapport aux connaissances et à l'expérience des autres.

En rompant avec la tendance dominante de la recherche des études scientifiques au cours des dernières décennies où prévalent les questions sociales sur les questions épistémologiques, les auteurs déplacent la réflexion en s'interrogeant sur les fondements de la connaissance des scientifiques. La problématique de l'expertise commence à s'exprimer dans le champ politique, la mobilisation du savoir de l'expert dans la politique est par exemple l'une des questions qui va intéresser Latour (2004). L'expert n'est pas seulement quelqu'un qui possède des connaissances, ces dernières sont mobilisables en politique. : « *On ne saura jamais, par exemple, si les prévisions apocalyptiques dont les militants écologiques nous menacent cachent le pouvoir des savants sur les politiques ou la domination des politiques sur les pauvres savants* » (Latour, 2004. p13). La notion de risque pose la question de l'incapacité des experts et des décideurs à protéger les populations exposées aux risques. La notion de risque et l'apparition du principe de précaution montrent que le scientifique doit faire face aux incertitudes, malgré son savoir.

Conclusion

Nous nous demandions en introduction si le cadre d'analyse des biens communs d'Ostrom pouvait s'adapter à une situation de coopération dans laquelle les experts gèrent le bassin transfrontalier SASS. Les résultats de l'enquête ethnographique dans le laboratoire OSS et les résultats de l'enquête Delphi ont montré que le collectif d'experts fonctionne comme une « communauté de pratiques » où il était possible d'observer la « communauté d'apprentissage ». Les règles de gouvernance de l'eau sont élaborées à la suite des interactions horizontales entre experts de même niveau, néanmoins, les conditions biophysiques et l'éloignement géographique des experts du bassin SASS ne permet pas d'avoir des consensus quant à leur reconnaissance de la responsabilité de l'agriculteur à l'égard de l'état de l'environnement. L'enquête Delphi fait par contre apparaître des consensus entre le 1^{er} et le 3^{ème} tour autour de l'évaluation du comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques.

⁴Voir la notion de risque, Henry, E ; Gilbert, C ; Jouzel, J.-N & Marichalar, P. (2015), *Dictionnaire critique de l'expertise : Santé, Travail, Environnement*, Presses de SciencesPo, 376p.

Références Bibliographiques

ARGYRIS, C et D. A. SCHÖN (1996, 1978), Apprentissage organisationnel – Théorie, méthode, pratique, De Boeck Université, Bruxelles, Paris (Organizational Learning : a Theory of Action Perspective, Addison Westley, Readings).

CALLON, M., LASCOUNES, P., & BARTHE, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*. Editions du Seuil, p. 368.

COLLINS, H & EVANS, R. (2007). *Rethinking Expertise*. Chicago & London: The University of Chicago Press, 159pp.

DALKEY, N., & HELMER, O. (1963). An experimental application of the Delphi method to the use of experts. *Management Science*, 9, 458- 467.

DAMERON S., JOSSERAND E. (2007). Le développement d'une communauté de pratique : une analyse relationnelle. *Revue française de gestion*, 2007/5 n° 174, pp 131 -148.

GODET, M. (2011). *La prospective stratégique pour les entreprises et les territoires*, 2ème édition .

HARDIN, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*. Vol. 162, pp. 1243-1248.

HESS, C & OSTROM, E. (2007). *Understanding Knowledge as Commons, From Theory to Practice*, The MIT Press Cambridge, Massachusetts, P 383.

LATOUR, B. (2004). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Armillaire », 2004, 392p.

MIREMOWICZ Ph, CHAPUY P. & LOUINEAU Y., 1990. La méthode Delphi-Abaque. Un exemple d'application : la prospective du bruit, *Futuribles*, mai, pp. 49-63

OKOLI, C and PAWLOWSKI, Suzanne D. (2004). The Delphi method as a research tool: an example, design considerations and applications. *Information & Management*, 42 (1). pp. 15-29. ISSN 03787206

OSTROM, E & ÉLOI L. (2012). Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes, *Revue de l'OFCE, Presses de Sciences-Po*, vol. 0(1), pages 13-72.

OSTROM, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990, Traduction : *Gouvernance des biens communs*.

PROUDHON, J-B V. (1845). *Traité du domaine public ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public*. Dijon, 1845.

VINCK, D. (2005). Ethnographie d'un laboratoire de recherche technologique : analyse de la médiation entre recherche publique et appropriation privée, *Sciences de la société*, n°66: pp73-91.

LA TRAME DE LA REPRÉSENTATION DU BIEN COMMUN AU THÉÂTRE HISTORIQUE NÉGRO-AFRICAIN

Bassidiki Kamagaté
Université Alassane Ouattara
(Bouaké-Côte d'Ivoire)
baskamag@gmail.com

Résumé

Au théâtre négro-africain, le bien commun suscite la controverse par référence à la société. Sa représentation convoque une énonciation dramatique adossée à la dualité des représentations sociales induites. La bipolarisation sociale construit la trame entendue comme perception du bien commun. Aussi, cet article compte l'aborder à partir de la détermination de son impact social défini par la dynamique antithétique authenticité/inauthenticité du savoir-dire, savoir-faire et savoir-être des tenants du bien commun que nous inscrivons dans une perspective culturelle et politique. Les structures dramatiques contribuant à donner à voir l'inter-dit, l'intime et l'extime de la relation au bien commun sont à analyser. L'analyse dramaturgique de Michel Vinaver en tant qu'analyse du mode et du fonctionnement structurel du texte dramatique et l'analyse socio discursive de Marc Angenot conçue comme le décryptage de la socialité du discours serviront à l'étude.

Mots-clés : Trame ; représentation ; bien commun ; théâtre historique ; pays mandingue ; colonisation ; liberté ; lutte armée ; préservation du bien commun.

Abstract

In African theater, the common good is controversial in its connection to society. Its representation calls for a dramatic enunciation backed up by the duality of induced social representations. This social bipolarization shapes an ambivalent perception of common good. Therefore, this paper analyzes it from the perspective of its social impact defined through the antithetic dynamics of authenticity / inauthenticity in discourse, know-how and the well-being of the proponents of common good that stem from a cultural and political perspective. As a result, we will analyze the dramatic structures that reveal the inter-discursive dynamics of the intimate and the extime deriving from common good. Our analysis focuses, on the one hand on Michel Vinaver's dramaturgical analysis which operates as a model and structural functioning of the dramatic text, and Marc Angenot's socio-discursive analysis which, on the other hand, is conceived as the decoding of the sociality of discourse in this study.

Keywords: drama, representation, common good, historical drama, the Manding, colonization, liberty, armed struggle, preservation of common good

Introduction

De nombreux chercheurs et penseurs distinguent entre les biens communs et le bien commun. Pour Elena Lasida, par exemple, « *les biens communs sont des ressources qui ont une qualité collective, laquelle peut être naturelle (ressources naturelles comme l'eau, l'énergie, l'air, etc.) ou sociétales (égalité des femmes et des hommes, sécurité professionnelle des travailleurs, etc.)* » (E. Lasida, 2014, 72) Cette définition renvoie à la perspective économique de la production de biens et services participant au bien-être matériel et social de tous les individus. Par ricochet, les biens communs désignent quelque chose de matériel que les hommes se partagent, dont tout le monde se sert ou que tout le monde contribue à la production. Chacun profite des biens communs sans en

spolier l'autre au même moment. La propriété collective préside la caractérisation des biens communs dont la préservation exige une solidarité du groupe. Une sorte d'universalité détermine les biens communs. Ils intéressent et impactent l'humanité tout entière.

Par contre, le bien commun consacre quelque sectarisme puisque le bien commun d'une communauté peut différer de celui d'une autre de sorte à créer parfois des tensions entre des groupes d'hommes aux intérêts divergents. En cela, « le bien commun, c'est le bien de « nous tous » : « *constitué d'individus, de familles et de groupes intermédiaires qui forment une communauté sociale.* » Il se réfère donc autant au bien individuel de chacun qu'à celui de l'ensemble de la communauté humaine. Il relève du vivre-ensemble et de la place occupée par chacun dans la communauté : « *on pourrait dire que c'est le bien de la communion des personnes.* » (E. Lasida, 2014, 68) Le bien commun dévoile l'hétérogénéité des groupes sociaux niée par l'homogénéité de l'humanité induite dans les biens communs. La conflictualité sociale adossée aux injustices ressenties par un ou des groupe(s) d'individus attachés à défendre un intérêt commun fonde la notion de bien commun, au singulier. La communauté de destin restreint le bien commun. Ainsi, celui des colonisateurs diffère et s'oppose à celui des colonisés tel que le modélise le théâtre historique négro-africain. Nous aborderons la question du bien commun des colonisés à partir du sujet : « *La trame de la représentation du bien commun au théâtre historique négro-africain* ». L'objectif est de démêler le mode d'agencement, les ressorts dramatiques d'institution et de restitution du bien commun en s'appuyant sur *Les Sofas* (Z. Zaourou, 1983) qui rend hommage à la vaillance de Samory et de son peuple en rébellion contre l'asservissement colonial.

À partir de l'approche socio-discursive de Marc Angenot et la méthode dramaturgique de Michel Vinaver, nous déchiffrerons l'institution du bien commun et décrirons le positionnement des acteurs sociaux par rapport à ce bien commun. Dans l'approche socio-discursive, « *les énoncés ne sont pas à traiter comme des monades, mais comme des « maillons » de chaînes dialogiques ; ils ne se suffisent pas à eux-mêmes, ils sont les reflets les uns des autres, ils sont pleins d'échos et de rappels, pénétrés des visions du monde, tendances et théories de l'époque.* » (Angenot, 2006) Quant à la méthode dramaturgique, « *Elle se fonde sur un postulat qui se décompose dans les trois propositions suivantes : a) comprendre un texte de théâtre, c'est, principalement, voir comment il fonctionne dramaturgiquement ; b) le mode de fonctionnement dramaturgique se révèle par une exploration de la structure de la parole ; c) l'analyse d'un petit échantillon de texte prélevé dans un tissu de l'œuvre permet, pour l'essentiel, de déterminer le mode de fonctionnement de l'ensemble de la pièce, fournit toutes les clés nécessaires à la compréhension de l'œuvre dans sa totalité.* » (Vinaver, 1993, 895), L'analyse socio-discursive décrypte la socialité du discours tandis que la méthode dramaturgique étudie les situations dramatiques médiatisées dans la dynamique de la tension dramatique.

1. La structuration dogmatique du bien commun

Un bien est considéré comme commun quand la conscience collective l'accepte comme tel et s'engage à le préserver de tout type d'agression. L'évidence de la communauté de bien matériel, naturel et physique s'estompe dans le cas du bien immatériel dont l'opportunité et la nécessité requièrent une sensibilisation aux fins d'obtenir l'adhésion sociale. Il faut parvenir à faire de la résistance nationaliste un nouveau dogme social dont le non-respect équivaut à un péché capital. Le discours dramatique s'oriente alors vers le plaidoyer.

1.1. La contextualisation du bien commun : une poétique de la persuasion

Dans certaines sociétés anciennes africaines, le griot représente la mesure de la conscience collective dont il est la mémoire et la voix. Dans *Les Sofas* de Zadi Zaourou,

il devient le plaideur chargé de vaincre les réticences et le scepticisme de Karamoko. Son art de la persuasion consiste alors à lui décrire la lamentable condition des colonisés ayant en partage le même destin d'opprimés.

À cet effet, Mory Fin'Djan procède au récit des malheurs du peuple confronté à la vilénie du colon dans le but de créer une solidarité de conscience historique. Sa tirade au Tableau VII, véritable anthropologie de la domination coloniale, dépeint une ignominie indicible visant à mettre à l'épreuve la conscience morale et humaine de Karamoko.

MORY FIN'DJAN. - Mille et une fois, ils ont violé notre territoire, malmené nos populations, piétiné chaque clause des traités, de tous les traités qu'ils ont eux-mêmes signés. [...] Et puis, toute la terre du Mandingue n'est-elle pas à feu et à sang par la faute de l'envahisseur blanc ? Le Djoliba ne charrie plus que des eaux merveilles, le sang de notre peuple. Partout ils brûlent et pillent. Mamadou Lamine, le roi des Sarakollé : mort ! Son fils Souaïbou, un adolescent de dix-huit ans : mort ! Mort, fusillé sans jugement. Morts aussi de milliers de simples gens réduits au travail forcé. Qui saurait se souvenir de tous leurs crimes si ma mémoire n'y parvient, moi le maître des griots ? (Tableau VII, p. 55-56)

Le réel de la colonisation renvoie à la violation des droits de l'homme vu les différentes formes de violence subies. Elle constitue un drame humain du fait des nombreux morts. Elle se mue en drame social quand le colon suscite et attise la division et les tensions entre les colonisés. Elle favorise un drame environnemental : le sang charrié par le Djoliba s'assimile à une pollution. En rendant l'eau impropre, par une sorte d'empoisonnement, le colon commet un crime contre l'humanité.

Face à Karamoko, le griot Mory Fin'Djan joue sur l'émotion en dépeignant un monde de désolation. La terreur et l'horreur distillées relèvent d'une stratégie de la peur et de la compassion. Il espère, par l'effet de choc, que Karamoko se réveille et adhère à la transe nationaliste incitant à la lutte contre le colonisateur. Un nuage mauvais a envahi le ciel mandingue, rendant inéluctable le sacrifice pour conjurer le péril de son extinction. Il est nécessaire de remodeler les opinions, de réorienter les valeurs et de redéfinir le mode d'action. Tout doit concourir à préserver le bien commun déterminé par le griot : « *le patrimoine sacré de nos ancêtres, ce cher pays mandingue dont l'âme palpite en nous* ». (Tableau VII, p.55) L'héritage identitaire représente le bien commun. En tant que porte-parole de Samory, le discours du griot l'engage. Il en résulte alors que les deux personnages entendent structurer la conduite à tenir face à Archinard en faisant de lui la source du mal à éradiquer. À l'exécrable indignité du colon, la seule réponse envisageable demeure la confrontation militaire. Ces deux personnages forment ainsi un groupe épistémique dans le sens où « [...] *Une communauté épistémique regroupe des individus partageant une même construction de la réalité et assigne des rôles et des positions sociales à ses membres.* » (L. Boussaguet et al., 2014, 141-142) Samory et Mory Fin'Djan se présentent tels des leaders d'opinion qui conçoivent des doctrines et imposent aux autres de les suivre ou de se situer par rapport à eux. Le procès de Karamoko traduit leur intransigeance idéologique. Rien ni personne n'est au-dessus du bien commun, « *ce cher pays mandingue* ».

1.2. Le conditionnement de l'opinion publique

Comme leur empereur, tous les sujets de Samory refusent l'asservissement par le colon. Ainsi, aucun sacrifice n'est de trop quand l'honneur d'une nation est en jeu.

TROISIEME PAYSAN. – On en parle partout, de la guerre, avec une joie qui m'étonne. C'est quand même incroyable ce qu'ils aiment se battre les gens du pays.

QUATRIEME PAYSAN. – Qui donc n'aime pas la guerre. Surtout quand il s'agit de balayer ces salauds de blancs. Ah ! Je les aime pas ceux-là !

TOUT LE PEUPLE, *vivement*. – On les aime pas ceux-là !

TROISIEME PAYSAN. – Moi non plus je n’aime pas les blancs. Mais la guerre... Toujours la guerre... Pourquoi l’almamy qui sait si bien persuader les gens n’arrive-t-il pas à négocier une paix qui dure ? Il est toujours si facile de s’entendre. Ah, je vous le dis, je n’aime pas la guerre...

TOUT LE PEUPLE, *vivement*. – Nous n’aimons pas la guerre !

QUATRIEME PAYSAN. – Vous me faites rire vous autres. Personne ne souhaite la guerre en ce monde. Même pas l’almamy. Tout est une question d’honneur et d’intérêt. Certains de nos voisins pactisent avec les blancs et les encouragent à piller notre pays. Les blancs eux-mêmes, malgré les terres que nous leur avons cédées, se montrent insatiables et rêvent de renverser notre almamy pour nous réduire tous en captivité. Comment voulez-vous que nous cherchions à nous entendre avec de tels chacals. Moi non plus je n’aime pas la guerre. Mais je préfère mourir le sabre à la main plutôt que de voir mon empereur déchu et mon pays asservi. (*Un temps*) Plutôt la mort que l’esclavage !

LE PEUPLE, *tendu vers l’orateur*. – Plutôt la mort que l’esclavage ! (Tableau I, « *Le peuple sur la place* », p. 24)

Le dialogue des représentants du peuple laisse entrevoir quelque lassitude de la guerre, même justifiée. Toutefois ces réticences ne prospèrent pas longtemps dans une société où les individus ont incorporé dans leur habitude le rôle social de la belligérance libératrice. Dès lors, ce dialogue s’apprécie comme une mobilisation sociale contre la colonisation et moins comme une manifestation contre la guerre. Le leitmotiv « *plutôt la mort que l’esclavage* » rend compte d’une frénésie collective où des individus confortent leur conviction dans une sorte d’allégeance idéologique : ne jamais se dérober au combat pour la préservation de sa race et de sa dignité. La mort vaut mieux que l’asservissement. La liberté se révèle le bien commun à défendre. En fait, le dialogue du peuple à ce Tableau I scelle un pacte de sang. Désormais tous sont soumis à une seule et même conduite : vaincre ou périr pour la liberté de la patrie. Les individus baignent dans une passion raisonnée qui discrédite toute alternative à la guerre. Pourtant la sédition subsiste.

2. L’ambiguïté de la configuration sociale inhérente au bien commun

Dans *Les Sofas*, l’accord est fait autour de la nécessité de résister à l’occupation coloniale. Il n’empêche que le mode d’action de la lutte armée suscite des critiques, parfois véhémentes.

2.1. *Karamoko ou la fronde inattendue*

Pour le peuple, l’annonce du retour de Karamoko offre un espoir inespéré de faire l’union sacrée autour de la lutte armée vu le courage et l’intrépidité du chef de guerre qu’il est. Son arrivée signe l’accord divin avec le projet libérateur des opprimés. LE PAYSAN, *il n’est pas entré dans la danse*. – Karamoko parmi nous ? Dieu veuille sur nous, mes amis. Quelle chance ! Je ne connais pas de guerrier plus redoutable que lui. J’ai combattu à ses côtés pendant le siège de Kankan. Croyez-moi, il faut vraiment être un fils de chien pour ne pas se sentir la puissance du fauve lorsqu’il se déchaîne et fond sur les légions ennemies. Demain, il dansera parmi nous. Mort aux blancs ! (Tableau I, « *Le peuple sur une place* », p. 25)

Le retour du prince ragaillardit le peuple qui voit en lui le meneur. Mais pareil à Bérenger qui résiste à l’épidémie psychique de la rhinocérinite chez Ionesco (E. Ionesco, 1998), Karamoko échappe à la contagion mentale de tous et tout pour la guerre. La réalité de cette option, il l’écarte en proposant une alternative pacifique au conflit.

LE PRINCE, *debout et faisant des pas très lents*. – Quel malheur... Mais père, nous courons au suicide collectif ! Que pourront nos fusils à pistons ou nos chassepots et même nos quelques armes à tir rapide contre l’arsenal militaire de la France ? Vous ne vous rendez pas compte de ce que peut représenter leur machine de guerre ? Il faut avoir

vu tout cela de ses propres yeux. Nom d'Allah ! J'en tremble encore ! (*Il se fige un instant.*) [...] Djéli Mory, et toi mon père, je tiens à vous le dire sans détour : si vous aimez assez ce pays et notre peuple, épargnez-leur un sacrifice inutile ; sauvez-les d'un suicide certain. L'empire est sur le pied de guerre, me dites-vous ? et vous parlez de résistance ? Certes je comprends vos griefs et votre ressentiment. Mais il ne suffit pas pour résister ou vaincre que la cause défendue soit juste. À la guerre, ce sont les armes qui parlent, et c'est elles et elles seules qui décident de l'issue des combats.

SAMORY, *se redressant vivement.* – Assez de cette apologie, Karamoko ! (*Le prince esquisse un geste.*) Assez ! Chacun sait désormais à quel saint tu sacrifies. Mais nous sommes ici pour décider d'une ligne à suivre en face de la mort qui rôde à nos portes. Que nous conseilles-tu ?

LE PRINCE. – Beaucoup de courage et moins d'orgueil !

SAMORY. – L'insolent ! l'insolent !... Et que veux-tu dire ?

LE PRINCE. – Qu'il faut à tout prix rechercher la paix.

SAMORY. – La paix... la paix... mais quelle paix ? En nous trainant à plat-ventre devant l'ennemi ? N'a-t-on pas assez expliqué qu'ils veulent la guerre, rien que la guerre ? Mais parle donc !

LE PRINCE. – Nous devons prendre acte de notre impuissance et rechercher la paix... (Tableau II, p. 33-34)

L'évidence du déséquilibre des forces fait abdiquer Karamoko. La justesse de la cause n'assure pas la victoire militaire. Face à la puissance de feu de la France, l'armée de Samory fait rire par son ridicule. Pour le prince, il n'y a pas d'art ni de stratégie militaire là où l'armement d'une des parties en conflit est insignifiant. Il sent chez les va-t'en guerre quelque démesure ou folie. Ils ne feront qu'accélérer la destruction du bien qu'ils prétendent protéger par la guerre, cette voie sans issue du fait de la certitude de la défaite.

Karamoko, en réalité, dénonce l'habitus de la guerre en se présentant tel un humaniste soucieux de prémunir le peuple, ce bien commun, d'une mort assurée. La saine appréciation de la réalité militaire le persuade de la justesse de son positionnement à la marge de la belligérance. Pour rappel, il revient de France où il a assisté à un défilé militaire, moment de mise en scène de la puissance de feu d'une armée. La France a réussi à l'intimider. Combattre les Français est une gageure impétueuse, une aventure périlleuse. On décèle chez lui un pacifisme forcé induit dans une psychologie défaitiste. Il confirme que « [...], les raisons de l'engagement – ou l'absence d'engagement – d'un individu ne se comprennent pas sans prendre en compte son parcours personnel. » (O. Fillieule, 2009, 113) Ayant vu ce que peut la France, toute agression contre elle est une imprudence. Dès lors, au slogan « à la liberté, à la mort » des partisans de la guerre, il oppose la devise « à la liberté, à la vie ». Mieux que la guerre, la paix garantit la protection du bien commun.

LE PRINCE. – [...] Reste ce problème de la guerre et de la paix. À entendre djéli Mory, mon « témoin à charge », tout se passe comme si je n'avais jamais désiré que la ruine de cet empire dont je demeurerais, jusqu'à cette heure, le seul héritier. Or, je dis, Mory Fin'Djan recherche la paix, rien que la paix pour le pays, pour notre peuple... Mais je dis aussi, et j'affirme et je soutiens que Karamoko recherche la paix, rien que la paix, pour le pays, pour notre peuple. Lui parle de renforcer la paix par la guerre. Je parle, moi, de renforcer la paix par la paix. Seuls diffèrent donc, pour un même but, les moyens que l'un et l'autre nous choisissons. (Tableau VII, p. 57)

Karamoko objecte l'impropriété du mode d'action. Il est pour le peuple puisqu'il veut l'épargner des affres de la guerre mais il n'est pas avec le peuple qui lui dit que la mort est préférable à l'esclavage inféré à une paix négociée en faveur du colon. D'où son isolement explicité par sa mise en accusation pour trahison.

2.2. Le procès du non alignement

MORY. – [...] Voici Archinard tel qu'en lui-même : mensonges, déloyauté, insolence provocatrice, telle est sa logique. Mais dis-nous, prince, comment tu peux continuer à croire aux sornettes d'un tel énerguemène sans trahir les intérêts de ton peuple. (Tableau II, p. 32)

Par ce portrait moral peu glorieux d'Archinard, le griot Mory Fin'Djan énonce l'invalidité de toute voix et/ou voie de conciliation avec le colon. Toute menace contre le bien commun, « les intérêts du peuple », commande un engagement radical dans la conflictualité armée. La tergiversation discordante constitue une faiblesse intolérable. L'enjeu de la protection d'une humanité en péril bannit tout compromis avec l'agresseur, surtout que celui-ci se révèle fourbe. S'obstiner à négocier devient une compromission qui mérite un châtement exemplaire.

MORY FIN'DJAN. – [...] Qui saurait se souvenir de tous leurs crimes si ma mémoire n'y parvient, moi le maître des griots ? Tout cela, tu le sais et c'est nous que tu accuses de bellicisme. Tout cela, tu le sais, et tu trouves absurde que nous préparions notre peuple à la résistance ? Tout cela, tu le sais, prince, et tu te ravales jusqu'à ramper aux pieds d'Archinard pour négocier avec lui on ne sait quelle paix nouvelle. Dignité, honneur, amour du pays et du peuple, tout cela ne compte plus pour toi, Karamoko. Et tu nous reviens de France, truqué. Le voilà ton crime. » (Tableau VII, p. 56)

Karamoko se perçoit tel le suppôt, le collabo du colonisateur. Il n'y a aucun scandale que Samory et le griot le traduisent en justice devant le peuple pour collusion avec l'ennemi. La France elle-même ne jugera-t-elle pas les collabos des nazis lors de l'occupation ?

PREMIER HOMME DU PEUPLE. – Prince Karamoko, la voix de djeli Mory a toujours été la voix du peuple et de l'empereur, et nous savons que rien de ce qu'il a dit ne t'a échappé. Parle, que le pays t'entende, car tous, nous voudrions nous être trompés. (Tableau VII, p.56)

Le procès du prince, devant le peuple, participe d'une stratégie de prise à témoin de l'opinion publique dans la coercition légitime d'un comportement idéologiquement incorrect. Quiconque n'œuvre pas à la protection du bien commun fait acte de bellicisme contre la société et doit subir les conséquences de son inconduite. La réplique du premier homme instruit que la sentence qui sera prononcée aura le soutien du peuple.

Avec le procès public du prince, Samory et Mory Fin'Djan renforcent leur communauté épistémique attachée à cadrer la pensée et l'action des hommes en période de crise. Le procès leur donne à éviter le blâme et la colère populaire, car le peuple est partie prenante dans la mise en accusation de Karamoko suivant les dires du premier homme du peuple. Alors, il ne viendrait à l'esprit du peuple la contestation du verdict de la condamnation à mort de l'accusé. Autant Samory, le griot et le peuple ont en partage le bien commun qu'est le pays mandingue à sauver du danger, autant ils ont en partage la responsabilité de la mise à mort du prince. Samory le sous-entend dans l'énoncé du verdict. L'intérêt du peuple fonde la décision judiciaire.

SAMORY, *très grave*. – [...] Peuple du Wassulu et du Toron, je demande pour le prince Karamoko, et en ton nom, la peine de mort. (Tableau VII, p.59)

Le juge Samory rend le peuple solidaire de la sentence en prônant l'intérêt de tous. La collégialité suggérée dans la prise de décision lui épargne toute critique et sauve la cohésion sociale en privant le condamné de soutien dans le peuple. Il a compris que « [...] pour éviter le blâme, le partage de responsabilité passe par la formation d'une décision consensuelle. Cette stratégie est incontestablement risquée et ne peut fonctionner qu'à la condition qu'une quasi-unanimité soit maintenue. » (L. Boussagnet et al., 2014, 117) L'absence de réaction hostile à l'énoncé du verdict laisse deviner l'adhésion unanime, preuve de l'équité du jugement rendu.

La punition consensuelle de la défection de Karamoko renforce le leadership politique et historique de Samory déterminé à défendre l'intégrité de l'humanité mandingue.

L'unanimité obtenue érige la motivation politique de la défense du droit du peuple en dogme, par la consécration de la pensée unique.

3. Le traitement dramatique des rapports au bien commun

La trame dramatique des *Sofas* repose essentiellement sur la conflictualité qui oppose Samory à Karamoko. Zadi Zaourou montre un Samory déterminé à assurer l'exercice du pouvoir régalien lui imposant d'assurer la défense, la sécurité du peuple tout en rendant la justice et un Karamoko mû par la liberté de penser. Quelque parti-pris sous-tend l'agencement dramatique de cette querelle des égos.

3.1. La marginalisation de la fronde de Karamoko

À l'analyse, la condamnation à mort de Karamoko incombe à son isolement dramatique comme si l'auteur entendait lui contester la viabilité de son option pacifique. La lassitude de la guerre entrevue chez le peuple au Tableau I a vite disparu pour laisser la place au jusqu'au-boutisme guerrier. Aucune voix autre ne répond en écho à celle de Karamoko pour prôner la paix. L'énonciation dramatique en fait un personnage *non grata*. Quand la rumeur de son opposition à la guerre se répand, le peuple le désavoue véhément.

PREMIER HOMME DU PEUPLE. – On dirait que vous n'êtes pas à Bissandougou. Le prince a insulté l'almamy. Il s'est moqué de nous tous. Il dit que nous sommes des femmes et que les blancs peuvent nous tuer tous, s'ils le veulent, comme des mouches. Et puis, et puis il a été jusqu'à Siguiri comploter avec ce Brakro d'Archinard. Tout le monde parle de lui maintenant comme d'un fils de chien ? Vous ne saviez pas encore ça, vous ?

DEUXIEME HOMME DU PEUPLE. – Tu vois maintenant ? C'est un traître ! Toi qui le prenais pour un dieu de la guerre ! C'est un poltron ! (*Un temps.*) C'est comme ça ! Les hommes pourrissent comme les mangues.

TROISIEME HOMME DU PEUPLE. – Mon vieux !... Si c'est un type comme ça qu'on va nous donner comme empereur !... Ça, jamais !

QUATRIEME HOMME DU PEUPLE. – Jamais ! Qu'on le pend !

TOUT LE PEUPLE. – Fama akoun'tiké ! Fama akoun'tiké !... (Tableau VI, « Le peuple sur la place publique », p. 52-53)

La disgrâce accueille et accompagne le personnage devenu le symbole de la couardise. L'alternative qu'il propose s'en trouve discréditée. Nul soutien à Karamoko comme si l'auteur tenait à justifier la détermination de Samory à combattre le colon. De fait, le prince ne saurait être le rival dramatique de l'empereur. Le dramaturge a soigneusement évité de constituer un groupe épistémique de pression de la dissidence. Le supposé ralliement des chefs de guerre est resté sans effet. Le peuple lui-même se posant en bouclier de protection du chef.

SIXIEME HOMME DU PEUPLE. – Eh ! Eh !! doucement. (*Un temps.*) Doucement, doucement... Il paraît que tous les chefs de guerre sont d'accord avec lui. (Rumeurs hostiles.)

Eh ! Eh ! Eh !!! moulo ? Mais... ils sont fous ? (*Vivement.*) Je dis que tous – les – KélétiGUI sont d'accord avec lui. C'est Mory Fin'Djan lui-même qui a parlé de leur complot.

CINQUIEME HOMME DU PEUPLE. – Ah ! Ils périront ! tous périront et c'est nous qui les étranglerons s'ils préfèrent les blancs à notre almamy. Fama...

LE PEUPLE. - Akoun'tiké !...

CINQUIEME HOMME DU PEUPLE. – Fama !

LE PEUPLE. - Akoun'tiké !... (Tableau VI, « Le peuple sur la place publique », p. 53-54)

L'étouffement dramatique muselle la voix de Karamoko de sorte que l'auteur ne met en scène aucun conflit social par la création d'une bipolarité pro-guerre contre pro-paix.

Les soutiens à Karamoko se déclarent dans la sphère privée et non pas publiquement. Sa fiancée, Bintu, reproche sa condamnation à la reine mère et non à Samory qu'elle n'affronte pas (Tableau V, p. 46-51) Par contre, la bruyance des partisans de la guerre résonne dans le texte (ils sont toujours mis en scène sur a place publique). Zadi Zaourou blâme Karamoko dont la conciliation avec Archinard lui déplaît en tant qu'inacceptable soumission. Il faut avoir le courage de dire non quand on refuse et celui d'en assumer les conséquences. Le musellement de la voix de la négociation adoube Samory. Ainsi, prend forme l'héroïsation mythique de son action contre la colonisation dont l'épilogue de la pièce souligne la glorieuse épopée. La défaite militaire prédite par Karamoko est historiquement attestée mais l'auteur l'ignore au profit des bénéfices moraux de l'engagement. La probable souffrance du peuple du fait de la guerre n'apparaît pas également. La bravoure de l'acte de résistance importe que ses possibles retombés désastreux en vue de louer le courage de tout le peuple mandingue. Comme Samory, il est transcendé par la passion de la lutte pour la liberté.

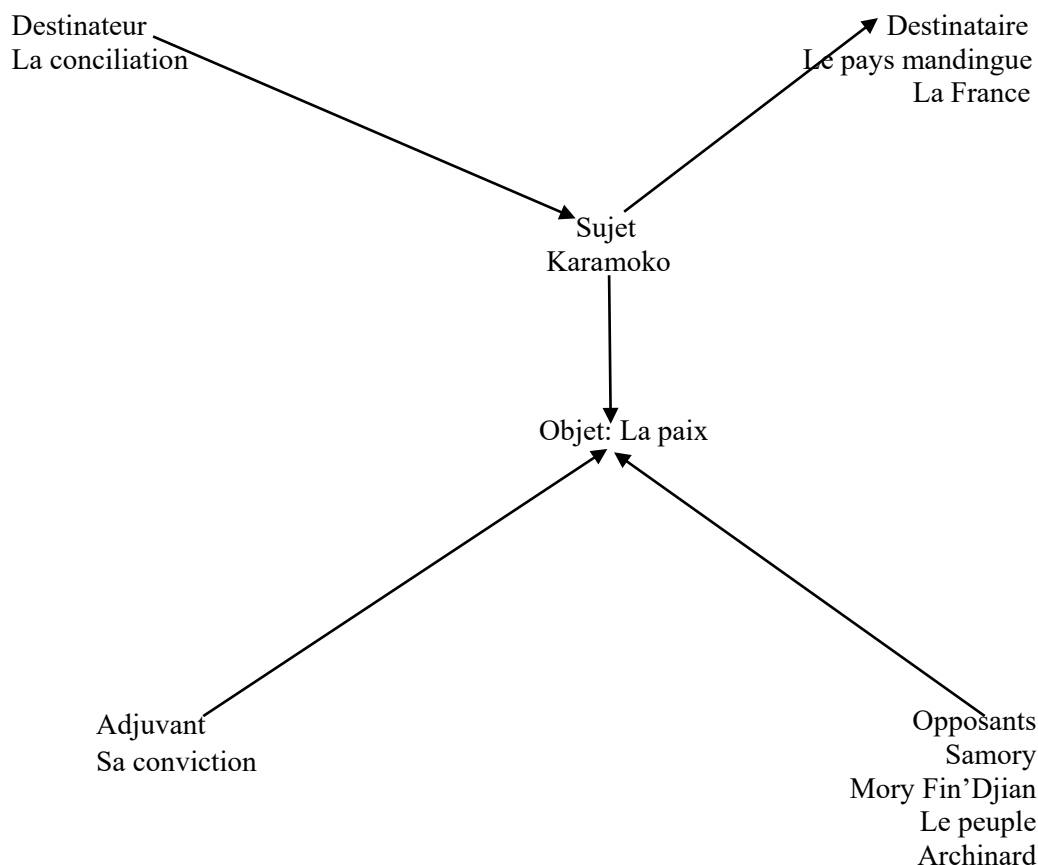
3.2. La dynamique dramatique de la fixité

Les Sofas voit sa structuration dramatique s'organiser autour de l'opposition de trois fanatismes inhérents à une rectitude mentale, à une fixité idéologique. Aucun atermolement chez les protagonistes que sont Archinard, Karamoko et Samory. Chacun vit sa passion et s'arroge une légitimité dans l'action.

Le fanatisme d'Archinard est sous-entendu et se décèle au niveau dramatique. Lors de l'entrevue avec Karamoko, il ne lui concède rien bien qu'il admette commettre des actes d'agression. Bien au contraire, il l'incite à commettre un régicide, sinon un coup d'État. ARCHINARD. - [...] Prince, il importe de mettre fin à cet accès de rage. Il faut sauver le peuple mandingue. Prince, détronéz votre père et prenez le pouvoir ! Je vous en donne les moyens. Tous les moyens : armes, munitions, hommes, argent... tout ce que vous voudrez. Neutralisez-le avant qu'il ne soit trop tard. (Tableau IV, p.45)

Il lui est demandé de mettre fin à ses actes belliqueux ; il incite à commettre un crime. À lui de comprendre sa naïveté à croire en une paix possible avec le colon. D'ailleurs la menace est à peine voilée. Rien ni personne ne saurait le détourner de son but : briser la résistance mandingue et soumettre. Son manque de sincérité est criant et montre que Karamoko se trompe. L'outrage ressenti suite à cette proposition insensée est ignoré par Archinard. Parler alors de négociation de paix dans un tel contexte de perfidie souligne un entêtement.

Le culte fanatique que le prince voue à la France l'aveugle au point qu'il vit de l'illusion de l'intention pacifique de celle-ci. Pourtant il se leurre. Sinon elle n'aurait pas pris le soin de mettre en scène son arsenal militaire. Il n'a pas compris qu'elle veut le dissuader de lui résister, en lui faisant la guerre. Partant Archinard exécute la volonté réelle de la France engagée dans une entreprise de conquête. Son isolement se ressent au niveau dramatique par le fait qu'il est le seul à faire rebondir vainement l'action par son non étouffé à la guerre et par sa visite infructueuse à Archinard. La vanité de sa démarche y trouve tout son sens. Il meurt pour des idées fausses sur une cohabitation pacifique des colons et des colonisés. Malgré ses efforts, la linéarité de l'action dramatique le contredit en se densifiant. Les protagonistes obéissent à la constance dans le positionnement. D'où l'absence de revirement dans l'action. En nous appuyant sur le chapitre II de *Lire le théâtre I* (1996) d'Anne Ubersfeld abordant le schéma actantiel, l'action de Karamoko se résume ainsi :



Sans personne pour soutenir son action, il résulte que Karamoko veut concilier deux peuples irréconciliables du fait de la divergence des intérêts. Dès lors, le sujet indique que le protagoniste déjoue les tensions politiques entre les deux pays. Il mésestime la sournoise conquête coloniale et sous-estime la détermination du peuple mandingue à arracher sa liberté. En faisant de Samory, de Mory et du peuple ses adversaires, le dramaturge insinue que Karamoko agit par orgueil et se trompe sur la noblesse morale et politique du colonisateur. Il se méprend sur l'intention réelle de la France. Par son opposition, le peuple considère l'action de Karamoko comme un acte de vassalisation, de compromission. Sa démarche est contraire à la volonté du peuple ; d'où sa marginalisation, son inadaptation à une société dont il déprécie l'aspiration à la liberté. L'action de Karamoko développe son individualité, cette affirmation de soi. Il se perçoit comme un sociopathe en quête de reconnaissance. Il est seul contre tous.

L'inexistence d'un autre personnage blanc condamnant la fermeté excessive d'Archinard, tentant de le raisonner finit par convaincre de la validation de sa conduite et/ou inconduite par les Blancs. La promesse de Karamoko de le faire rapatrier reste sans suite. En outre, ni la plainte de Matôgôma auprès de la reine ni l'insolence de la réaction de Bintu ne la convaincront pas d'intercéder auprès du fils en faveur du petit-fils. Bandé, le ressort tragique doit suivre son cours. Mouso Ba l'assène.

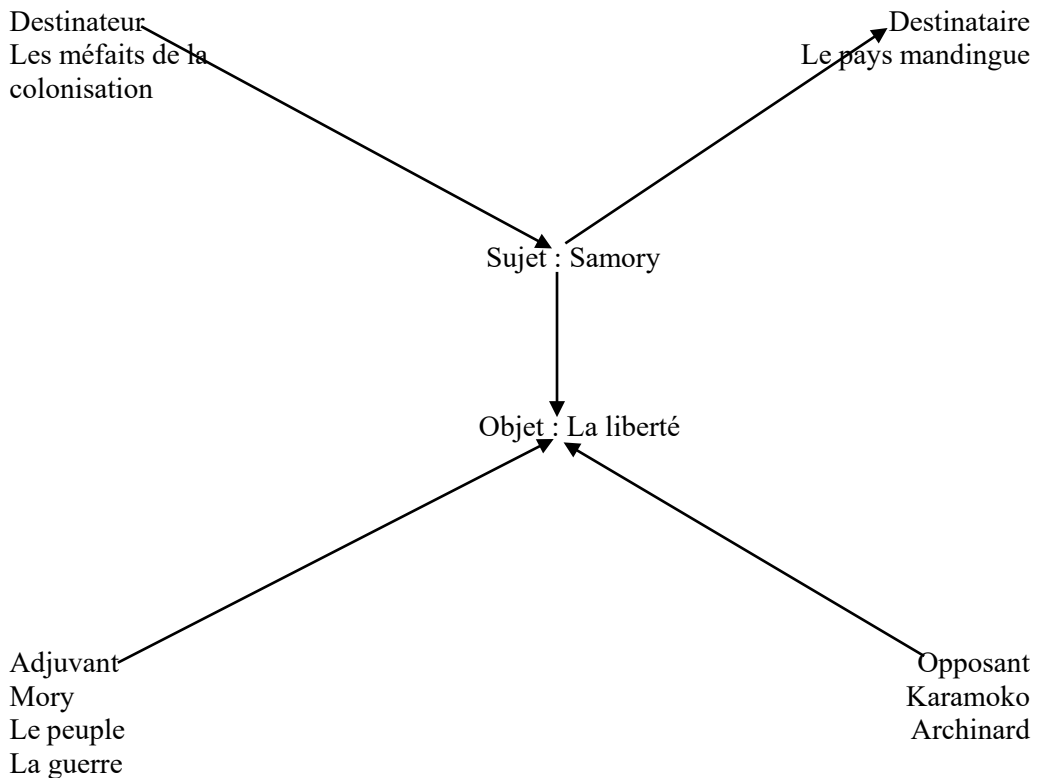
MOUSSO BA, *très sévère*. – Bintu ! Bintu ! (Un temps.) Karamoko a tordu la queue du lion. Il a préféré les clefs de l'enfer à celle du paradis. Ce n'est pas en agissant de la sorte que tu le sauveras. Au contraire, tu dresses contre lui ce que la terre mandingue a de plus sacré, de plus viril... Tu l'assassines, Bintu. Est-ce là ta manière de l'aimer ? (*À Matôgôma*.) Que la paix te visite, ma fille. Rentre chez toi. Et que la paix t'y accompagne. (Un temps.) Rien que la paix. (Tableau V, p. 49)

Le manque de tact de Bintu dans la défense de son fiancé accentue l'isolement dramatique de celui-ci. En fait, Karamoko défend une cause perdue. Il revient à Samory de faire s'accomplir son destin de pécheur social.

L'intransigeance de Samory manifeste un fanatisme certain. À aucun moment, il ne médite ni les actes de son fils ni les implications de son engagement. D'où l'absence de monologue délibératif. Il a l'intime conviction d'avoir pris la bonne décision. Il n'hésite pas alors à bannir Karamoko, son fils opposé. Sa colère traduit la douleur de la déception.

SAMORY, *qui explose*. – Ah ! traître... va-t'en ! Et que plus jamais ta tête de chien ne reparaisse en ces lieux ! Va-t'en !!! (*Il s'affaisse sur son siège comme frappé d'une attaque cardiaque. Entre djéli Mory.*) (Tableau II, p.38)

Par son emportement, Samory s'aliène le soutien de son héritier. Il en résulte la solitude, expression du tragique de la condition du héros historique contraint au sacrifice suprême du don de soi pour le bien de la collectivité. Et quand il condamne Karamoko, il verse son sang par procuration. Son statut de rédempteur éclate aux yeux du lecteur-spectateur. Le mythe de Samory libérateur s'épaissit.



La noblesse du but de Samory (l'objet) valide le mode d'action. La liberté vaut mieux qu'une fausse paix. Il est en phase avec le peuple qui partage son idéal. Avec les opposants, le dramaturge montre que Karamoko sert davantage les intérêts du colonisateur avec qui il est en collusion contre Samory et le peuple mandingue. Karamoko conspire avec le colon contre son peuple. Semblable à un agent double, sa mort traduit l'impossibilité de servir à la fois Dieu et Satan.

Dans *Les Sofas*, la linéarité de l'action dramatique signifie la fixité de la pensée des protagonistes, source du tragique de la condition du colonisé pris dans le dilemme de son rapport à l'impérialisme colonial : résister et mourir ou vivre et se soumettre, étant entendu que la soumission marque la mort de la dignité. Faire la guerre ou négocier la paix constituent les deux facettes d'une même réalité : la mort du colonisé. Plus qu'une tragédie, la colonisation se révèle telle une fatalité pour le colonisé. En réalité, la trame

de la représentation du bien commun, chez Zadi Zaourou, décline un drame en deux actes : le drame familial de l'opposition du père et du fils et la tragédie de l'impossible dés-engagement de l'opprimé.

Conclusion

Le bien commun, dans la pièce historique *Les Sofas* de Zadi Zaourou est dématérialisé. Il se découvre avec la position des protagonistes dans leur rapport à la colonisation : le pays mandingue convoité par le colon. La certitude de son annexion guide le Blanc quand les colonisés se déchirent quant à la conduite à tenir. Cette conflictualité interne aux opprimés confirme, paradoxalement, que l'âme mandingue constitue le bien commun à Samory et à Karamoko. Seul les oppose le moyen de réaliser l'objectif de le préserver de l'infamie de la colonisation.

En mettant en scène des personnages colonisés investis, différemment, dans la sauvegarde du bien commun plus immatériel que physique, Zadi Zaourou accorde sa préférence aux idées au détriment de la matière. La noblesse du but libérateur des idéaux portés par Samory, malgré l'échec militaire, l'emporte sur la prudence aliénante de Karamoko. Somme toute, la liberté ne se négocie ni ne s'octroie. Elle s'arrache au prix d'immenses sacrifices. La perspective d'un échec immédiat ne peut ou ne doit ankyloser l'ardeur libératrice du colonisé. À djéli Mory de rappeler la pensée de Samory épousée par Zadi Zaourou.

MORY. – Non, Fama. Non ! Toi-même l'enseignait hier encore : « âpres et longues seront nos luttes : âpres et longues. Mais la vérité jaillira de l'épreuve, plus pure que tout l'or des cités. Que le jour combatte l'ombre qui l'assassine et la lumière explosera, plus rayonnante que jamais. » Toi aussi souviens-toi, Fama. (Tableau II, p. 31)

Références Bibliographiques

ANGENOT Marc, 2006, « Théories du discours social » dans Meizoz J., Adam J.-M., Badinon P. [dir], *Discours en contexte. Théorie des champs et analyse du discours*, Actes du colloque tenu à l'Université de Lausanne (Suisse), les 17 et 18 mars 2006, organisé par l'école doctorale interdisciplinaire (IRIS 4) et le réseau européen ESSE, CONTEXTES, N°1, consultable sur <http://contextes.revues.org/>.

BOUSSAGUET Laurie et al., 2014, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. « Références »

FILLIEULE Olivier et al., 2009, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. « Références »

IONESCO Eugène, 1998, *Rhinocéros*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio »

LASIDA Elena, 2014, « Des biens communs au bien commun. Une lecture économique de la pensée sociale de l'église » in *Transversalités*, Paris, Institut Catholique, 2014/3, N° 131, p. 65-76

UBERSFELD Anne, 1996, *Lire le théâtre I*, Paris, Belin

VINAVER Michel, 1993, *Ecritures dramatiques*, Paris, Actes Sud

ZAOUROU Zadi Bernard, 1983, *Les sofas* suivi de *L'œil*, Paris, L'Harmattan, p. 18-63

LA PROBLÉMATIQUE DU DÉFICIT DE DÉMOCRATIE AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES BURKINABÉ SOUS LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE

Hervé Landry COULIBALY
Université Joseph KI-ZERBO
(Ouagadougou-Burkina Faso)
landryherve2000@yahoo.fr

Résumé

Avec la restauration du multipartisme en Afrique en 1990, on a assisté à la création d'un nombre impressionnant de partis politiques, passant du coup d'un système monopartite à un système multipartite. Après près de trois décennies de multipartisme, dans la vie politique au Burkina Faso, les observateurs et spécialistes sont quasi unanimes que les partis politiques burkinabè sont en crise et sont de plus en plus impopulaires et discrédités. Le nombre de leurs membres est en chute, les pratiques internes de gestion sont souvent faibles et peu démocratiques. Comment en est-on arrivé là ? Comment se manifeste ce déficit de démocratie ? Et comment y remédier ? Les partis, après tout, sont des communautés d'intérêts et non des blocs homogènes de personnes partageant toujours les mêmes avis. Ils doivent avoir la capacité de leadership qui consiste à trouver l'équilibre entre des partis qui, dans leurs communications extérieures, s'expriment d'une seule voix et qui, à l'intérieur, permettent le débat contradictoire. La capacité de leadership implique également la sélection et la promotion des futurs leaders politiques. Au demeurant, il reviendra aux leaders politiques burkinabè de séparer la gestion de leurs partis de la gestion de leurs patrimoines privés en débarrassant les textes de base des dispositifs contraires aux mécanismes de transparence, de compétition, de participation et d'égalité.

Mots-clés : Burkina Faso – partis politiques – démocratie interne – bonne gouvernance.

Abstract

With the restoration of multiparty politics in Africa in 1990 an impressive number of political parties emerged from one party – system to a multiparty system. After nearly three decades of multiparty politics in Burkina Faso observers and specialists are almost unanimous that political parties in Burkina Faso are in crisis and become increasingly unpopular and discredited. The number of the members decreases, the internal practices of management are often weak and not very democratic. How does this happen ? How does this deficit of democracy happen ? And what can be the solution ? Parties are, after all, communities of interests but not homogenous blocs of people always sharing the same opinions. They must have the leadership capacity by finding balance between parties and in their external communication they speak out in one voice and allow the contradictory debate inside. Leadership capacity also involves selection and promotion of future political leaders. Otherwise it will be up to burkinabè political leaders to separate the management of their parties from their private heritage by getting rid of the basic texts of mechanisms which are contrary to the mechanisms of transparency, participation and equality.

Key-words : Burkina Faso – political parties – internal democracy – good governance.

Introduction

Après plus d'une décennie de régimes d'exception, le Burkina Faso renoue à partir de 1991⁵ avec le multipartisme suite aux pressions locales conjuguées avec une pression internationale. La décision de lever l'interdiction des partis politiques prise par le pouvoir du Front Populaire poussa à l'inflation de formations politiques. Le symbole de cette ouverture et du retour à la normalisation est le soutien mesuré de plusieurs ténors de l'opposition burkinabè⁶. Un aspect de cette question était d'abord l'ouverture du Front Populaire à d'autres organisations qui avaient vu le jour depuis le 15 Octobre 1987⁷ et qui se proclamaient démocrates pour les uns, patriotes pour certains, progressistes pour d'autres et non réactionnaires pour tous⁸. Avec le contexte politique national et international qui a caractérisé la fin des années 1980 et le début des années 1990, les autorités du Front Populaire ont ainsi amorcé une transition vers la démocratie. Des partis politiques ont rapidement proliféré avec des idéologies souvent plus affirmées que pratiquées. Environ trois décennies plus tard, peu de ces partis ont joué pleinement leur rôle. Les partis politiques ne semblent pas, en effet, servir à l'expression d'intérêts sociaux mais plutôt défendre les ambitions individuelles de quelques hommes politiques (A. Osei, 2006, p.38). Les structures et les programmes de ces partis politiques sont souvent considérés comme faibles, la plupart de ces partis n'étant pas des mouvements de masse et manquant d'un appareil stable. Pourtant, ce sont avant tout les partis politiques qui exercent la fonction de représentation. Ils donnent aux citoyens la possibilité d'influencer la politique et les décisions politiques. Ainsi, les partis forment-ils un des instruments les plus importants de la politique (W. Hohmeister, K. Grabow, 2013, p.5).

C'est pourquoi, il convient de cerner la problématique du déficit de démocratie au sein des partis politiques burkinabè. Qu'est ce qui explique le déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè ? Comment ce déficit se manifeste-t-il ? Et comment démocratiser davantage les partis politiques au Burkina Faso ?

La pertinence de la question de l'éthique en politique, dépendant de la capacité des hommes politiques sincères à impulser le développement à la base a guidé le choix de ce thème. Aussi, l'actualité nationale caractérisée par une récurrence des crises au sein des formations politiques, de même la défiance de la population vis-à-vis des acteurs politiques notamment locaux, interpelle-t-elle chacun. Le but du présent article est donc de réfléchir autour des problèmes relatifs à la démocratisation des partis burkinabè et des défis spécifiques auxquels ces partis doivent faire face pour s'adapter aux changements permanents de la société. Pour cela, nous avons exploité une importante littérature consacrée intégralement ou partiellement au sujet et rencontré une dizaine de leaders de partis politiques burkinabè. Des échanges ont également eu lieu avec une vingtaine de militants issus des cinq principaux partis burkinabè⁹. Nos échanges ont essentiellement porté sur la vie des partis concernés, les modes de désignation des responsables, la question d'alternance à l'intérieur de ces partis, la gestion des ressources des partis, les crises traversées par ces différents partis. L'objectif visé étant la publication d'un article à la portée du grand public, nous organiserons l'étude en trois principales parties. La première partie traitera du printemps des partis politiques avec l'avènement de la quatrième République burkinabè. La deuxième, elle, étudiera les manifestations du déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè.

⁵ Adoption de la constitution de la quatrième République le 02 juin 1991.

⁶ Pierre TAPSOBA, Valère SOME, Hermann YAMEOGO.

⁷ Avènement du Front Populaire avec le capitaine Blaise Compaoré suite à l'assassinat du capitaine Thomas Sankara, Président du Comité National de la Révolution (CNR).

⁸ Simon COMPAORE : entretien du 05/01/2015 à Ouagadougou.

⁹ Il s'agit du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération/RDA (ADF/RDA) et le Parti pour la renaissance (PAREN).

Dans la troisième partie, enfin, il s'agira de dégager des perspectives en montrant comment démocratiser les partis politiques burkinabè.

1. La quatrième République burkinabè et le renouveau démocratique au Burkina Faso

Dès février 1991, avec l'instauration du multipartisme par la Zatu n°AN VIII-18/FP/PRES¹⁰, plus d'une vingtaine de partis politiques sont légalement reconnus. Avec l'éclosion des partis politiques, c'est la réconciliation du Burkina Faso avec les institutions internationales. La confusion institutionnelle entre le Front Populaire et l'Etat prit fin en mai 1991.

1.1. Le printemps des partis politiques

En 1991, tout le monde, du moins les acteurs de la vie politique burkinabè, s'accordent à reconnaître que le référendum constitutionnel du 2 juin 1991 ouvre une ère nouvelle sur le plan politique et social. Aussi, la Constitution qui a été élaborée ne semble pas présenter de grandes originalités par rapport aux précédentes Constitutions du Burkina, ni par rapport aux Constitutions récentes, notamment africaines, visant à consacrer l'Etat de droit, la démocratie libérale et le multipartisme. La décision de lever l'interdiction des partis politiques prise par le pouvoir du Front Populaire poussa à l'inflation de formations politiques. Les organisations politiques qui existaient bien avant le 15 Octobre 1987, étaient, rappelons-le l'Union des Communistes Burkinabè (UCB), le Groupe des Communistes Burkinabè (GCB), l'Union des Luites Communistes – Flamme (ULC – Flamme) et l'Organisation pour la Démocratie Populaire/Mouvement du Travail (ODP/MT), pour celles qui étaient membres du Front Populaire ; l'Union des Luites Communistes-Réformé (ULC-R) et le Parti Africain de l'Indépendance (PAI) pour celles qui n'en étaient pas membres ; le Parti Communiste Révolutionnaire Voltaïque (PCR/V), qui avait opté pour une vie clandestine. A côté de ces formations politiques, de nouvelles étaient apparues depuis le début du processus de rectification en octobre 1987.

Il est à noter à cet effet que la Constitution burkinabè à son article 13 alinéa 1 stipule ceci : « *Les partis et formations politiques se créent librement. Ils concourent à l'animation de la vie politique, à l'information et à l'éducation du peuple ainsi qu'à l'expression du suffrage* ». Ainsi, le dispositif politico-institutionnel était donc mis en place et devait permettre un réel multipartisme. Dans ce sens, on peut comprendre l'existence d'une soixantaine de partis politiques dès les débuts de la décennie 90. Certes, la plupart avaient une existence théorique. Trois ou quatre partis pouvaient, en effet, prétendre à une envergure nationale, si l'on tient compte du nombre de députés qui siégeaient en 1992 à l'Assemblée des Députés du Peuples (ADP)¹¹. Les autres partis préféraient se limiter aux provinces où ils estimaient avoir une influence considérable. Les échecs de tentatives d'alliance aussi bien dans l'opposition que dans les rangs du pouvoir expliquent aussi le nombre croissant des partis politiques qui vont se présenter aux différentes consultations électorales.

On peut donc dire que ce qui devait être la force du système démocratique burkinabè est devenu son « talon d'Achille » : le nombre impressionnant de partis politiques créés par famille, par amitié, par clan, par groupe de nécessiteux¹². Ce nombre impressionnant ne

¹⁰ La Zatu est une loi. C'est un terme beaucoup utilisé durant les régimes d'exception au Burkina Faso, en l'occurrence durant le régime du Conseil National de la Révolution (1983-1987) et celui du Front Populaire (1987-1991).

¹¹ Il s'agit notamment de l'ODP/MT actuel Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) actuel Alliance pour la Démocratie et la Fédération/RDA (ADF/RDA) et le Parti des Démocrates Progressistes/Parti Socialiste (PDP/PS).

¹² Edouard OUEDRAOGO: Entretien du 08/06/2010 à Ouagadougou.

traduit pas le dynamisme de la classe politique burkinabè, loin s'en faut. Il est plutôt le signe du grand émiettement des forces politiques et un facteur d'aggravation de leurs faiblesses structurelles.

Au-delà de cette faiblesse structurelle, il est aussi intéressant de se pencher sur la nature de ces formations politiques.

1.2. La nature des partis politiques burkinabè

La quasi-totalité des Etats africains s'est ralliée, sur la période 1989-1993, au principe du pluralisme politique. Chacun il est vrai, avec des stratégies très différentes, mais le résultat est là : le parti unique et ses schémas autoritaires a vécu (T. Perret, 1994, p.8). Machines politiques et appareils d'Etat parallèles, les partis sont assez représentatifs, ne serait-ce qu'au second degré, d'un certain état d'esprit politique. Ils sont définis comme étant des organisations durables, c'est-à-dire des organisations dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de leurs dirigeants en place (S.M. Sy, 1975, p.7). Ces organisations doivent avoir une implantation locale sous la forme de section entretenant des rapports réguliers et variés avec les organismes nationaux. Tout parti politique doit apparaître comme un groupement ayant la volonté délibérée de prendre et d'exercer le pouvoir seul ou avec d'autres. Il doit également avoir comme souci de rechercher le soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière. Si l'on adopte cette définition du parti politique qui paraît rendre compte de la réalité partisane en Afrique, on peut alors se demander ce qui caractérise les partis politiques burkinabè.

Au Burkina Faso, les partis politiques cachent souvent une réalité politique qui surprendrait l'observateur non avisé. En effet, sous une apparence unitaire coexistent souvent plusieurs « clans » constitués par des militants regroupés autour de leaders influents et cela à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre politique unique que le parti prétend constituer. Le chef charismatique peut écarter les hommes qui pourraient espérer avoir des droits en raison de leur place dans le parti. Avec Ibrahima Mané nous sommes amené à reconnaître qu'au sein des partis politiques, « *l'autoritarisme et l'arbitraire ne sont donc pas qu'un souvenir. Ils participent de l'actualité* » (I. Mané, 1996, p.147).

Aussi, les carrières politiques sont attractives car elles permettent l'accès à l'Etat, lieu central de l'accumulation. Dans ce contexte, les partis politiques burkinabè, tout comme partout ailleurs en Afrique, sont moins l'expression de clivages sociaux ou d'orientations idéologiques que des « *instruments de la mobilisation factionnelle qui permettent la redistribution clientéliste* » (A. Osei, 2006, p.39). En d'autres termes, ils ne servent pas à agréger des intérêts – ils assurent plutôt une fonction de représentation dans un contexte clientéliste. Ce faisant, les populations burkinabè n'expriment pas leurs suffrages en fonction des programmes présentés par les formations politiques, mais plutôt en tenant compte de considérations familiales, ethniques, régionalistes et aujourd'hui de plus en plus pécuniaires. Dans ces conditions, très peu de politiques ont le temps et l'énergie nécessaires pour réfléchir aux grandes orientations et aux politiques à mener pour développer leur région et améliorer le sort des populations.

Par ailleurs, la pauvreté facilite le débauchage des partis politiques par le pouvoir en place, ainsi que la création des partis de son obédience. Mais, une collaboration durable et efficace avec une telle multiplicité de partis exige des dosages minutieux qui ne peuvent être réalisés qu'à partir d'une bonne connaissance de l'envergure politique de chacun d'eux. Seul le verdict populaire est en mesure de trancher la question de la représentativité effective de chacune de ces formations politiques. Dans ce sens, il faut noter que dans le contexte burkinabè en particulier et africain en général, certains hommes politiques tirent leur influence de l'électorat, en majorité analphabète, par le seul prestige historique qui se rattache à leur sigle, par leur statut social, etc. De ce fait, il n'est toujours pas facile pour ces hommes et leur parti de troquer leur identité pour

une autre. Le problème de leadership se pose ainsi donc avec acuité dans la formation d'alliances véritables au Burkina Faso.

Du reste, le manque de propositions concrètes dans l'ensemble est la preuve qu'il n'y a pas de la part des leaders politiques burkinabè une volonté réelle d'aplanir leurs divergences personnelles, à défaut de divergences politiques majeures, du moins dans l'immédiat. Mais ils doivent se rendre compte que la prolifération des partis politiques pourrait porter à la longue un préjudice au bon fonctionnement de la démocratie au Burkina Faso. « *Si nous reconnaissons que la démocratie suppose une pluralité d'opinions diverses et variées, si nous reconnaissons aussi que le pluralisme est indispensable en démocratie, un grand nombre de partis en compétition pourrait brouiller le jeu et nuire au choix des électeurs* »¹³. En effet, compte tenu des mentalités des populations, de leur niveau d'instruction et de compréhension du processus électoral, il se peut que leur choix ne soit pas tout à fait conscient ou objectif. En tout état de cause, pour espérer accéder au pouvoir par les urnes, les partis politiques du Burkina Faso doivent s'atteler à nouer des alliances vraies.

Au total, au Burkina Faso tout comme dans l'ensemble des pays africains, on suit peu la cohérence des partis politiques qui prétendent incarner le changement. La question est de savoir si ces partis peuvent prétendre poursuivre l'idéal démocratique sans être eux-mêmes exemplaires. De nos jours, la démocratie traduit une exigence d'exemplarité rare dans les partis (L-M. Kakdeu, 2014, p.3). Même si la critique des partis est facile et toujours bien accueillie, les partis constituent néanmoins des éléments indispensables de la démocratie. Ils jouent pleinement leur fonction que lorsqu'autant de citoyens que possible sont prêts à s'engager politiquement dans les partis, ce qui est loin d'être le cas, de nos jours, du fait du déficit de démocratie en leur sein.

2. Le déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè

La question de la démocratie interne et du fonctionnement efficace des partis politiques est un problème majeur de la démocratie burkinabè. Ce déficit démocratique se caractérise généralement par l'absence d'alternance au sein de ces partis, le non fonctionnement des structures des partis et la mauvaise gestion des ressources financières et matérielles.

2.1. Le manque d'alternance au sein des partis politiques burkinabè

Dans de nombreux pays francophones ouest-africains, il existe d'ordinaire une charte des partis politiques qui précise les droits, les responsabilités et les obligations des partis. Cependant, dans la plupart des cas, ce document n'est pas explicite en ce qui concerne le fonctionnement interne des partis. Ceux-ci sont considérés comme des entités indépendantes ayant les compétences pour organiser et gérer leurs affaires internes (IDEA, 2007, p.44).

Au Burkina Faso, la question de la relève dans les partis politiques se pose avec acuité. La scène nationale est dominée par les mêmes visages depuis la mise en place de la quatrième République, au début des années 1990. Cette remarque concerne la plupart des hommes politiques qui sont aussi dans l'opposition que dans la majorité. En 2016, ils avaient une moyenne d'âge de soixante ans et cumulaient chacun plus de 30 ans de vie politique (D. Sangaré, 2016, p.7). La promotion interne, et surtout des plus jeunes, ne semble pas être le défi dans les principaux partis politiques au Burkina Faso. La présence de leaders nationaux de partis ou formations politiques qui s'éternisent à la tête de ces organisations et qui refusent systématiquement d'en être écartés même s'ils ne disposent plus de la confiance du parti, conduit inexorablement au départ de leaders et de militants qui iront soit grossir les rangs d'un parti d'opposition ou de la majorité, ou alors créer un nouveau parti.

¹³ Interview de Salaka SANOU in *Observateur Paalga* n°6879 du 4 au 6 mai 2007, p.9.

Par ce refus d'alternance, quelques responsables politiques ont contribué, en partie, à fragiliser leur formation politique et surtout à émettre davantage l'opposition politique burkinabè. A titre d'exemple, la crise née en 2002 au sein du PDP/PS et qui a conduit au départ de Emile Paré, a surpris plus d'un observateur de la scène politique burkinabè. En effet, des voix se sont élevées pour critiquer la gestion opaque du parti par Joseph Ki-Zerbo, et ont demandé l'alternance au sein du parti au regard de l'âge de celui-ci, qui persiste à toujours rester à la tête du parti (R. Kaboré, 2007, p.20). C'est connu que le pouvoir n'use que celui qui n'a pas d'idées novatrices. Emile Paré est pressenti pour lui succéder. Le 12 septembre 2002, au cours d'une conférence de presse, ce dernier annonce son intention de créer le Mouvement du Peuple pour le Socialisme/Parti Fédéral (MPS/PF). Ce qui fut effectif quelques semaines plus tard. Comment peut-on valablement demander d'un côté l'alternance et la limitation du nombre de mandats à la tête de l'Etat et de l'autre côté, proscrire cette même mesure à la tête de son parti ? Cela révèle l'intention des présidents-fondateurs de demeurer en fonction depuis la création de leurs partis et malgré leur âge avancé ou leur état de santé précaire.

En tout état de cause, « *il y a le refus de l'alternance au sein de la majorité des partis politiques burkinabè car ils en existent qui ne veulent pas la démocratie à fond, de crainte pensent-ils perdre le pouvoir avec les privilèges qui sont rattachés* »¹⁴. Par conséquent, comment vouloir incarner la démocratie lorsqu'on est hostile à la libre compétition ? Chaque organisation produit inévitablement une classe dirigeante qui préside à sa destinée et qui échappe au contrôle de la base. Le cumul des fonctions et la concentration du pouvoir sont les caractéristiques qui accompagnent « l'oligarchisation », véritable pierre d'achoppement pour le processus de formation de la volonté démocratique à l'intérieur des partis politiques (W. Hofmeister, K. Grabow, 2013, p.47). Pourtant, l'usure du pouvoir et l'absence d'alternance ne vont-elles pas, à terme, nourrir une fois de plus le désenchantement des citoyens dans un contexte politique difficile ? Il est évident que le manque d'alternance dans les partis politiques burkinabè a conduit les plus jeunes à se désintéresser de la politique. Au sein de ces partis, le centre du pouvoir – mis à part le Président – est détenu par le Bureau Politique National (BPN). Alors que pour les autres instances dirigeantes l'accès pour les jeunes est relativement ouvert, le BPN demeure largement verrouillé et révèle souvent une continuité personnelle remarquable (D. C. Bach, A. Kirk-Greene, 1993, p.113). Ainsi, la longévité des leaders politiques devant la scène politique pose moins de problème que le fait de ne pas promouvoir les plus jeunes. Ce qui amène à se poser la question de savoir quel sera l'héritage politique que ceux-ci légueront aux générations futures. Sans une véritable politique de relève et de promotion des plus jeunes, on se demande quel avenir pour les partis politiques burkinabè ?

Outre les problèmes de leadership, ceux relatifs à la gestion organisationnelle des partis ne sont pas en reste.

2.2. Le non fonctionnement des structures des partis

Tous les partis politiques officiellement reconnus au Burkina Faso sont régis par des textes fondamentaux. Ces textes définissent les modalités de fonctionnement, les procédures de décisions au sein des partis. La stabilité au sein des partis est donc fondamentalement liée au respect des attributions des instances de délibération des partis. Mais l'une des caractéristiques majeures des partis politiques burkinabè est leur faible degré d'institutionnalisation. La plupart des partis politiques repose sur un homme, généralement celui qui est à l'origine de la création du parti et qui en est le président. Tout au mieux, ils sont fondés sur une base familiale (R. Kaboré, 2007, p.22). Au Burkina Faso, les partis politiques fonctionnent rarement sur la base d'un texte

¹⁴ Désiré TAPSOBA : entretien du 24 juillet 2016 à Ouagadougou.

organisationnel. Bien que les textes existent, ils sont très peu appliqués dans le fonctionnement des partis. Or, « *là où cessent les lois commence la tyrannie* » (J. Locke, 2001, p.202). Cela est d'ailleurs source de nombreuses crises au sein des partis politiques burkinabè. Comme le confirme M. C. Toe (2007, p.43) : « *Généralement, ceux qui s'en prennent à la direction, accusent celle-ci de ne pas être démocratique, c'est-à-dire que le parti est mal géré ; il est géré comme un patrimoine personnel en ce qui concerne la gestion des hommes et leurs carrières* ». Dans la plupart des cas, les premiers responsables sont accusés de personnalisation du pouvoir, de gestion personnelle du parti sans tenir compte des instances des partis. Malgré les dispositions prévues par la loi, les possibilités des simples membres des partis d'influencer leur parti sont relativement limitées et dans chaque parti, le cercle de ceux qui détiennent le pouvoir et ont de l'influence reste restreint. Cette situation s'explique en partie par la concentration des ressources telles que les informations et des réseaux personnels entre les mains des dirigeants du parti. A titre d'exemple, à l'ADF/RDA, en avril 1999, le premier vice-président du parti, Boureima Zoromé, qui était en conflit avec son président explique :

« L'origine de la crise, c'est surtout les problèmes de personnes et de méthodes. Moi, je suis vice-président ; le président m'appelle de venir chez lui pour une affaire urgente. Quand on arrive, il est parti à Koudougou. Pour les affaires importantes, on apprend à la radio que le parti a fait telle action ou telle déclaration, sans que nous de la direction ne soyons au courant ...»¹⁵.

Alors, c'est essentiellement les questions de procédures de prise de décision des premiers responsables des partis qui sont ici remises en cause. Bon nombre de partis ou formations politiques burkinabè foulent, en effet, au pied les principes élémentaires de la démocratie en leur sein. Ils accusent une faiblesse organisationnelle due en partie aux dysfonctionnements de leurs organes. Lorsque certains membres de la direction des partis veulent exiger que les principes démocratiques soient respectés et que cela ne rencontre pas l'assentiment du fondateur, la crise qui s'en suivra entraîne dans le meilleur des cas le départ des « réformateurs », et dans le pire des cas la scission du parti. Et la quatrième république est de loin la république la plus féconde en partis politiques nés de la scission de formations politiques ayant traversées des crises de cette nature.

En outre, ce déficit organisationnel se constate également lors des échéances électorales. En effet, les élections constituent des événements d'intenses activités pour les partis politiques, car elles sont l'occasion offerte aux partis pour désigner des candidats en vue de gérer la cité. Si pour certains partis¹⁶ le choix des candidats se fait sur la base de la popularité de chacun, pour d'autres par contre, le choix des candidats obéit à d'autres critères et affinités allant du simple militantisme à la parenté, et surtout à la cooptation. Pire, on note l'existence des pratiques de « parachutage » de candidats ou de cadres contraire à la logique du mérite. Cette situation conduit le plus souvent au choix de candidats dont la popularité sur le terrain est très faible. Ce choix de candidats peu démocratique pour la gestion de la cité influe négativement sur l'intérêt général (H. Compaoré, 2010, p.23). Le choix des candidats par les partis politiques étant biaisé, il va sans dire que l'intérêt général sera sacrifié au profit de l'intérêt politique. En effet, l'imposition des candidats par les partis politiques est un acte hautement politique, dont les enjeux ne sont pas très souvent connus des militants et des électeurs. La manière

¹⁵ Boureima ZOROME : entretien du 26 avril 2010 à Ouagadougou.

¹⁶ Notamment, les deux principaux partis que sont le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) et l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) qui ont initié des primaires pour la désignation des candidats dans certaines régions.

dont les choix des candidats ou responsables des partis sont opérés résulte du fonctionnement des instances délibératrices des partis. Dès lors, cela constitue une source de conflits potentiels. Dans la plupart des cas, il n'y a pas une diversité d'ambitions, de motivations des acteurs mais une même ambition pour une diversité d'acteurs. La seule motivation, c'est la conquête d'un pouvoir politique personnel (M. C. Toe, 2005, p.52).

En définitive, certains acteurs politiques burkinabè n'ont-ils pas véritablement compris la philosophie de la démocratisation. Comme l'atteste M. Weber (1959, p.115), « *Toutes les luttes partisans ne sont pas (...) uniquement des luttes pour des objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois* ». De ce fait, en créant leur parti, le premier réflexe de certains leaders politiques a consisté à explorer les voies et moyens pour s'enrichir, ici et maintenant ; d'où la mauvaise gestion des ressources de leur parti.

2.3. La mauvaise gouvernance économique des partis

La redistribution ou l'affectation des ressources financières des partis constitue l'une des manifestations majeures du déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè. La gestion interne des subventions allouées aux partis a provoqué, en effet, de nombreux remous au sein de plusieurs formations politiques sous la quatrième République¹⁷. Pour Francis T. Ilboudo¹⁸ :

« Toutes ces batailles de leadership se déroulent non pas de façon claire pour des questions de ligne et de principe, mais essentiellement sur ce terrain bassement matériel, qui de façon particulière sous la quatrième République, se résument aux feuilles... Chaque année, l'Etat donne des subventions aux partis. Dès qu'il y a eu remise des chèques, il y a toujours des problèmes quelque part ».

Ces turbulences, assez courantes, qui opposent les acteurs politiques burkinabè dans l'accès aux ressources financières, sont parfois très houleuses ; d'où selon J.F. Medard (1991, p.93), une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits. La redistribution des ressources d'un parti pose, en définitive, l'épineuse question à savoir comment donner une satisfaction financière aux ambitions personnelles des leaders du parti. D'autant plus qu'il n'y a pas de critères préétablis par les textes des partis politiques en la matière. Les leaders des partis ne s'accordent toujours pas sur les destinations des fonds alloués. Tout bien considéré, « *Cette vision exécrationnelle de la politique produit invariablement des hommes et des femmes qui viennent aux affaires pour se réaliser en termes d'espèces sonnantes et trébuchantes et ce, à coups de spoliations des populations* » (O. Sidzabda, 2017, p.6).

Toujours est-il que cet état d'esprit montre que bien de gens viennent en politique pour se servir et non pour servir. C'est cette posture qui explique les combats de chiffonniers auxquels se livrent bien de leaders politiques pour arracher les « meilleurs » postes au sein de leur formation politique. Dès lors que ces postes leur échappent, ils sont prêts à puiser dans leur dernière énergie la force nécessaire pour déstabiliser le parti. Ainsi, l'enjeu de la création de partis politiques au Burkina Faso, c'est une question de « dividendes ». Justement, pour le président du parti des Verts du Burkina, « Il est normal que celui qui investit dans le parti puisse récupérer ses sous dès lors que le parti est financé »¹⁹. Cette pratique est plus significative dans les partis d'opposition de telle

¹⁷ Le Front de refus-RDA en 1998, le PPDS, l'UNIR/MS en 2002, l'OBU en 2004, pour ne citer ceux-ci.

¹⁸ Francis T. ILBOUDO : entretien du 12 mai 2017 à Bobo-Dioulasso.

¹⁹ Ram OUEDRAOGO : entretien du 05 juin 2012 à Ouagadougou.

sorte que les problèmes d'orientation politique sont sous-tendus par des intérêts matériels et financiers.

En définitive, l'opacité de la gestion financière des partis politiques est la vertu la mieux partagée tandis que la transparence est reléguée aux calendes grecques. En dépit de l'espoir suscité au sein des populations, le multipartisme a généré des partis politiques, mais n'a pas apporté les changements tant attendus en matière de bonne gouvernance par tous. Ces travers, s'ils ne sont pas corrigés, ne peuvent qu'accentuer la dégénérescence des mœurs politiques. Il est important que les voies de légitimation pour les fonctions des partis politiques répondent aux critères démocratiques.

3. Pour une démocratisation des formations politiques burkinabè

Le champ politique burkinabè est marqué par le fonctionnalisme et la scissiparité aboutissant à la floraison, à une constellation de partis qui relèvent plus de chapelles ou de sectes que de partis politiques (L.M. Ibriga, 2004, p.30). En effet, l'absence de vie démocratique véritable à l'intérieur des partis politiques burkinabè conduit bien souvent à des scissions la plupart du temps non fondées sur les divergences fondamentales mais des ambitions personnelles, des conflits d'intérêts, le manque de conviction et d'idéologie politique. Pourtant, une démocratie forte et durable dépend de l'existence de partis politiques bien opérationnels. Les partis politiques sont des acteurs cruciaux dans la mise en commun de divers intérêts, d'où l'importance de leur implication effective dans le jeu démocratique et l'instauration de la bonne gouvernance, qui doit être dépourvue de toutes considérations personnelles et partisans ou de toutes manipulations politiciennes (D.S. N'Zegho, 2014, p.6). De ce fait, il est nécessaire de dépersonnaliser les partis politiques en vue de les transformer en structures organisationnelles pérennes, capables de survivre à leur fondateur. C'est la seule condition pour que les militants s'impliquent davantage dans le fonctionnement de ces organisations paysannes.

Aussi, il y'a lieu de travailler à l'instauration d'une culture de l'alternance au sein des partis politiques, un principe sacro-saint de la démocratie. Pour ce faire, le principe de bas en haut doit primer, autrement dit tous ceux qui occupent des fonctions dans leur parti ou des fonctions électives doivent être élus par les organes compétents, par exemple par le congrès du parti. Cette forme de nomination donne aux personnes qui occupent une fonction une certaine légitimité vis-à-vis de leurs concurrents potentiels à l'intérieur du parti et dans d'autres partis, et lui confère en fonction du résultat du vote un certain appui intérieur du parti (W. Hofmeister, K. Grabow, 2013, p.49). On ne cessera de le dire, une moralisation de la vie politique est également nécessaire. Comme le dit si bien André Malraux, « *On ne fait pas de la politique avec la morale, on n'en fait pas davantage sans* » (B. Sakpane-Gbati, 2011, p.11). Cette moralisation doit passer par l'arrêt de la pratique répandue des achats de consciences et de votes. Et cela doit se faire par l'acquisition des règles d'une conduite démocratique véritable, tant au niveau des comportements qu'à celui des valeurs morales.

Mais une autre exigence non moins fondamentale se manifeste avec une acuité égale à ce niveau de la morale civique : celle de la tolérance. G. Hermet (1993, p.200) l'atteste en ces termes :

« Dans la société démocratique, le conflit constitue le corollaire reconnu et obligé du pluralisme et de la liberté, un processus naturel qui s'avère fonctionnel et engendre le changement et la croissance. C'est dans cette logique que cette dernière oblige à accepter l'autre en ne se reniant pas soi-même, à vouloir gagner mais à laisser gagner l'autre, à accepter de confronter son point de vue à ceux des autres et à les comparer, à écouter l'autre, à lui reconnaître le droit à la

différence et, finalement, à accepter le changement et l'innovation ».

La démocratie interne signifie justement que les différents groupes à l'intérieur des partis expriment leurs opinions et leurs divergences ouvertement. Il ne faut pas que les partis redoutent cette approche, même si l'opinion publique et l'électorat peuvent interpréter la confrontation ouverte d'opinions divergentes et les conflits comme des signes de faiblesse ou de manque d'unité de leur parti. Ces débats peuvent être un symbole de puissance et de dynamisme à condition que les partis les acceptent au lieu de les étouffer au nom de la sacro-sainte unité des partis (W. Hofmeister, K. Grabow, 2013, p.50). Ce faisant, les partis politiques burkinabè doivent avoir la capacité de leadership qui consiste à trouver l'équilibre entre des partis qui, dans leurs communications extérieures, s'expriment d'une seule voix et qui, à l'intérieur, permettent les débats contradictoires. La capacité de leadership implique également la sélection et la promotion des futurs leaders. Il faut promouvoir la participation de tous les membres aux affaires intérieures des partis, le cas échéant des possibilités de participation pour certains groupes à l'intérieur des partis ; en l'occurrence les jeunes et les femmes. Pour ce faire, il est primordial de respecter les règles et procédures conclues dans ce sens, et les processus décisionnels des partis.

En fin de compte, les problèmes internes aux partis politiques burkinabè doivent être réglés dans le cadre de procédures démocratiques et transparentes. Il est primordial que les leaders des partis politiques apprennent à respecter les décisions démocratiques de leur parti, car « *Tout ce qu'on obtient par les menaces et la violence est fragile et aléatoire... La force ne fait jamais ni raison, ni droit* » (L. K. Bado, 2014, p. 36).

Conclusion

Depuis 1991, début de la quatrième République burkinabè, les partis politiques ont fait des progrès modestes mais considérables. Leurs nombres, rôles et activités ont augmenté. Cependant leur contenu et la qualité restent suspects. Ils sont pour la plupart faibles en matière de capacité d'organisation, de culture démocratique interne. Le régime de régulation du fonctionnement de ces partis est très faible, surtout en ce qui concerne les questions de démocratie interne (IDEA, 2007, p.53). Cela pose le problème du rôle et de la fonction des partis politiques car les motifs de création des partis au Burkina Faso et de leur fonctionnement interne suscitent des interrogations sur les motivations des leaders politiques burkinabè de participer à l'épanouissement des populations. Le manque de démocratie au sein de ces formations politiques les empêche de jouer pleinement leur rôle de sensibilisation et d'éducation.

La réussite du processus démocratique burkinabè passe nécessairement par la maîtrise des systèmes politiques qui constituent le socle de la stabilité politique. Or, cette stabilité politique est intrinsèquement liée au bon fonctionnement des organisations politiques dont les partis politiques (M.C. Toe, 2005, p.71). Le manque de démocratie interne constaté au sein des partis politiques burkinabè, caractérisé par le manque de l'esprit démocratique des leaders qui animent ces structures politiques, pose le problème de la compatibilité de l'esprit communautaire des Burkinabè avec les exigences de la démocratie libérale occidentale. Il est évident que les formations politiques burkinabè ne peuvent exorciser les maux qui les frappent en les imputant chaque fois à des adversaires extérieurs. Elles doivent, comme le propose P. Calame (2003, p.55), « *accepter le mal qui est au cœur d'elles-mêmes et le traiter en prenant en compte la complexité de la nature humaine* ».

En tout état de cause, les acteurs politiques burkinabè doivent surtout se persuader que la démocratie est un combat difficile et complexe, dans lequel le défi de l'éducation n'est pas le moindre. Pour vaincre les résistances et les pesanteurs, il faut enraciner dans les consciences une culture de la tolérance et de respect des textes, bref, une nouvelle

culture démocratique (I. Mané, 1996, p.18). Faute de cette culture démocratique, les partis politiques seront dévoyés, voire pervertis de leur rôle et finalité. Il est vrai que les tricheries, les excès, les tâtonnements sont inévitables dans les premiers temps. Mais « *les chances de faire triompher l'idéal démocratique résident dans les efforts permanents de formations et de discipline que seule l'effervescence de la pensée créatrice peut aider à générer et à gérer* » (F. Akindès, 1996, p.5).

En définitive, sans une profonde évolution des mentalités et une modification des comportements politiques, les acquis du processus démocratique burkinabè demeureront des leurres. « *Il n'est pire recul, disait Abdou Diouf, que l'échec d'une expérience démocratique* » (J.J. Raynal, 1991, p.5). Pour se pérenniser donc, la démocratie burkinabè doit permettre une mutation profonde de la vie politique intérieure et une ample transformation du système social.

Références Bibliographiques

AKINDES F., 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala.

BACH D.C., KIRK-GREENE, 1993, S.dirs., *Etats et sociétés en Afrique francophone*, Paris, ed. Economica.

BADO K.L., 2014, *Mon expérience politique*, Lettre politique VII, Ouagadougou.

CALAME P., 2003, *La démocratie en miettes : pour une révolution de la démocratie*, Paris, ed. Descartes.

COMPAORE H., 2010, *La récurrence des crises au sein des conseils municipaux au Burkina Faso*, Ouagadougou, ENAM, Mémoire de fin de cycle.

HERMET G., 1993, *Culture et démocratie*, Paris, A. Michel / UNESCO.

HOFMEISTER W., GRABOW K., *Les partis politiques et la démocratie. Introduction à la formation politique*, Konrad-Adenauer-Stiftung Impression, Avril 2013, 88 p, in https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=5e6497b2-5267-ef7d-2721-ba9d1c9849f8&groupId=252038, consulté le 14 février 2019.

IBRIGA L.M., 2004, *Le rôle et la place des partis politiques et des associations de la société civile dans la vie et dans l'animation de leur commune*, Conférence publique, Ouagadougou, AECC.

IDEA, 2007, *Partis politiques en Afrique de l'ouest. Le défi de la démocratisation dans les Etats fragiles*, Stockholm, International IDEA, 64p. in <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/partis-politiques-en-afrique-de-louest-le-defi-de-la-democratisation-dans-les-etats-fragile.pdf>, consulté 10 février 2019.

Interview de Salaka SANOU in *Observateur Paalga* n°6879 du 4 au 6 mai 2007, p.9.

KABORE R., 2007, *Réflexion sur la multiplication des partis et formations politiques au Burkina Faso*, Ouagadougou, ENAM, Mémoire de fin de cycle.

KAKDEU L-M., 2014, *Démocratiser les partis politiques africains*, in <http://www.librefrique.org/kakdeu-partis-politiques-241014>, consulté le 6 février 2019.

LOCKE J., 2001, *Traité du gouvernement civil*. Paris : Vrin, Librairie philosophique, paragraphe 202.

MANE I., S.dir., 1996, *Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique*, Dakar, E.D.A.

MEDARD J.F., « Autoritarismes et démocraties », in *Politique Africaine*, Janvier-avril 1991, n°43, Paris, Karthala, pp.92-104.

N'ZEGHO D.S., 2014, *Démocratie et organisation des partis politiques au Gabon*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00942757/document>, consulté le 07 mars 2019.

OSEI A., « La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique : le cas Ghanéen », in *Politique africaine*, 2006/4 (N° 104), pages 38 à 60 in <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-4-page-38.html>, consulté le 22 mars 2019.

PERRET T., 1994, *Afrique, voyage en démocratie. Les années cha cha*, Paris, Harmattan.

RAYNAL J.J., « Le renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage ? », in *Afrique contemporaine*, n°160, octobre-décembre., 1991, pp.5-22.

SAKPANE-GBATI B., « La démocratie à l'africaine », *Éthique publique*, vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 30 octobre 2012, URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/679>, consulté le 06 février 2019.

SANGARE D., « Alternance dans les partis politiques. Vers un conflit de générations » in *Journal du Jeudi*, numéro 1274 du 18 au 24 février 2016, p.7.

SIDZABDA, « Reprise partielle des municipales. Pourvu que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets ! », in *Le Pays* n°6299 du 7 mars 2017, p.6.

SY S.M., « Le parti politique en Afrique : concept, nature », *Ethiopiennes*, numéro 1. Revue socialiste de culture négro-africaine, janvier 1975, in http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?page=imprimer-article&id_article=1027 Article publié sur <http://ethiopiennes.refer.sn>, consulté le 13 février 2019.

TOE M.C., 2005, *Les conflits internes aux partis politiques sous la IV^e République*. Ouagadougou, Université de Ouagadougou, UFR/SH, Mémoire de maîtrise.

Weber M., 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

LE FRANÇAIS : PARCOURS, DIFFUSION, RAYONNEMENT, CONTACTS ET DIVERSITÉ CULTURELLE

Konan Stanislas KOUASSI

Université Péléforo Gon Coulibaly (Korhogo-Côte d'Ivoire)
stanislas1980konan@gmail.com

Konan Richard KOUAMÉ

Université Péléforo Gon Coulibaly (Korhogo-Côte d'Ivoire)
koamerichard777@yahoo.fr

Tamala Louise AHATÉ

Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)
ahatetamala@gmail.com

Résumé

La langue, en tant que produit de la vie en société, évolue dans le temps et dans l'espace. La langue française n'échappe à ce principe fondamental de la sociolinguistique au regard de son parcours depuis son officialisation en France jusqu'à ce jour. Les différents canaux utilisés par ce pays en vue de son internationalisation et les dispositions prises pour l'expansion et la pérennisation du français en font une langue rayonnante à travers le monde. Elle est présente au sein des grandes instances internationales et est devenue un bien commun pour une vaste et hétérogène communauté humaine. Cette langue est désormais le véhicule de diverses cultures. Par conséquent, elle s'est diversifiée. Il existe des variantes régionales de français reconnues comme telles et qui se présentent comme des moyens d'expression des spécificités culturelles dans une Francophonie plus ouverte à la diversité linguistique et culturelle.

Mots clés : contact, culture, diversité, français, langue

Abstract

Language, as a product of life in society, evolves in time and space. The French language does not escape this fundamental principle of sociolinguistics with regard to its career since its formalization in France until today. The different channels used by this country for its internationalization and the arrangements made for the expansion and sustainability of French make it a radiant language throughout the world. It is present in the great international forums and has become a common good for a vast and heterogeneous human community. This language is now the vehicle of various cultures. As a result, it has diversified. There are regional variants of French recognized as such and which present themselves as means of expression of cultural specificities in a Francophonie more open to linguistic and cultural diversity.

Keywords: contact, culture, diversity, French, language

Introduction

Du point de vue de la sociolinguistique, la langue est un produit de la vie en société. À ce titre, elle évolue au rythme des mutations sociales, culturelles, techniques et technologiques. Ainsi, à l'image de tout phénomène social, les langues naissent, connaissent une expansion et s'éteignent. Aussi, lorsque des langues cohabitent au sein d'une société donnée ou lorsqu'elles sont alternativement utilisées par un même sujet, il opère un contact de langues. Cette notion renvoie à une diversité de situations. Elle est également au cœur du changement et de la variation linguistique, en diachronie

comme en synchronie. Le contact de langues s'inscrit dans des espaces aux frontières mouvantes, variables au gré des migrations, mais aussi des ouvertures et des fermetures économiques, culturelles ou des projets politiques (colonisation, domination culturelle extérieure...).

La langue française, par exemple, s'est faite une place dans divers pays où sont en usage des langues locales. Elle a acquis différents statuts et joue divers rôles qui ont abouti à une diversification de ses modes d'acquisition et d'appropriation. De plus en plus, on assiste à l'émergence de variantes régionales et de variétés de français, symboles de l'évolution de la langue française. Mieux, cette langue se présente désormais comme le creuset d'une diversité culturelle. Elle est même devenue un bien commun à une vaste communauté humaine dénommée la Francophonie qui parle d'une même voix. Cette communication se fait par le truchement des institutions internationales construites autour de la langue française. La présente contribution qui retrace le parcours de cette langue tente de montrer comment le français est devenu le reflet d'une diversité culturelle. Pour ce faire, elle expose les répercussions de son contact avec les autres langues du monde avant de s'appesantir sur les variantes régionales et normes endogènes de français qui sont les moyens d'expression des spécificités culturelles.

1. Le parcours du français

Le français est issu de la variété basse du latin. Cette langue a été codifiée par les grammairiens et a fait l'objet d'une abondante littérature grâce à laquelle elle s'est enrichie et embellie. De 842, l'année de la publication par Louis Le Germanique et Charles Le Chauve du premier écrit de la langue française intitulé « *Les serments de Strasbourg* » à aujourd'hui, le français a connu une expansion et une évolution fulgurantes. En effet, de l'ancien français (jusqu'en 1350), l'on est passé au français moyen (du XIV^e s. au XVIII^e s.) au français classique et moderne.

1.1. Le français de 1539 à 1960

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui fait de la langue française une langue juridique et administrative marque un tournant décisif dans l'histoire cette langue. Elle en a ainsi fait la langue officielle de la France. Dès lors, cette langue a été unifiée et fixée grâce aux travaux des grammairiens. Dans cette perspective, l'Académie française marquée par la volonté de faire prévaloir la langue de François 1^{er} sur le territoire français est créée, en 1634. Aussi, étant donné que la France était le pays le plus peuplé du continent européen et que son monarque était le plus riche, le plus puissant de ce continent ; son prince était le plus riche et possédait la plus grande armée et prélevait les plus forts impôts, le français devient la première langue de l'Europe du moyen âge entre le V^e et le XV^e s.). Il est resté dans cette position privilégiée jusqu'au XVIII^e s.

À partir du XVIII^e siècle, cette langue va commencer à se répandre un peu partout dans le monde et particulièrement en Afrique à la faveur des conquêtes militaires, de la colonisation et du mouvement expansionniste du XIX^e siècle. Cette expansion qui avait débuté au XIV^e s. avec la traite négrière s'est ainsi intensifiée. En effet, pendant la colonisation, cette langue a été imposée dans les colonies comme moyen d'interaction entre l'administration coloniale et les populations locales. Elle est de ce fait devenue le vecteur de la « mission civilisatrice » du système colonial ; la politique linguistique française en œuvre dans les colonies étant partie intégrante de la mission civilisatrice et humaniste de la France en harmonie avec l'idéologie colonialiste. (Kouadio, 2008 : 1). Elle consistait à imposer aux peuples colonisés la langue et la culture française. Les colons en ont même fait un leitmotiv, un devoir patriotique et une obligation morale.

La création, en 1926, de l'Association des Écrivains de Langue Française (ADELF) a ouvert une nouvelle ère dans l'histoire la langue française : celle de la coopération francophone. En 1950, les journalistes vont se constituer en Union Internationale des

Journalistes et de la Presse de Langue Française. Sous l'influence de cette structure aujourd'hui dénommée Union de la Presse Francophone (UPF), la Communauté des Radios Publiques Francophones est lancée avec Radio France, en 1955. Son action aboutira à la création des radios francophones telles que : suisse romande, canada et belge francophone. À partir de 1960, l'ère des indépendances, en Afrique, l'histoire de la langue française va prendre une tournure particulière.

1.2. Le français de 1960 à aujourd'hui : les grandes réformes institutionnelles

Avec l'accession à l'indépendance des anciennes colonies françaises, cette langue va être promue au rang de langue officielle. Elle est ainsi devenue leur langue d'ouverture sur le monde et aussi la langue de l'administration, de l'appareil judiciaire, de l'édition et d'enseignement. Le français est au cœur des systèmes éducatifs de ces pays qui, dans un élan d'intégration vont mettre en place la Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale (CONFEMEN), en 1960. Cette structure qui regroupait au départ 15 pays compte aujourd'hui 41 États et gouvernements membres. Une année plus tard, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française est créée. Elle deviendra, en 1999, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Ce réseau compte aujourd'hui 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 81 pays.

En 1967, le réseau de coopération francophone va s'agrandir avec la création de leur association actuellement dénommée l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). Elle regroupe à ce jour 65 parlements membres et 11 observateurs. Elle représente, selon la Charte de la Francophonie, l'Assemblée consultative du dispositif institutionnel francophone. Deux années plus tard, c'est-à-dire en 1969, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFÉJES) est créée.

À partir de 1970, le champ d'action de la coopération francophone s'élargit avec la signature le 20 mars 1970 par les représentants de 21 États et gouvernements de la Convention portant création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Elle se présente comme la première instance intergouvernementale de coopération chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux. Cette structure intervient donc dans les domaines de la culture et de l'éducation. Dix-huit ans plus tard, c'est-à-dire en 1998, l'ACCT devient l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie avant d'être rebaptisée Organisation Internationale de la Francophonie, en 2005. Elle comporte trois instances consacrées par l'article 2 de la Charte de la Francophonie. Ce sont : le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

Cette mutation répond au souci d'amélioration des services et du fonctionnement de l'OIF. À ce propos, l'ACCT qui était au départ un outil promotion de la solidarité, de développement et de rapprochement des peuples à travers le dialogue permanent des cultures a élargi son champ d'action au fil des mutations et changements de dénomination. Abdou Diouf, ex Secrétaire général de la Francophonie, a impulsé une nouvelle dynamique à cette organisation, dès son élection au sommet Beyrouth (2002). Son programme comprend deux volets : politiques d'une part et la coopération pour le développement d'autre part.

Cette nouvelle orientation a débouché sur l'adoption, en 2005, par la Conférence ministérielle à Antananarivo (Madagascar) d'une nouvelle Charte de la Francophonie, abrogeant ainsi celle de 1995. Cette dernière rationalise les structures de la Francophonie, ses modes de fonctionnement et consacre l'appellation d'Organisation Internationale de la Francophonie. Par la suite, d'autres domaines du champ politique ont été ajoutés aux domaines originels de Francophonie que sont la culture et l'éducation. Il s'agit notamment : des industries de la culture et de la communication,

des industries de la langue et du développement technologique couplé de la recherche et à l'information scientifique, de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; du développement durable ; de l'économie et des technologies numériques.

2. De la diffusion et de la promotion de la langue française

Sur le terrain, de nombreuses actions ont été initiées par les organes de coopération francophone. On peut citer l'exemple de l'ACCT qui est un partenaire du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) depuis 1970. Elle a également ouvert des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)²⁰. Il s'agit pour cette structure d'offrir aux populations des zones rurales et des quartiers défavorisés l'accès aux livres et à la culture. Dans cette perspective, elle a créé, en 1988, le fonds de production audiovisuelle du Sud en vue d'aider à la réalisation d'œuvres de cinéma et de télévision²¹. Sous la houlette de cette structure, le premier Marché des Arts du Spectacle Africain est organisé à Abidjan en Côte d'Ivoire (MASA), en 1993. Elle l'a réédité les années suivantes. Il s'agissait pour cette structure d'offrir un espace d'expression aux artistes (humoristes, danseurs, musiciens et chanteurs), de promotion de leurs œuvres. Par ce canal, elle envisage briser les frontières de l'espace francophone. À cet effet, le prix littéraire Prix des cinq continents de la Francophonie est initié, en 2001, pour célébrer chaque année la meilleure œuvre de langue française.

Dans cette même optique, la CIRTF a été créée en vue d'un échange d'émissions, de la coproduction et de la formation des professionnels. Ainsi, la chaîne de télévision francophone TV5 a été créée, en 1984. Elle résulte de l'alliance de cinq chaînes de télévision publiques : TF1, Antenne 2 et FR3 pour la France, la RTBF pour la Communauté française de Belgique et la TSR pour la Suisse. Cette alliance est rejointe en 1986 par le Consortium de Télévisions publiques Québec Canada. TV5 Afrique et TV5 Amérique Latine voient le jour en 1992, suivies par TV5 Asie en 1996, puis de TV5 Etats-Unis et TV5 Moyen Orient en 1998. La chaîne, dénommée TV5 Monde depuis 2001, compte aujourd'hui 7 chaînes de télévision et TV5 Québec-Canada. Transportée par 44 satellites, reçue dans 189 millions de foyers de par le monde, elle constitue le principal vecteur de la Francophonie : la langue française, dans la diversité de ses expressions et des cultures qu'elle porte.

Des actions de ce genre ont également été initiées dans le domaine de l'éducation. On peut citer l'exemple de la création de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) à Québec en 1988 et de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF) à Dakar, en 2015. Par ces canaux, l'OIF prend en compte les orientations stratégiques définies par le CONFEMEN. Elle s'appuie, pour ce faire, sur les méthodes d'analyse et les résultats des études initiées par cette instance dans le cadre de son programme PASEC. Il convient à ce propos de préciser que cette instance travaille en étroite collaboration avec l'OIF dans la perspective de l'intégration des systèmes éducatifs dans le processus de développement.

Outre ces actions qui s'inscrivent dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle et technique, on a celles du domaine politique. On peut citer entre autres : l'observation du processus électoral de Roumanie, lors des présidentielles et législatives de 1992 ; les appuis institutionnels et juridiques ; la formation des personnels électoraux ; à l'assistance technique et matérielle, etc. Avec la déclaration de Bamako (2000) qui a adopté son premier texte normatif en matière de pratique de la démocratie, des droits et des libertés, l'OIF, en se dotant d'un instrument essaie de contraindre ses membres à respecter les valeurs démocratiques communes, témoigne de son implication dans la sphère politique.

²⁰ Le premier Centre de Lecture et d'Animation Culturelle a été ouvert en 1986. Aujourd'hui, on en compte 295, répartis dans 21 pays.

²¹ Ce fonds aura aidé, à ce jour, à la réalisation de 1400 œuvres de cinéma et de télévision, selon l'OIF.

Dans le domaine du sport, l'OIF a initié, en 1989, les premiers jeux de la Francophonie qui se sont tenus au Maroc. Ce pays a accueilli dans le cadre de cet événement 1700 jeunes issus de 31 pays pour des concours culturels et sportifs. Ces jeunes institués depuis lors se tiennent tous les quatre ans et confère un caractère populaire aux actions de cette institution qui entend d'ailleurs se rapprocher des populations et surtout rapprocher les différentes communautés de l'espace francophone.

La finalité de toutes ces actions étant de faire en sorte que le français reste une langue d'influence dans les enceintes diplomatiques et sportives internationales. Pour ce faire, l'OIF propose des formations certifiées aux fonctionnaires et diplomates afin de consolider leur maîtrise du français. Elle cofinance des plans pluriannuels de formation dans les pays membres à travers des initiatives francophones nationales. Dans la perspective de cet objectif capital, les instances de coopération francophone soutiennent la francophonie au sein des établissements de formation initiale et continue à visée régionale, en administration publique et relations internationales ; la formation des interprètes et traducteurs francophones. Elles soutiennent également la formation des interprètes et des traducteurs francophones qui évolueront dans le milieu international. Dans cette même optique, les instances de coopération francophone organisent des concours de traduction tels que le Prix Ibn Khaldoun-Senghor de traduction en sciences humaines français-arabe. L'OIF a, à ce sujet, mis en mission un Grand Témoin de la Francophonie qui représente et promeut les intérêts de la Francophonie et les messages sur la diversité linguistique auprès du Mouvement Olympique. Dans cette veine, elle soutient et anime des réseaux francophones dans les domaines de la traduction, de l'interprétation et du sport. Enfin, des campagnes de sensibilisation au multilinguisme auprès des acteurs de la scène diplomatique, du sport international, des médias et du grand public sont organisées.

Ces actions initiées au profit des décideurs politiques, les diplomates, fonctionnaires nationaux et internationaux ; les traducteurs et interprètes de conférence ; les personnels des services de conférence, linguistiques et de communication des organisations ; les représentants du monde sportif, notamment olympique ; les journalistes sont initiées au sein de la Francophonie. Elles se font par le canal des instances telles que l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Université Senghor d'Alexandrie, TV5MONDE, les réseaux d'expertise tels le Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC) et le Réseau des anciens jeunes experts francophones et les groupes d'ambassadeurs francophones.

Des partenariats externes sont aussi scellés avec les Organisations internationales telles que l'ONU, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) ; les organisations régionales : Union européenne (UE), Union africaine (UA), l'organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALESCO), La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; les organisations sportives : Comité international Olympique (CIO), l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), l'Association Francophone des Académies Olympiques (AFAO), l'Association Francophone de Comités Nationaux Olympiques (AFCNO), l'Union Sportive des Organisations Internationales Francophones (USOIF) ; les médias ; les Établissements de formation initiale et continue en diplomatie et administration publique tels que : Académie diplomatique de Vienne, Institut d'études diplomatiques d'Égypte, Institut européen d'administration publique de Maastricht, École nationale d'administration (France), etc. ; les établissements de formation de traducteurs et d'interprètes ; les Instituts français et Alliances françaises.

En Somme, d'énormes efforts ont été fournis en vue de la promotion des atouts de la langue française, de son évolution et son importance dans le monde ; de la facilitation de l'usage du français dans les enceintes diplomatiques d'influence et dans le mouvement olympique ; l'éducation de qualité en français et son enseignement comme

langue étrangère ; et l'usage numérique de la langue. Elle soutient les politiques publiques numériques et défend l'idée du domaine public et des biens communs numériques dans la société de l'information. Elle soutient la participation des francophones aux rencontres internationales et régionales sur la gouvernance de l'Internet. On peut citer les exemples de celles organisées par les Nations unies. Il s'agit de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), de l'African Network Information Center (AfriNIC) et de l'African Network Operators' Group (AfNOG). De cette façon, elle accompagne les pays de l'espace francophone dans la gestion des noms de domaines nationaux et des ressources Internet.

À cet effet, l'OIF les forme à la cyber sécurité à travers des formations aux outils, méthodes et pratiques collaboratives en cartographie numérique libre (OSM). Elle promeut ainsi les ressources et usages collaboratifs francophones auprès des publics intervenant dans le secteur du numérique, dans la société civile spécialisée dans le numérique, dans les milieux professionnels et communautés d'intérêts parties prenantes de la société de l'information, les femmes et les jeunes. Ces actions sont initiées au sein de la Francophonie par le canal de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et en partenariats avec des structures extérieures telles que : International Institute for Communication and Development (IICD) ; l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; Internet Society (ISOC) ; Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ; et African Network Information Center (AfriNIC).

3. Du rayonnement et du contact du français avec les autres langues du monde

Selon le document intitulé "*Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique*" publié en ligne le 26/07/2018 par la Direction Langue Française, Culture et Diversités (DLFCD), la langue française connaît un grand rayonnement. Elle est parlée par 274 millions de locuteurs sur les cinq continents. Ce qui fait de cette langue la deuxième langue la plus apprise dans le monde. Le français est également, selon ce même document, la deuxième langue d'information internationale dans les médias. Elle est une des langues de travail au sein de la plupart des organisations internationales. Le français constitue donc un atout pour ces locuteurs qui peuvent s'ouvrir au monde par son canal.

Comme on peut le voir, cette langue a su prospérer grâce à sa modernité, à la diversité de ses formes et des innovations linguistiques venues des cinq continents. Cette omniprésence est à l'actif des actions initiées par les instances de coopération francophone. En fédérant les États qui ont en partage la langue française, la France œuvre en faveur de l'expansion et de la pérennisation du français. Toutefois, elle s'ouvre à la diversité linguistique. En effet, cette langue est en contact avec de nombreuses langues. Il en résulte de nombreuses influences. À ce propos, on peut citer entre autres : des productions hybrides, des emprunts, l'émergence des créoles ou pidgins.

Divers phénomènes sociolinguistiques opèrent aussi en français du fait des migrations, de la mise en place des instances internationales, régionales et sous régionales à vocation économique, culturelle et politique. À ce sujet, la colonisation sous tendue par l'idéologie de domination culturelle a joué un important rôle dans l'émergence des variations linguistiques. La situation de diglossie née de l'imposition du français dans les anciennes colonies françaises, pour la plupart plurilingues, a abouti d'une part à une péjoration des représentations sociales des langues locales et d'autre part à une volonté tacite d'acquisition ou d'appropriation du français. Cet état de fait impacte sur la pratique du français. On en relève des interférences (phoniques, lexicales, syntaxiques), des alternances codiques et des emprunts. Par exemple, le contact du français avec le latin, le grec, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'italien, l'allemand, l'arabe, etc. a débouché sur des influences réciproques.

Le lexique du français s'est aussi enrichi de nombreux emprunts issus de diverses langues. On peut citer en exemple les termes : *budget, cabine, club humour et meeting* empruntés à l'anglais ; *algèbre, calibre, chiffre, hasard et matelas* à l'arabe ; des mots : *alerte, artisan, banque, cabinet et caporal* à l'italien ; des mots : *consensus, constat, via, palmarès, manu militari* au latin ; *agora, diaspora, pylône, séisme, stratégie* au grec ; *leitmotiv, flic, diktat, bunker, homosexuel* à l'allemand ; *guérilla, intransigeant, bronca, cocalero, converso* à l'espagnol.

Elle est également entrée en contact avec de nombreuses langues à la faveur des conquêtes militaires et du mouvement impérialiste. Son rapprochement avec les langues locales des peuples vivant dans la zone de l'Océan Indien a donné naissance à des formes linguistiques telles que les créoles. On peut citer entre autres : les créoles de la réunion et de l'Île Maurice. On a aussi les créoles dans la zone amérindo-caribéenne : le créole de la Louisiane, d'Haïti, de Saint-Thomas, de la Dominique, de Sainte Lucie, de la Grenade ou des Grenadines, de la Trinité (Trinidad), de la Guyane française, de la Martinique et de la Guadeloupe. Ces différents créoles entretiennent des relations avec la langue française. Toutefois, ils se distinguent les uns les autres par des variables d'ordre morphologique et lexical. Le contact du français avec les autres langues du monde a abouti à des situations de diglossie, comme c'est le cas entre le français et les créoles. Le créole haïtien, par exemple, bien qu'ayant été reconnu en 1983 comme langue nationale par la constitution et qu'il bénéficie ainsi d'un usage courant parmi la totalité de la population, a un statut inférieur à celui du français, langue des classes supérieures, de l'école et de l'administration.

En Afrique où les colons ont imposé le français comme moyen d'interaction entre eux et les populations locales, la langue française est également entrée en contact avec les langues locales. Cette langue utilisée comme le vecteur de la mission civilisatrice et humaniste de la France en Afrique va exercer une hégémonie sur les langues locales. En Côte d'Ivoire, par exemple, les colons ont, par le moyen des décrets, des choix politiques et une planification scolaire, implanté la langue française sur le territoire ivoirien » (Aboa, 2010). Elle fut l'objet d'un projet idéologique dont l'instrument était l'école. L'arrêté du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française de 1924 qui indique : « *La langue française est la seule qui doive nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité. Nos lois et règlements sont diffusés en français. C'est en français que les jugements des tribunaux sont rendus. L'indigène n'est admis à présenter ses requêtes qu'en français. Notre politique d'association l'appelle de plus en plus à siéger dans nos conseils et assemblées à la condition qu'il sache parler français* » est explicite à ce sujet.

La promotion de la langue française à travers l'école et l'établissement d'une sorte de relation « cannibale » entre cette langue et les langues locales visait à dévorer non seulement le colonisé mais également à dévorer ses langues. (Calvet, 1974). Malgré ce « racisme » et « ce colonialisme glottophage », on note une résistance des langues africaines ainsi minorées. Cela en dépit du fait que la plupart des pays l'ont promu au rang de langue officielle au détriment des langues locales dans l'optique de consolider l'unité nationale et pour s'ouvrir au monde (Kouadio, 2008).

Si ces choix politiques ont entraîné une certaine dépréciation des représentations des langues premières, il faut souligner que les efforts d'appropriation de cette langue perçue comme une langue de prestige vont aboutir à sa transformation. En effet, ils l'ont certes adopté mais ils y ont introduit les ressources structurelles de leurs langues premières. En s'appropriant cette langue, les Africains la particularisent. Ils y intègrent les ressources structurelles de leurs langues et des pans importants de leurs cultures. Face à des réalités linguistiques, Calvet (2010) affirme que les Africains ont détourné la langue du colonisateur pour dire eux-mêmes le monde. Cette dynamique a abouti à l'émergence de variantes régionales de français qui se déclinent pour certaines en variétés et qui sont le reflet de la diversité culturelle et linguistique du français.

4. La francophonie à l'épreuve de la diversité linguistique et culturelle

La diversité linguistique et culturelle s'appréhende comme l'existence de différentes langues et cultures qui participent au raffermissement du français. Cette donne est inhérente à la francophonie puisque dans la plupart des pays qui la composent, cohabitent une diversité de langues et de cultures. En effet, derrière chaque langue se cache bien évidemment une culture. De ce fait, sur les cinq continents où elle est pratiquée, le français de France donne naissance à des variétés de français dans chaque aire culturelle avec laquelle elle rentre en contact. Elle est donc une véritable langue de culture.

4.1. De l'émergence et de la reconnaissance des variantes régionales de français

La francophonie, à l'ancienne du moins, ressemble à une mini globalisation. Elle pose l'exception française et elle prône un certain ascétisme de l'idiome du roi de France. Cette instance n'offrait aucune possibilité de survie aux autres cultures : congolaise, sénégalaise, ivoirienne, etc., qui ont en partage le français. Les particularités régionales du français, au départ souvent confondues avec des traits populaires ou vulgaires, étaient traitées comme des expressions vicieuses à proscrire. Par condescendance, elles sont consignées dans des ouvrages destinés à relever les néologies propres à telles ou telles régions. Ainsi, l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique s'offre comme l'illustration la plus probante de cet état de fait. À la vérité, les mots y sont consignés comme des « bâtards linguistiques ».

Mieux, des parasites qui concurrencent la langue originale. Or le français, dès qu'il a dépassé les frontières de l'hexagone, devrait légitimement s'attendre à des modifications voir des bouleversements. La dispersion géographique et/ou culturelle du français due à diverses raisons, notamment l'impérialisme français, suppose plus ou moins de fortes variations ou modifications linguistiques. Fort heureusement, de nos jours, la Francophonie commence à prendre conscience de la diversité de son espace linguistique et de la nécessité absolue de prendre en compte ces « français d'ailleurs ». Cette constellation linguistique est soumise à des contingences sociologiques hétéroclites. La langue française devient un bien commun que chacun s'approprie et adapte à sa pensée pour une meilleure expressivité. Plus qu'un défoulement linguistique, ce phénomène d'appropriation est un cadre favorable d'enrichissement certain de la langue.

Pour ce qui est de l'Afrique, les différents travaux conduits sur la Francophonie africaine ont permis de rompre avec la rigidité des positions et positionnements théoriques calqués sur le modèle saussurien. En effet, les évolutions constatées dans les modes de raisonnement respectifs (traditionaliste, moderniste et réformiste) ont apporté des réponses aux tensions ou conflits constatés entre le locuteur et le chercheur, l'usager et l'aménagiste, autonomie et l'hétéronomie, l'identité et l'altérité, la francophonie et la créophologie, la localité et la globalité, ou encore la recherche appliquée et la recherche fondamentale (Abolou, 2012). Ces évolutions consacrent aussi l'avènement du concept de français populaire dans l'environnement africain. Elles résultent du déploiement des outils conceptuels, de la prise en compte de la dynamique des grandes villes africaines et de la formulation d'hypothèses diverses. Celles-ci se situent aux frontières des discours feutrés des africanistes, répugnants des grammairiens et tâtonnants des créolistes, comme l'a si bien fait remarquer Abolou (ibidem).

Il apparaît clairement que les français populaires ont été et constituent encore d'ailleurs un champ fertile de recherches. Certains des travaux effectués sur cette question ont mis en lumière les conditions d'émergence des français populaires à partir de la description des environnements urbain, culturel et éducatif à l'épreuve des contingences politico-économiques et financières. Les français populaires africains se présentent ainsi comme

les corollaires des crises économiques, de l'informalisation des économies africaines, de l'assistance économique des pays africains francophones par les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, etc.), etc. Les autres ont entre autres mis en évidence les représentations, les hybridismes qui les caractérisent et bien d'autres aspects tels que les alternances codiques. En plus d'avoir mis en lumière les représentations sociales et identitaires des français populaires africains, ces travaux ont aussi relevé leurs particularités.

En somme, l'étude des français populaires africains va donc au-delà des perceptions et aux entreprises à vocation essentiellement dictionnaire (Lafage, 1975, 1976, 1977a et b, 1980a, b, c et d, 1981, 1982 et 1983 ; etc.). Elle s'est, en effet, enrichie des innovations théoriques qui ont énormément concouru à l'actualisation des connaissances, à la généralisation des contextes urbains, économiques, culturels et politiques des pays africains francophones et au recul réflexif face un objet délicat, pernicieux qui ne tarde pas à fâcher les sensibilités en francophonies périphériques et heurter la raison linguistique en francophonie centrale (Abolou, idem). Le débat sur l'existence des variétés de français est ainsi désormais moins passionné. Il est admis par tous que le français d'Afrique ou le français en Afrique diffère du français de France. Il s'est acclimaté aux réalités africaines (Adopo, 2009), différencié et particularisé (Aboa, 2010). La reconnaissance du français d'Afrique ou des français d'Afrique n'a cependant pas totalement mis fin à la polémique. Les questions relatives à la nature de ces parlers, à leur évolution et aux facteurs favorisant leur émergence demeurent en suspens.

Pour ce qui est de leur nature, Abolou (2012), a apporté une contribution significative. Il semble, du point de vue de cet auteur, exister autant de français populaires africains que de pays francophones. Toutefois, il est possible, poursuit-il, de les classer en trois prototypes. D'abord, les franco-véhiculaires qui sont marqués par la tradition orale [...] et pris dans l'engrenage des interférences sociolinguistiques. Le français populaire ivoirien (FPI) semble être l'exemple étalon. Ensuite, les franco-africains. Ils sont des sortes d'argots urbains issus d'hybridation linguistique illustrés par le nouchi ivoirien et le camfrançais camerounais. Enfin, les franc-bâtards qui ont pour principal trait constitutif l'alternance codique : le franlof et le fransango en sont les représentants les plus remarquables.

Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, on relève la coexistence de différents français populaires : le FPI et le nouchi aux côtés desquels on a le français local marqué par la norme académique. Les différents travaux conduits sur le français en usage dans le paysage linguistique ivoirien attestent de l'existence de ces variétés de français et qui fonctionnent comme des véhicules de la culture ivoirienne dans sa diversité.

4.2. Les variantes régionales de français moyen d'expression des spécificités culturelles

La culture regroupe l'ensemble des us et coutumes, des usages, des préférences, des mœurs et des traditions d'une société donnée. De ce fait, la langue est en elle-même une composante, un produit de la culture. Mieux, c'est par la langue que la culture tire sa raison d'être et sa consécration. Il n'est de culture sans langue tout comme il n'y a de langue sans culture. L'une permet l'existence de l'autre et l'enrichit, la traduit, permet sa transmission. Tel est le cas du français qui épouse les cultures auxquelles elle se frotte et leur donne vie. Par un phénomène d'appropriation, on aura donc diverses variétés de français en fonction des aires culturelles. Même en France, le français de Paris est différent de celui de Marseille. De même, le français de Belgique sera différent du français du Québec qui lui-même est différent de celui de l'Afrique.

Sur le continent, la langue de Molière se décline en plusieurs variantes. Le français parlé en Côte d'Ivoire, par exemple, enregistre quelques spécificités morphosyntaxiques, lexicales et phonétiques. Le moteur de ces mutations reste la culture. La langue étant donc le véhicule de la culture, en empruntant la langue de l'autre on emprunte sa culture.

Le refus de la norme exogène, mieux qu'une revendication identitaire, est une exigence ontologique. Toutes ces variantes régionales du français non seulement facilitent la préhension des réalités socio-culturelles spécifiques et qui n'existent pas dans la culture française, mais également permettent aux populations d'exister puisque le français est la langue de presque tous les secteurs d'activités. Selon le témoignage d'Alain Rey, linguiste, lexicologue et rédacteur en chef des éditions *Le Robert*, l'on devra plutôt parler de français au pluriel. Face aux *relia* culturelles diverses, de nouveaux mots sont générés ou sémantiquement modifiés. Si l'on veut bien en croire Queffelec, la différence entre ces topolectes se trouve particulièrement au niveau lexical d'une part, et phonétique et prosodique d'autre part.

Au fil des ans, plusieurs lexies émanant des cultures africaines sont universellement acceptées et ont pour certains réussi à intégrer les dictionnaires de référence. Des néologies *daba*, *tapette*, *chimpanzé* (culture tchiluba, Congo), *poto poto* (lingala, congo), *banane* (culture bantou), *boubou*, *balafon* (culture malinké), *cola* (dioula, du worodougou ivoirien), *karité* (culture wolof, Sénégal), *safari* (culture swahili) *vaudou* (culture éwé et fon Togo et Bénin), *zombie* etc.

La manifestation de ces cultures transparait également à travers des expressions succulentes telles que *demandeur la route* ou *les nouvelles*, *faire la bouche*, *dire* ou *faire yako* etc. Le remaniement sémantique de certaines lexies, transfuges de la norme exogène produit également des néologismes. Ainsi par exemple le lexème *frère* ne désignera plus simplement les personnes nées de mêmes collatéraux. En Afrique, le mot acquiert un sens extensible que lui confère la sociologie africaine de la famille. Le frère sera le cousin ou l'ami intime ou mieux, toute personne avec laquelle on entretient une relation affective. Le lien de consanguinité passe en second plan. Pour rendre au mot son sens exogène, l'on emploiera l'expression *frère même père même mère* comme dans l'énoncé suivant : *Mathieu est mon frère même père même mère*. Il en est de même pour le terme *vieux* dans l'énonciation à l'africaine du français.

Contrairement à la culture occidentale, le *vieux* représente une personne importante dans la société. Ce n'est plus le personnage usée, démodée voire inutile à calfeutrer dans un asile. Outre le père, *vieux* désigne toutes les personnes âgées ou non, en tout cas adultes. Il marque l'idée de respect des aînés. Le mot est ici est dénudé de sa connotation péjorative. Ces faits de langue ne sont pas des cas isolés. Les exemples pourraient se multiplier. En somme, même si au départ la Francophonie n'était pas ouverte à la diversité culturelle et linguistique, elle l'est aujourd'hui. Cette institution s'est rendue à l'évidence de ce que pour la survie de la langue française et pour son unité, elle doit prendre en compte toutes les variantes de français et les langues locales.

Conclusion

L'aventure du français dans son évolution est loin d'être une sinécure. À la fois périlleuse et enrichissante, elle a permis à la langue de Molière, depuis sa création, de s'enrober du parfum des différentes langues et cultures avec lesquelles elle est rentrée en contact, de s'imposer au monde et dans les secteurs clés. Le français, langue du monde, à fonction politique, socioculturelle et sportive, riche de sa diversité, affiche aujourd'hui plusieurs visages. L'hermétisme de cette langue face à la diversité linguistique et culturelle a produit l'effet contraire sous l'action conjuguée de divers facteurs qui ont abouti à l'émergence des français. Les actions conjuguées de l'OIF et de tous les organes de coopération francophones ont permis à cette langue de garder le cap et même de conquérir d'autres espaces de prédilection dédiés à l'anglais, sa concurrente impitoyable.

Références bibliographiques

ABOIA Abia Alain Laurent, 2010, « La Côte d'Ivoire et la langue française : les facteurs d'une appropriation », in *Revue Électronique des Sciences du Langage*, n°15, Université de Cocody-Abidjan /CUEF, 13p.

ABOLOU Roger Camille, 2012, *Les français populaires africains. États des savoirs*. Paris : Harmattan.

ADOPO Assi François, 2009, *Le français, langue ivoirienne*, Publication du LTML, www.ltml.ci, 47p, visité en Juillet 2011, www.ltml.ci/files/publications/francais.pdf.

CALVET Louis Jean, 1974, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.

- 2010, *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?* Organisation Internationale de la Francophonie, Éditions écriture, 210p.

HARDY Georges, 1917, *Une enquête morale : l'enseignement en AOF*, Paris, Armand Colin

KOUADIO N'Guessan Jérémie, 2008, « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », in Jean-Yves MOLLIER et Gérard VIGNER (Coord.), *L'émergence du domaine et du monde francophones, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 40/41, SIHFLES, p. 179-197. Téléchargeable sur : < <http://dhfiles.revues.org/125>>.

LAFAGE Suzanne, 1975, *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey*. Université d'Abidjan : ILA.

- 1977, « Contribution a une étude des facteurs de différenciation entre le français central et le français d'Afrique (Togo) », in *Les relations entre les langues négro-africaines et la langue française*. Paris : CILF.

- 1980a, « Analyse sociolinguistique du Français de Côte d'Ivoire », in *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire n°1*, pp. 10-13.

- 1980b, « Le dictionnaire des particularités lexicales du français en Haute- Volta : compte rendu de recherches », in *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire n°1*, pp. 53-57.

- 1980c, « Le dictionnaire des particularités du français au Niger », in *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire n°1*, pp. 39-45.

- 1980d, « Premier inventaire des particularités lexicales du français parlé au Tchad : compte rendu de lecture », in *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire 1*, pp. 107-114.

- 1981, « Esquisse de l'état présent des recherches sur le français en Afrique Noire », in *Réponses. Supplément Afrique/ océan indien du français dans le Monde 1*, pp. 3-7.

- 1982, « Esquisse des relations inter linguistiques en Côte d'Ivoire », in *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire3*, pp. 9-28.

- 1983, « Inventaire des particularités lexicales du français au Mali : compte rendu de lecture », in *Bulletin de l'Observatoire du Français Contemporain en Afrique Noire 4*, pp. 95-104.

ÉTUDE DE LA PERCEPTION DES MÉDIAS D'OPINION ET INTÉRÊT NATIONAL EN CÔTE D'IVOIRE

Sylvain Blai ORO

Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)
emersonblai@gmail.com

Résumé

Cette étude est inspirée des observations faites sur les médias d'opinion à propos de leur attitude et des hommes politiques à qui ils sont inféodés durant la situation de crise et de guerre dans laquelle la Côte d'Ivoire s'est retrouvée de 2002 jusqu'en 2010. Les attitudes des médias d'opinion se traduisent foncièrement et principalement par un manque de ferveur dans la défense de l'intérêt national et donc de l'Etat ivoirien en difficulté face aux calculs politiques et au manque d'éthique de la presse politique. L'objectif de ce travail vise à étudier la perception des médias d'opinion en relation avec l'intérêt national chez les Ivoiriens. Au-delà, il s'est agi d'avoir une idée critique du positionnement idéologique de ces journaux en vue d'aboutir à des propositions dans le sens de l'amélioration de l'image, du contenu et du développement des médias d'opinion ivoiriens en matière de communication. Ce travail a porté essentiellement sur trois quotidiens proches des trois grands partis politiques que sont le Front Populaire Ivoirien (FPI), le Rassemblement des Républicains (RDR) et le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Il s'agit respectivement de Notre Voie, Le Patriote et Le Nouveau Réveil. C'est au moyen d'un sondage par questionnaire auprès de 1380 personnes que nous avons collecté les différentes opinions qui semblent montrer que les médias d'opinion communiquent plus presque exclusivement pour leurs partis que pour la Côte d'Ivoire en tant qu'espace public et politique commun à tous.

Mots clés : communication, médias d'opinion, partis politiques, intérêt national, perception.

Abstract

This research is carried out after the remarks done about the attitude of the media in general that of the journalists, the political party newspapers and the politicians concerning the crisis in Côte d'Ivoire since 2002. These attitudes were mainly explained by the lack of devotion to national interest defense. Therefore this situation has put the government into difficulties facing the politicians' manipulation and the lack of the political medias ethic such as *"Notre Voie"*, *"Le Patriote"* and *"Le Nouveau Réveil"*. The aim of this research consisted in focusing on the representation, the perception of political party press in Côte d'Ivoire and beyond the readership of the press despite the ideas they received, criticisms and misdeeds which are hammered out all along the day by not only the ivorian readers but also the politicians or the intellectuals who were hidden behind the complaints of the population towards that media.

Our work analyses the reasons of the continual existence of this press despite the reproach that are addressed by people. Fathom the Ivorians somewhere else concerning this issue. So people shouldn't totally reject the place given to the media in a society made of diverse citizens. Besides, we must help this media in order to improve its image and its content. This opinion poll with 1380 citizens concerned only *"Le Patriote"* for the party *"RDR"*, *"Notre Voie"* for the party *"FPI"* and *"Le Nouveau Réveil"* for the party *"PDCI"*. This opinion poll results showed that the communication of party press

is only based on political parties so that it is less beneficial for Ivory Coast, our common land as a political and public space.

Key words: Communication, political party press, political parties, national interest, perception.

Introduction

En Côte d'Ivoire, la réapparition du pluralisme politique, à partir d'avril 1990, s'est accompagnée de revendications politiques dans le sens d'une démocratisation des libertés publiques et politiques. Mais surtout il s'en est suivi une floraison de publications ou de titres au niveau de la presse écrite, majoritairement proches des nouveaux partis politiques d'opposition qui venaient d'être créés et qui tenaient à se faire connaître et à faire connaître leurs idéaux. Cette nouvelle presse des partis, qualifiée par certains de « *presse d'opinion* » ou encore de « *presse de combat* » par d'autres, devait servir à la vulgarisation et à la promotion des idéologies nouvelles des partis politiques fraîchement constitués aux fins de propulser et de consolider la démocratie naissante par leurs contributions dans la confrontation des idées et des propositions politiques. Dans cette dynamique, cette presse devint le véhicule important d'une nouvelle offre politique portée par l'opposition qui méritait d'être expliquée et communiquée au public. Cet état de fait était indéniable car "*en politique, l'action est inséparable de la communication, surtout en démocratie où les hommes politiques doivent expliquer leur décision pour gagner les élections...*" (Wolton, 1991 :104-106). Ces médias de partis dont il est principalement question ici sont *Notre Voie*, *Le Patriote* et *Le Nouveau Réveil* pour le compte spécifiquement du Front Populaire Ivoirien (FPI), du Rassemblement Des Républicains (RDR) et du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI).

Par ailleurs, ces médias d'opinion existent depuis un certain temps et se sont fait une certaine image et opinion auprès des lecteurs et des Ivoiriens en général dans leur rôle de production et de diffusion d'informations et d'opinions politiques. De plus, l'on semble noter le désintéressement des lecteurs des choses politiques soit pour cause d'attentes non satisfaites ou pour des questions d'éthique ou de manque de ferveur dans la défense de tout ce qui touche à l'image du pays en termes d'implication des médias d'opinion dans la guerre (Blé, 2006). À ce sujet, il est souvent reproché aux journaux cités plus haut leur disposition à la manipulation et leur manque de motivation dans la défense de l'intérêt général en temps de crise (crises politiques, rébellion, guerre postélectorale...) mais aussi en temps de paix. En outre, la presse politique ivoirienne a semblé se laisser beaucoup plus engluée dans des considérations partisans à l'occasion de la crise politique de 2002 à 2011. La compréhension de cette crise a été reléguée au second plan par les médias d'opinion au profit de la défense exclusive des intérêts des partis et des leaders politiques dont ils sont proches sans se préoccuper de l'Etat et par conséquent de l'intérêt national.

Par ailleurs, parler de l'intérêt national ici revient à s'intéresser à une notion qui amène à s'introduire dans une approche juridico-politologique en vue de préciser les contours de ce concept. Plus encore, il s'agit de recadrer notre champ d'intervention en faisant la différence entre intérêt national et intérêt communautaire avec toutes les implications en termes de connotation. Selon les travaux de spécialistes, Braud (2014) et Abolou (2016), l'intérêt national est mis en rapport ici avec les intérêts partisans défendus par les médias d'opinion. L'intérêt national s'entend comme un sentiment d'appartenance à la même communauté nationale dont la défense prime au-dessus de tout intérêt

partisan et/ou personnel. Cette vision des choses suppose que tous les citoyens de la communauté nationale ou du pays aient le sentiment d'appartenir prioritairement et principalement à la même nation et non au groupe ethnique encore moins à la communauté identitaire restreinte. À ce titre, les individus qui composent cette communauté et qui y vivent, doivent avoir comme ciment la notion de l'intérêt général afin que l'intérêt de la communauté nationale soit toujours préservé. Ainsi dans le cadre de l'administration publique par exemple, l'intérêt général se définit, selon Olivier Nay comme une « *notion utilisée en France pour désigner la finalité collective de l'Etat. Elle renvoie à l'idée d'un « bien commun » qui, pour être réalisé, transcende les intérêts particuliers...* » (2017 : 307). C'est pourquoi le rôle de l'intérêt général, selon lui, se traduit par « *la nécessité de limiter les intérêts particuliers (individuels, catégoriels ou régionaux)* » (2017 : 307). Dans tous les cas, il est nécessaire que les citoyens d'origine ou d'adoption (juridiquement parlant) s'engagent sur la voie de la sauvegarde des intérêts de la nation sans laisser cette tâche exclusivement aux mains des partis politiques qui constituent des *entreprises politiques* au sens de Weber (Braud, 2014). Au regard de ces concepts-clés à traduire en action, l'intérêt national comme l'Etat restent à construire, à consolider et à promouvoir par ceux des citoyens qui l'incarnent et par tous les citoyens. Pour revenir au cas ivoirien, au regard de l'objet d'étude, le concept de l'intérêt national peut être saisissable dans le contenu des médias d'opinion à travers des informations ou la manière dont elles sont traitées. Ces informations traitées peuvent se rapporter à la primauté, à la priorité accordée aux intérêts vitaux du pays dans chaque action d'un citoyen ou avant chaque action posée par celui-ci. Cela équivaut également à la prééminence et la préservation des intérêts de l'Etat. Ainsi, l'intérêt national revient à penser à la priorité qui est accordée à la promotion privilégiée du pays à savoir la Côte d'Ivoire, le bien commun des Ivoiriens, à la défense du bien-être et de la raison d'être de l'Etat. Le jugement du contenu médiatique se fait sur la base de l'effort à participer à l'édification et au bien-être de tous les Ivoiriens. Dans ce sens, devrait figurer dans le contenu la diffusion de l'information gouvernementale par exemple ou de l'information qui prend en compte la stabilité sociale et politique du pays. Ce contenu appellerait à la préservation de tout ce qui est relatif à l'Etat et au respect de ses institutions et surtout à la promotion de la paix. À ce sujet, l'on doit relever la priorité accordée à la collectivité devant notre personne. In fine, le concept d'intérêt national pourrait se saisir à travers les thématiques globalisantes non forcément centrées sur un parti comme le développement, le social, l'économie, etc.

C'est pourquoi au vu du fonctionnement des médias d'opinion ivoiriens depuis des années, il se pose la question suivante : que disent et pensent les Ivoiriens des médias d'opinions au regard de l'intérêt national?

Si l'on part de l'hypothèse selon laquelle les Ivoiriens perçoivent les médias d'opinion comme militant plus fortement en faveur des partis politiques que de la société ivoirienne, ce travail-ci se propose d'analyser ce que les lecteurs disent et pensent des médias d'opinion. Ainsi, l'objectif général de ce travail de recherche vise à étudier les opinions et la perception de la presse d'opinion chez les Ivoiriens sur la base du contenu proposé. En clair, dans ce même ordre d'idées de perception du rôle général des médias en tant que diffuseurs d'informations dans une démocratie (Archambault, 2007) et à l'image de la perception qu'un public peut avoir d'un média (Bogui, 2016), cette étude vise, entre autres, à :

- étudier la perception ou l'image réelle de la presse écrite politique chez les Ivoiriens à travers les opinions développées ;

- identifier les attentes ou besoins en informations du public des médias d'opinion.
- étudier l'impact des médias d'opinion sur le corps social ivoirien en termes de contributions dans la conquête de l'opinion et dans la formation idéologique et politique des Ivoiriens.

Ce travail va s'appesantir sur différentes articulations que sont :

La problématique de l'existence des médias d'opinion ; le cadre théorique de référence ; le cadre méthodologique et espace de l'étude ; l'analyse des résultats en rapport avec la perception des médias d'opinion chez les lecteurs et chez les Ivoiriens ;

Discussion des résultats en vue d'un plaidoyer pour la restauration de l'image de marque des médias d'opinion.

1. **Problématique : De l'existence des médias d'opinion**

De nos jours en Côte d'Ivoire, il est établi que les manquements de la presse d'opinion à l'éthique et à la déontologie sont légion en toutes périodes (Zio, 2012). Les travaux effectués à ce sujet exposent des attaques gratuites, des diffamations, à l'égard des autres journaux et de certaines personnalités (Wolton, 1991), et des représentations des risques de guerre (Adjué, 2014). D'autres spécialistes ont traité des excès et du non-respect de la déontologie interne, du manque d'éthique et de crédibilité (Blé ; 2006a), de l'influence et des implications des médias dans la guerre (Blé, 2009b), (Bahi et Théroix, 2011), de la responsabilité de la presse dans la construction de la paix (N'Da, 2004), (Sy Savané cité par Poissonnier, 2007). Dorénavant, l'hostilité et les critiques du public ou des observateurs à l'égard de la presse écrite dite partisane, hier comme aujourd'hui, ont été souvent très saillantes, et tous azimuts. En passant par l'intermède de 2002 à 2010 et même au-delà, cette presse a été et est accusée en Côte d'Ivoire par certains observateurs d'attiser la haine entre les Ivoiriens, de fragiliser les institutions et de saborder l'autorité de l'Etat par nombre de ses écrits sans éthique ou à la limite de l'intolérable selon les travaux déjà effectués (Blé, 2006), (Zio, 2012). Malgré tout, de 1999 (année du coup d'Etat militaire) à 2002 (année de début de la rébellion en Côte d'Ivoire), la presse d'opinion n'a pas « faibli ». Cette presse a continué d'exister et de se vendre du fait de son «*électorat captif*»²² (Poissonnier citant Sy Savané, 2007 : 11) puisqu'elle semble être à l'image de la société ivoirienne dans sa globalité avec des cloisonnements politiques. En effet, les médias, «*comme institutions sociales organisées, reflètent la nature de la société dans laquelle ils sont insérés* » (Lazar, 1991, p.10). Les médias, qu'ils soient privés ou publics, « politiques » ou « indépendants » ou qu'ils soient appréciés ou non, sont forcément à l'image de notre société et en reflètent aussi les contradictions. Il est clair que le caractère partisan des médias d'opinion et le contexte de crise ont dû davantage impacter le traitement et la publication des informations. Cette presse est, de ce fait, prise au piège de «*la relation dans le message* » (Saillant, 1996, p.36) avec un fort sentiment d'appartenance. En plus du lien politique ou de la raison politique, ce type de relation est basé, selon lui, sur la propension de l'homme à imiter l'autre et est basé sur un partenariat d'échange. C'est l'une des raisons qui pourrait amener à comprendre le caractère captif voire viscéral du lectorat qui s'y accroche coûte que coûte malgré tous les manquements de ladite presse. Malgré tout, la presse quotidienne proche des partis politiques semble tout de même définitivement intégrée dans la vie des Ivoiriens. À leur façon, ces médias politiques expriment

²² Ibrahim Sy Savané fait allusion à la réserve de militants du parti manifestant leur soutien en achetant le journal sans condition.

assurément des valeurs et des jugements politiques, des opinions plus ou moins acceptables, selon le camp politique défendu. A ce titre, ces journaux se sont constitués une certaine audience car, dans leur rôle de presse de partis, ils produisent des informations et traduisent des opinions politiques à disposition du grand public de façon générale et spécifiquement pour les militants politiques selon les obédiences respectives. À ce sujet, il y a une liaison qui s'est créée et établie entre les journaux et les lecteurs. Cette liaison devient difficilement indéfectible en ce sens que, selon Francis Balle (2007), « ...l'information n'existe que pour ceux qui la reçoivent, en raison du sens qu'ils lui donnent et de la pertinence qu'ils lui trouvent ou qu'ils lui prêtent... » (pp.28-29). En effet, selon Paul N'Da (2004), « l'achat du journal est ainsi une occasion de se faire plaisir. Et plus le journal est proche de la sensibilité politique du consommateur, se présente comme le reflet du consommateur, plus facilement il est acheté... » (p.18). Il poursuit, parlant du consommateur, que « le meilleur journal pour chacun apparaît dès lors être celui dont l'image correspond le mieux à ses attentes ». Il ajoute qu'on pourrait même dire : « À chacun son journal ! Chaque organe de presse a comme un contrat qui le lie à son public ; et c'est en fonction de celui-ci que se fait le traitement de l'information... » (N'Da, 2004). De ce fait, ces journaux de partis, qu'ils soient proches de l'opposition (*Notre Voie*, proche du FPI au pouvoir il y a quelques années) ou proches du parti au pouvoir (*Le Patriote* (RDR), *Le Nouveau Réveil* (PDCI, allié au RDR il y a peu), se sont illustrés de manière plus ou moins négative ou de la belle manière qui soit selon le camp où l'on se trouve en tant que lecteur militant ou acteur et observateur de la société politique ivoirienne jusqu'à la crise postélectorale. Ainsi, à travers cette étude qui privilégie une enquête d'opinion auprès des Ivoiriens, il s'agit de montrer clairement ce que ceux-ci perçoivent, pensent et disent de la manière dont les médias d'opinion communiquent depuis la situation de crise militaro-politique de septembre 2002 avec une atmosphère politique faite de tiraillements et de crises (intrigues, troubles politiques et guerres à l'image de la crise postélectorale).

Par ailleurs, dans l'adversité politique, il est établi qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que les partis politiques sont en perpétuelle lutte dans la conquête de l'opinion par le biais des canaux de communication à leur disposition y compris ces journaux d'opinion. Ces journaux doivent, à leur tour, se vendre idéologiquement sur la base d'informations et d'opinions en usant de leur pouvoir d'influence et de persuasion au niveau sociopolitique. Cependant cette illusion politiquement entretenue chez les militants et sympathisants de voir des choses nouvelles permet d'avoir et de nourrir une espérance mais également d'exprimer des attentes qui semblent éternellement déçues pour beaucoup d'Ivoiriens eu égard aux nombreux manquements à l'éthique et à la déontologie du journalisme (Bahi, 2004 ; Bahi et Thérout, 2011). Il est admis que les médias d'opinion ont souvent supplanté les hommes politiques dans le traitement de certains faits et événements politiques ou sociaux. En effet, cet excès de zèle et de mauvaise foi ont entraîné nécessairement des manquements préjudiciables avec des opinions très souvent tranchées. Cet état de fait, montre bien le lien fort entretenu entre les journaux politiques et leurs lecteurs captifs prioritairement supposés être des affidés et militants des partis ou des groupements politiques proches sur fond de crise et de sectarisme politique qui leur servent de sève nourricière sur la base d'adhésion et d'appartenance idéologique (Blé, 2009) devant l'Etat en difficulté. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de se référer aux opinions et aux perceptions des Ivoiriens sur lesdits médias vu leur tâche problématique d'information suscitant des interrogations à plus d'un titre. Au regard du traitement de l'information des médias d'opinion souvent décrié depuis leur existence et eu égard au traitement informationnel actuel, que disent et

pensent les Ivoiriens des médias d'opinion? Quelles sont leurs critiques ? Leurs écrits vont-ils dans le sens de la sauvegarde de la nation ivoirienne? Quelle image les Ivoiriens en général ou les lecteurs en particulier ont-ils de cette presse là aujourd'hui? Dans tous les cas, serait-il en réalité possible ou commode qu'un journal qui défend les intérêts partisans d'une association, d'un groupe qu'est le parti politique protège convenablement l'intérêt général tout en soutenant les thèses d'un autre parti concurrent dans la lutte au pouvoir ? C'est à toutes ces interrogations qu'il convient de répondre à travers cette étude car la presse d'opinion en Côte d'ivoire, en tant que canal d'informations, de messages, de discours, d'opinions vers des lecteurs récepteurs dégage une certaine perception à découvrir.

À ce titre, Blé (2009) définit le discours et genre journalistiques des médias d'opinion comme suit :

« Un genre particulier de discours médiatique d'information: le journalisme d'opinion très en vue en Côte d'ivoire depuis la guerre de septembre 2002 qui a coupé le pays en deux parties... Dans le contexte ivoirien, l'information paradigme dominant et l'informateur est le journaliste-militant dont la relation à son lectorat se construit essentiellement sur un mode d'appartenance, au sens idéologique du terme. Le discours journalistique ajoute à sa fonction traditionnelle d'informer de nouvelles fonctions de conditionnement et de mobilisation qui en font pleinement un espace idéologique d'adhésion totale »
(Blé, 2009).

Cette assertion précise bien l'angle d'appréciation des médias d'opinion en vue de mieux cerner ce que disent et pensent les Ivoiriens desdits médias en Côte d'ivoire.

2. Cadre théorique de l'étude

Les résultats de cette recherche vont être appréciés à la fois dans une approche fonctionnaliste. En général, les médias remplissent une fonction sociale parce qu'ils aident à la construction de la réalité sociale dans laquelle ils sont partie prenante. S'inspirant de façon générale des auteurs américains Malinowski, Merton et Parsons, Paul N'Da définit le fonctionnalisme comme « *une démarche qui consiste à saisir une réalité par rapport à la fonction qu'elle a dans la société ou par rapport à son utilité* » (N'Da, 2006 :56). C'est pourquoi il convient ici de faire ressortir ce qu'apportent ou ce que peuvent apporter ces journaux partisans au corps social ivoirien. En clair, pour N'Da, « *la méthode fonctionnaliste a un intérêt concret : elle permet d'observer les phénomènes ou les institutions, de tenir compte de l'interdépendance de ces phénomènes ou de ces institutions et de leur lien avec la société globale* » (N'Da, 2006 :57). C'est donc une fonction d'information et de formation et d'éducation de masse. Leur fonction d'informer a donc une utilité sociale.

Ces résultats seront également analysés du point de vue constructiviste de l'opinion et des représentations développées sur l'objet de recherche que sont les médias d'opinion en Côte d'ivoire.

Aux dires des spécialistes comme Watzlawick, Gingras (1997), et sur la base de leurs travaux, l'opinion se construit à partir de notre environnement, de ce que l'on reçoit de

la société comme connaissance, information, image, opinion, comme croyances sur une réalité donnée. Dans cette logique, les Ivoiriens vont certes développer une opinion sur les médias d'opinion à partir de leur environnement mais également à partir de ce que ceux-ci reçoivent comme informations. Dans tous les cas, il peut s'agir de donner son opinion sur une réalité sociale telle que la presse dans le cadre d'une enquête d'opinion afin de savoir ce que les consommateurs disent ce qu'ils pensent de celle-ci. De par ses activités de production, de diffusion d'information et de persuasion, la presse d'opinion influence politiquement beaucoup ses lecteurs. En retour, ceux-ci en disposent pour s'informer. Ainsi, Anne Marie Gingras insiste sur « *le rôle des médias dans la construction de l'imaginaire politique* » et présente « *la culture comme lieu d'action politique* » (1997 : 615-622). Et l'influence est reçue des médias en général et également de la pratique des médias d'opinion par les citoyens

À ce sujet, les opinions et idées développées font penser à l'image²³, à la représentation qu'elle développe ou encore la 'représentation sociale'²⁴ qu'institue la presse d'opinion chez les ivoiriens en termes de contenu adopté et de l'affectif développé vis-à-vis de « leurs » journaux. Malgré la charge sociale et politique du rôle joué par chacun des journaux de la presse dite d'opinion, il est clair que ce sont des organes qui comptent politiquement et socialement pour le lectorat habituel. C'est à juste titre que Denise Jodelet déclare à propos du rôle des représentations sociales :

« Le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératif et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal... » (Jodelet, 1991).

Pour Jodelet, les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal. Il est clair que l'opinion que les lecteurs supposés auront des médias d'opinion va découler certes de ce que ceux-ci savent de ces médias. Mais ces opinions découlent également de ce qu'ils y lisent mais aussi du système de valeurs auquel ils se rattachent sans oublier les conditions de réception des avis et attitudes développés vis-à-vis desdits journaux. Ces opinions découlent également de ce que les populations y lisent mais aussi du système de valeurs auquel ils se rattachent sans oublier les conditions de réception des opinions et attitudes développées vis-à-vis desdits journaux. À ce sujet, les processus des représentations sociales à savoir l'objectivation et l'ancrage (Oulaï, 2016 : 9-10) intéressent dans le sens où les médias d'opinion constituent une réalité sociale qui semble intégrée et enracinée dans la vie des Ivoiriens avec qui ils entretiennent des rapports médias-public. De ce fait, parlant de la présence insistante des médias dans la vie quotidienne des citoyens en général, Pichette pense que « les médias sont des agents culturels déterminants. Ils occupent les territoires de

²³ Représentation mentale élaborée à partir d'une perception antérieure : ex. *Image visuelle. L'image d'un être cher* In <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/image>, consulté le 4 septembre 2015.

²⁴ « ...qui est quelque chose de social relié, outre au raisonnement logique, à l'affectif et au symbolique », selon E. Durkheim in Google Scholar, consulté le 12 juin 2014.

la vie privée et ils exercent un leadership dans des champs névralgiques de la vie citoyenne. Ils sont les machines à véhiculer et à fabriquer les façons de penser contemporaines. [...] Cette interaction affecte notre vie personnelle, nos relations humaines, la vie démocratique, l'éducation, les modèles esthétiques et de consommation. La réception de ces messages s'abreuve de multiples sources médiatiques et ces dernières imprègnent de façon significative l'interprétation que nous nous faisons des événements de l'actualité au travers la lecture spécifique des «informations journalistiques »» (Pichette, 2004 :10).

Pour ce faire, au regard du passé et de la présence des médias d'opinion dans leur quotidien, les Ivoiriens, lecteurs ou consommateurs, expriment leur représentation desdits des médias politiques imprimés en rapport avec les informations reçues.

3. Cadre méthodologique et espace de l'étude

Pour ce qui est du milieu d'étude qu'est la ville d'Abidjan, l'accent a été mis de façon spécifique sur les communes de Cocody, de Yopougon, de Koumassi et d'Abobo pour le déroulement effectif de l'enquête terrain auprès des habitants des communes sélectionnées et sus-indiquées.

S'agissant du choix de ces communes, diverses raisons existent certes cependant l'on a pu retenir quelques-unes qui ont semblé utiles pour cette recherche. En outre, la commune de Cocody regorge de nombreuses grandes écoles et abrite des universités (étudiants et enseignants par exemple) ainsi que les résidences des hautes personnalités, mais aussi des individus de classe moyenne, en somme des gens d'un niveau de vie et d'instruction élevé. À côté de ceux-ci existent également des individus de niveau modeste avec un certain niveau d'instruction dont les opinions peuvent être utiles. La commune de Yopougon est choisie car il y a la présence des communautés nationales et étrangères représentatives de la population de la Côte d'Ivoire dans sa globalité. S'agissant des troisième et quatrième choix que sont les communes de Koumassi et d'Abobo, elles sont retenues pour le fait qu'elles abritent des individus de tous niveaux certes et de toutes conditions mais également de toutes origines socio-culturelles. Ce qui permettra d'avoir une pluralité de vues et d'opinions et donc un enrichissement de notre enquête.

De plus, l'on n'oublie pas que ces communes choisies restent des foyers d'activités politiques pour les obédiences politiques qui intéressent ici le *RDR*, le *FPI* et le *PDCI*. Relativement à la population de l'enquête, ont été concernés par l'étude des individus tirés spécifiquement des différentes couches socioprofessionnelles. À ces personnes a été administré le questionnaire établi à cet effet afin de recueillir leurs avis et opinions sur les médias d'opinion.

Par ailleurs s'agissant des statistiques sociodémographiques disponibles concernant cette étude, elles ont été tirées des données du recensement général des populations et de l'habitat (*RGPH*) de 1998 produites par l'Institut National de la Statistique (*INS, RGPH, 98*). Ainsi, pendant longtemps il n'y avait pas eu de nouvelles statistiques et même au moment où s'est tenue cette enquête. Encore compte tenu sûrement de la situation de crise militaro-politique ayant duré sur une dizaine d'années, l'on a utilisé, sur instructions des agents de l'*INS*, ces données de base affecté au taux d'accroissement annuel de la population ivoirienne qui est de 3,8% selon l'*INS*. De ce qui précède et partant des données des communes sélectionnées, un échantillon de 1380 individus a été constitué avec pourcentage respectif pour Abobo (33,67%), Cocody (13,28%), Koumassi (16,75%) et Yopougon (36,30%). Privilégiant l'approche quantitative dans cette enquête par questionnaire, l'échantillon a été choisi en tenant compte des

contraintes matérielles mais également en tenant compte plus ou moins de la structure de population initiale. Il se présente cependant avec des caractéristiques d'échantillons à la fois «stratifiés» (groupes homogènes: hommes et femmes) et «aréolaires» (quatre communes choisies sur treize). Les individus ont été interrogés de façon accidentelle en se référant au sexe comme dans la population-mère. En plus du sexe, d'autres variables comme l'âge, le niveau d'études, la catégorie socioprofessionnelle et l'appartenance politique ou idéologique vont aider à décrypter les résultats. Ainsi, l'enquête a été faite précisément auprès de 1380 individus à travers la ville d'Abidjan au prorata des échantillons des populations de chaque commune choisie plus haut sur la base des quotas déjà établis dans les données de l'INS (1998) pour ce qui est des communes d'origine. Ce qui constitue probablement ici une occasion d'avoir une diversité d'opinions et de regards critiques en termes de résultats.

4. Analyse des résultats de l'étude

L'enquête a permis certes de rapporter des informations et des opinions, peut-être des idées reçues développées sur les journaux d'opinion. Les individus enquêtés ont été amenés à dire surtout ce qu'ils pensent des médias d'opinion mais également de leur contenu et de leur impact.

4.1. Perception des médias d'opinion chez les lecteurs et chez les Ivoiriens

S'agissant de la perception des médias d'opinion dans le public, une frange importante (44,93%) des opinions des personnes interrogées est **défavorable** à la presse proche des partis politiques. De plus, une partie des enquêtés développe une opinion **très défavorable** (27,68%). Dans l'ensemble, la majorité (72,61%) des personnes enquêtées développent une opinion critique voire hostile par moments vis-à-vis de ces médias.

Dans le fond, en réponse à la question posée par rapport à leur perception de la presse écrite d'opinion, les enquêtés pensent qu'*«elle est trop partisane au point qu'elle n'informe pas mais plutôt elle désinforme»*. À ce titre, disent-ils, *« elle manque d'éthique et est vulgaire »* et *«ne vérifie pas toujours les écrits en les confrontant avec les faits et la réalité »*. C'est pourquoi les enquêtés pensent que les médias d'opinion *« représentent et sont des vecteurs de "poison" public »* et par conséquent *« manipulateurs de conscience à la révolte »* vu les effets négatifs de ces journaux en tant que médias de masse.

De plus, pour ces personnes-ci, la presse d'opinion est une presse *« peu objective »* qui *«se montre souvent minable en faisant preuve de mauvaise foi »*. À vrai dire, selon les enquêtés, *« cet ensemble de journaux joue le rôle à lui confié par les partis politiques »*. Malgré tout et dans un souci démocratique, selon les personnes interrogées, cette presse *« a quand même sa raison d'être d'autant plus qu'elle véhicule les messages des partis à leurs bases et à leurs militants »*, et ce avec beaucoup de propagande du leader du parti tout en parlant peu du programme de gouvernement des partis ou de leurs projets de société respectifs. Parmi les nombreuses raisons avancées pour justifier que la presse d'opinion n'accomplissait pas bien sa mission d'information et d'éducation, les lecteurs ivoiriens ont affirmé qu' *« elle est manipulée »* (82, 40%), *« est essentiellement guidée par les missions politiques du parti »* (80,60%), *« manipule beaucoup l'opinion publique nationale »* (79,50%), *« ne reconnaît pas toujours les mérites de l'autre camp »* (58,80%), *« ne respecte pas en général les règles et la déontologie du métier »* (50,70%). Par conséquent, ces journaux *«manquent d'esprit critique»*, disent-ils. De ce fait, selon les enquêtés, les journaux *«se focalisent sur les querelles des partis politiques,*

manquent d'objectivité, attisent les passions et apportent la division". De plus selon certains enquêtés, les journaux de la presse partisane "ne défendent même pas les idées des partis dont ils sont proches mais font plutôt l'éloge du leader du parti". Pour ces Ivoiriens, cette presse «a quand même sa raison d'être d'autant plus qu'elle véhicule les messages des partis à leurs militants». Cependant, l'on constate principalement dans les opinions de la plupart des individus interrogés que l'existence, les actes et les agissements des médias d'opinion ne constituent pas «la diversité de l'opinion» (83,90%) ; ils ne sont pas un moyen de «de consolidation de démocratie» (95,29%). Ces médias de partis n'envoient pas une bonne image à l'extérieur du pays (98,19%) concernent «la formation d'une élite politique» (98,41%) ou produisent «l'information pour une certaine couche de la population» (96,88%). Ils ne poussent «pas à l'éclairage nécessaire à la prise de décision stratégique» (96,88%) et n'apportent «rien du tout» au pays (84,64%), etc.

En définitive, les médias d'opinion suscitent tellement de charges en termes d'opinions négatives que leur image rime beaucoup avec la manipulation. En outre, tous ces avis et opinions ont pour cause ou source essentielle ou pour trait commun *la manipulation* qu'inspirent très souvent les écrits des animateurs desdits journaux à savoir les journalistes selon les Ivoiriens. Cependant il ressort malgré tout que les médias d'opinion occupent une place somme toute importante dans la quête quotidienne d'informations chez les Ivoiriens s'ils restent dans le canevas d'accompagnement de l'action des partis et hommes politiques. Au sujet de la manipulation, les enquêtés pensent majoritairement (93,74%) que les médias d'opinion, que l'on désigne sous le vocable « *presse écrite partisane* », apportent et alimentent «*la haine, l'intoxication, la division* », «*des prédispositions hostiles au changement du fait des opinions tranchées*». De plus, ces personnes affirment que cette presse « *apporte de la mauvaise information* », « *accentue la division intercommunautaire, l'angoisse des populations, les clivages politiques* » et « *mais surtout apporte des problèmes entre autres la guerre* », etc.

Au total, il ressort des opinions sur l'ensemble des médias d'opinion que ceux-ci, de par leur statut, leur appartenance et la quantité ainsi que la qualité d'informations produites et diffusée, renforcent les cloisonnements sociaux et politiques. Ainsi, pour ce qui est des jugements et autres critiques en référence au contenu des journaux d'opinion et de leur perception en général chez les Ivoiriens, l'on retient principalement, que les Ivoiriens estiment que ces médias, par leurs agissements, travaillent contre leur propre mission d'information et d'éducation (34,27%) et ils exposent leur caractère partisan dans les écrits (25,65%). De plus, ils travaillent contre l'intérêt national (14,56%) et ont un caractère confligène et violent (10,86%) et même diffamatoire (8,69%), etc. S'agissant de ces médias, les personnes interrogées se réfèrent tout naturellement au contexte politique particulier du pays d'alors, fait de tensions, de discours haineux, dangereux et de guerres que ceux-ci ont relayés dans la conscience collective. À ce sujet, les reproches faits par les Ivoiriens à ces journaux sont, entre autres, *les manquements au code de déontologie de la presse, la mauvaise foi, le manque d'honnêteté et de professionnalisme sans oublier les pesanteurs partisanes toujours affichées et le contenu des médias qui constituent une source de psychose et de violence, ces journaux exposent leur caractère partisan. Ils travaillent contre l'intérêt national...*

Au demeurant, l'autre élément relevé, tout aussi essentiel que fondamental à la base de tous ces reproches est, en dehors de la manipulation, le manque de ferveur patriotique et le manque de citoyenneté agissante envers le pays et ses institutions.

4.2. Attentes des Ivoiriens dans l'espérance d'une presse démocratique d'informations générales.

Comme mentionné plus haut, la majorité (73,53%) des personnes enquêtées développent une opinion très critique vis-à-vis des médias d'opinion. À cette étape de l'étude, les personnes interrogées ont exprimé leurs besoins en informations. En outre, ces besoins ou attentes peuvent se résumer entre autres pour les lecteurs comme suit : « *Paix et cohésion sociale, Environnement et développement durable, Emploi, Jeunesse, Santé, Industrie et promotion du secteur privé, Opportunités d'affaires, Commerce international, Développement rural, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, Recherche scientifique, Famille, Aspects positifs de l'adversaire politique, Informations sur la crise ivoirienne, Informations sur la vie des partis politiques et sur les rapports entre les partis politiques, etc.* ». En d'autres termes, ce sont des sujets que les personnes sondées veulent voir beaucoup plus fournies ou développées au travers des articles et autres écrits des journalistes afin de consolider et d'enrichir le contenu des médias d'opinion. Il est clair que nombre de ces sujets relèvent de thématiques globalisantes et non forcément de la politique pure.

5. Discussion des résultats

Cette partie se veut un essai d'élaboration d'un plaidoyer pour la restauration de l'image de marque des médias d'opinion au regard des opinions développées. Cette restauration pourrait être faite par soucis d'acceptation des critiques dans une approche de construction et d'amélioration d'une société plus ouverte et démocratique. La présente recherche et ses résultats participent aussi à la formalisation des critiques aux médias d'opinion tout en proposant des issues pour leur amélioration surtout de leur contenu dans le droit fil des attentes exprimées par les lecteurs et citoyens. De plus, ces résultats pourraient participer aussi à la promotion du journalisme vrai comme suggère le concept de « *l'information responsable* »²⁵. En somme, c'est une invitation pour les journalistes et les médias employeurs à bien faire le travail d'information ou à exercer le rôle d'informateur en toute honnêteté et selon les convenances du métier. En outre, il s'agit d'exercer ce métier de journaliste selon les normes requises qui sont entre autres :

- la vérification des sources;
- l'équilibre de l'information;
- l'honnêteté dans le traitement de l'information ;
- la recherche de la vérité ;
 - la primauté de l'aspect humain sur l'économique même si l'information permet aux entreprises de presse in fine d'avoir des moyens financiers ;
- le respect de la confraternité ;
- le respect des institutions du pays ;
- le respect de la dignité humaine ;
- le droit à l'information...

Cependant, ces caractéristiques rappellent celles des médias ouverts aux informations générales.

²⁵ Terme emprunté à Jean Luc Martin Lagardette et utilisé par Francis Balle indiquant une information vraie qui requiert l'éthique et dont la base repose sur la conception démocratique de l'information in *Médias et Sociétés* (concept de Lagardette cité par Balle, 1997).

5.1. Médias d'opinion : journaux d'informations générales ou journaux d'informations politiques ?

Au vu des résultats qui montrent la prééminence de l'information politique et la préférence des lecteurs pour la rubrique *"Politique"* (61,90%), il est admis qu'il n'est pas fortuit de considérer et de relever le caractère foncièrement politique des journaux de la presse d'opinion que sont *Le Patriote*, *Le Nouveau Réveil* et *Notre Voie*. Par ailleurs, il est de notoriété que ces journaux se considèrent comme des *journaux d'informations générales*. Ce qui paraît, a priori, contradictoire et problématique pour la place que ces journaux politiques eux-mêmes accordent aux autres catégories d'informations ou encore pour l'image que cette presse développe dans la population. En réalité, ces journaux se considèrent comme des quotidiens d'informations générales en vue d'élargir la base de leur lectorat au-delà de leurs cercles politiques. Ce qui ne s'avère pas ici totalement juste en matière de leur positionnement eu égard au contenu, a priori, politique proposé au public sous forme de divers articles. L'on s'est interrogé sur l'état de ces institutions médiatiques qui se veulent à la fois politiques et générales à l'image des quotidiens « normaux ». À l'évidence, il est souhaitable et même impérieux pour ces journaux de partis de se transformer entièrement en journaux ou quotidiens d'information politique afin de réussir leur principale mission. Cette mission est de faire la communication d'information au profit des partis et des hommes politiques. Si l'on se réfère aux phénomènes d'objectivation et d'ancrage (Oulai, 2016) et entre autres, d'attitude, d'information, d'utilité, d'enracinement et de sens (Jodelet, 1991 ; Moscovici, 1984)²⁶ en matière de représentations sociales et de perception, l'image politique des médias d'opinion. C'est pourquoi ce recadrage leur permettra de se conformer à leur vrai statut de journaux d'opinion politique. Ce qui éviterait au public de faire l'amalgame entre le média d'opinion qui suggère une opinion déjà faite, établie et le média d'information qui informe et qui amène à faire advenir une opinion chez le lecteur. C'est ce rôle qui leur est conféré par le contenu publié de façon quotidienne. Au cas échéant, les journaux suscitent toujours de nombreuses attentes insatisfaites et autres desiderata du public vu que l'autre trait caractéristique des journaux d'opinion se trouve être leur incapacité à défendre l'intérêt général devant les intérêts partisans. C'est pourquoi il serait souhaitable pour eux de s'inscrire dans une dynamique qui incite à produire et à publier *une "information responsable"* même si c'est dans le canevas de la presse politique mais qui respecte ses normes et l'éthique. En outre, il est proposé aux journalistes d'insister sur la qualité du travail fourni afin d'avoir des retombées en termes d'image financièrement rentable et durable. De ce fait, parlant de la presse écrite dans *Médias et Société*, Francis Balle dit que dans nos sociétés, les journaux sont vendus deux fois:

« D'une part, numéro par numéro à chaque acheteur et, d'autre part, l'ensemble des numéros aux annonceurs de publicités. L'industrie de la presse est caractérisée par la coexistence de ces deux marchés : le marché des lecteurs et celui des annonceurs. Ce qui intéresse, c'est la qualité et la quantité des lecteurs du journal. En outre, ils doivent correspondre le plus parfaitement possible à la catégorie de consommateurs dont l'annonceur espère capter la clientèle » (Balle, 1997).

²⁶In www.peddycaliari.com, consulté le 18 Juillet 2019.

En clair, pour que les journaux se vendent de la meilleure façon possible qui soit à la fois aux lecteurs pour l'information et aux annonceurs pour la publicité, il faut que l'accent soit mis sur la qualité du travail proposé, la qualité de l'information et sur la qualité du processus de sa production. Au échéant, le recadrage marketing de leur ligne éditoriale doit être redessiné en épousant la voie de la critique objective et de l'honnêteté intellectuelle aux fins d'une qualité irréprochable.

De plus, pour la formation, l'avènement et l'édification d'une opinion publique responsable diversifiée et plus ou moins « armée » face à la manipulation et dans un souci de responsabilité et d'équité et sans pour autant absoudre totalement les médias d'opinion, il serait de bon aloi que :

- les hommes et femmes politiques jouent franc jeu en assumant leurs actes et propos rapportés par les journaux dans leur mission d'information des militants et des citoyens. À cet effet, l'on pourrait compter sur le libre arbitre des militants et des citoyens, sur leur intelligence et sur leur sens de critique face aux dérives qui peuvent être le fait de journalistes ou d'hommes politiques.
- l'Etat rassure et encadre, dans un rôle plus pédagogique, tous les médias privés et particulièrement ceux proches des partis en développant un soutien financièrement adéquat sans toutefois mettre toujours les sanctions en avant. En réalité, il est difficile pour les médias privés d'accepter le contrôle de l'Etat et les directives de celui-ci au travers de ses structures si l'Etat ne participe tant soit peu à leur développement puisqu'à l'origine ces journaux sont créés sur fonds privés.

5.2. Pour une meilleure perception du rôle des médias d'opinion en Côte d'Ivoire en rapport avec l'éthique et la qualité de l'information proposée

Du point de vue fonctionnaliste et démocratique, l'utilité et la fonction des médias dans la société sont bien perçues par les lecteurs et consommateurs des médias, et spécifiquement ceux des médias d'opinion. Et c'est à juste titre qu'ils accordent une place importante à la presse des partis dans leur quête quotidienne d'informations. Toutefois, ces lecteurs développent une sorte de confusion sur le journalisme d'opinion par rapport au journalisme d'information comme l'a déjà relevé Blé (2009). En dehors du fait que les deux types de journalisme ont pour champs d'action la société, ils ont un rôle social, un rôle d'éducation: le journalisme d'information sert de l'information qui intéressera probablement tout le monde alors que le journalisme d'opinion sert davantage et avant tout l'opinion politique au public du parti politique que l'on soutient. Pour rappel, une opinion se définit comme une «*manière de penser sur un sujet ou un ensemble de sujets, jugement personnel que l'on porte sur une question, qui n'implique pas que ce jugement soit obligatoirement juste*». De plus, le journal d'opinion se définit comme un «*journal exprimant les orientations d'une famille de pensée, d'un parti etc. (au contraire du journal d'information)*»²⁷. Et ce dernier rôle n'est pas toujours bien perçu par un certain nombre de personnes qui souhaitent au niveau du public que les journaux d'opinion se comportent exactement comme les médias publics ou ordinaires. Or le métier de journaliste exige, malgré tout, l'observance d'un certain nombre de principes déontologiques et éthiques évoqués plus haut et dont ne devrait s'écarter tout journaliste sérieux. Cela devrait amener les journalistes d'opinion à ne pas être dans une espèce de «*dissonance cognitive*» (1957) «*La théorie de la dissonance cognitive de*

²⁷ In Google scholar, consulté le 04 septembre 2015.

Leon Festinger (*A theory of cognitive dissonance, 1957*) par laquelle il tente d'expliquer comment l'être humain gère les tensions engendrées par des éléments incompatibles »²⁸, dans l'exercice de leur métier, écartelés qu'ils sont entre la politique politicienne, les exigences du métier de l'information, l'opinion à ébaucher et à défendre, et les principes déontologiques. Et c'est à juste titre, comme précédemment noté, la majorité (72,61%) des personnes enquêtées développe certes une opinion critique. De ce fait, l'éthique est indispensable aux médias et aux médias d'opinion en tant que supports ou canaux de communication vers leurs différents publics. Cela amènerait les journalistes à créer, selon Philippe Breton et Serge Proulx²⁹, en tant que personnes sociables, une boussole éthique qui indique comment communiquer au sujet des événements et selon les circonstances. À ce titre, selon Rümelin et Will Teichert (2005) en matière d'éthique journalistique, les médias d'opinion pourraient s'approprier la promotion de comportements et d'actions éthiques à travers leurs contenus et à ce titre, sans donner de leçon de morale et en revenant sur le fait de :

- pratiquer le respect des différences ;
- accepter la diversité des opinions politiques;
- pratiquer et cultiver l'éthique, le civisme et le "patriotisme raisonné" suppose de respecter les institutions étatiques au travers des écrits.

En Côte d'Ivoire, combien peut-il être le nombre de journaux qui ne crient pas au loup ou qui ne se disent pas embrigadés en cas de sanction par le pouvoir en place malgré les fautes commises. C'est à juste titre que, évoquant l'esprit de la presse, Bahi (2004) note et parle des manquements graves à l'éthique et des « *dérapages* » de tous ordres au début et même longtemps après son avènement. En somme, le travail d'information doit être balisé et tenir compte des exigences relevées ci-haut à la fois pour la société et le public récepteur. C'est cela qui permettra d'assurer une bonne réception aux informations produites et aux journaux qui les publient avec une certaine éthique afin de remplir la fonction d'utilité sociale (N'DA, 2004 citant Malinowski) en participant à la construction de l'opinion publique et du pays. Il est bien évident que ceci peut être mis à mal dans des circonstances de crise. En effet, cela s'est passé dans d'autres pays qui vivaient des circonstances et situations exceptionnelles de crise ou de guerre et autres menaces de terrorisme aggravé.

Conclusion

La présente étude, enquête par questionnaire auprès de 1380 individus, a eu pour principale source d'inspiration la crise socio-politico-militaire qu'a vécue la Côte d'Ivoire depuis la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 suivie de la rébellion et l'attitude des médias spécifiquement des journaux partisans ou proches des partis politiques. Cette étude sur la perception des médias d'opinion a montré une image négative de ces journaux privilégiant nettement les partis au détriment de l'intérêt national. Au-delà, l'importance et l'utilité des médias d'opinion ont été relevées dans la formation de l'opinion publique et politique par principes démocratiques et à la pratique démocratique. Cependant, les Ivoiriens perçoivent principalement les journaux de la presse d'opinion comme des "manipulateurs de conscience à la révolte", "peu objectifs,

²⁸In Google scholar, consulté le 03 septembre 2015.

²⁹ Ces auteurs sus-indiqués parlent de la manipulation, l'éthique des médias et de la communication

minables et faisant preuve de mauvaise foi". C'est pourquoi les Ivoiriens enquêtés les invitent à plus de professionnalisme et au respect de la déontologie du métier dans l'ensemble.

De plus, l'hypothèse, selon laquelle les Ivoiriens perçoivent les médias d'opinion comme fortement militant en faveur des partis politiques que pour des informations générales sur la société ivoirienne, se trouve vérifiée eu égard aux opinions, reproches et à la perception des Ivoiriens. La presse écrite partisane est porteuse de division et de manipulations de la société ivoirienne, et que ladite presse n'a pas une bonne image, chez les Ivoiriens. En outre, pour les lecteurs interrogés, les médias travaillent contre leur propre mission d'information et d'éducation des populations et donc contre l'intérêt national et se donnent une mauvaise image d'eux-mêmes du fait de leur militantisme politique acharné et du grand zèle très souvent affiché. Cependant les Ivoiriens considèrent importante l'existence de médias d'opinion pour question de démocratie et de liberté d'opinion en société. Dans tous les cas, il est évident que les médias, quelle que soit la typologie, sont très importants et incontournables dans la société comme le souligne Saillant :

« Le nœud gordien unissant homme, société, média, communication, fait apparaître l'impossibilité de concevoir le couple homme-société sans son trait d'union média, et le couple média-communication sans son trait d'union homme » (Saillant 1996 :109).

Ceci montre l'attachement de l'Homme au média et l'importance de l'homme pour le média quels que soient les circonstances et les sociétés dans lesquelles l'on se retrouve. C'est pourquoi la réflexion peut continuer sur des thématiques se rapportant à l'homme et au média ou à la politique:

- médias d'opinion et démocratie ;
- éducation aux médias en politique;
- liberté d'opinion et citoyenneté, etc.

Références Bibliographiques

ABOLOU, Roger Camille, 2016, *La Citoyenneté de parole en Afrique : Essai sur la fabrique des citoyens dans les Etats africains*, Paris, éd. L'Harmattan, collection Etudes africaines-Sociologie-Sciences politiques, pp21-71.

ADJUÉ, Julien, 2014, *Représentation des risques de guerre dans les discours médiatiques en périodes électorales en Côte d'ivoire de 1995 à 2010*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, UFR CMS, Université de Bouaké, pp.58-59.

ARCHAMBAULT, Sandrine., 2007, *Le rôle des médias dans l'exercice de la démocratie au Québec*, Mémoire de Maîtrise, Université du Québec, Montréal, 114 p.

BAHI, Aghi Auguste et Thérroux-Benoni, Lori-Anne., 2011, « A propos du rôle des medias dans le conflit ivoirien », *Revue Codesria Afrique et Développement*, pp199-217.

BAHI, Aghi Auguste, 2004, « [Les lanternes de la Cité. Éthique professionnelle de la presse plurielle en Côte d'Ivoire](#) », *Valeurs et éthique dans les médias: approches internationales*, Chapitre 10, in www.academia.edu, consulté le 9 Décembre 2018.

BALLE, Francis, 1997b, *Médias et Sociétés : De Gutenberg à Internet*, Paris, Montchrestien, Collection Domat politique, 821 p.

BALLE, Francis, 2007a, *Médias et Sociétés : Edition- Presse- Cinéma – Radio - Télévision – Internet -CD, DVD*, Paris, 13^{ème} éd., Montchrestien, Coll. Domat, p.28-29

BLÉ, Raoul Germain, 2006a, « La responsabilité socio-éthique des écoles de journalisme en Afrique », *Revue du Cames - Nouvelle Série B*, Vol. 007 n°1- (1^{er} Semestre), 8p.in Google scholar.

BLÉ, Raoul Germain, 2009b, « *La guerre dans les médias, les médias dans la guerre en Côte d'Ivoire* », *Revue Codesria Afrique et Développement* -pp.177-201, 25p.

BOGUI, Jean-Jacques, 2016, « Étude de la perception du public ivoirien de la stratégie d'intégration locale des médias français en Afrique francophone », Université du Québec à Montréal, Canada, *Global Media Journal -- Édition canadienne*, Volume 9, Numéro 1, pp. 103-118.

BRAUD, Philippe, 2014, *Sociologie Politique*, lextenso éditions, Paris, 11^e éd. p.170-200

JODELET, Denise, 1984, *Représentations sociales : phénomènes, concept, et théories*, JO Psychologie sociale In www.peddycaliari.com, consulté le 18 Juillet 2019.

BRETON, Philippe et Proulx, Serge, 1992, *éthique et communication*, colloque in <http://www.ccic-cerisy.asso.fr/ethiqueprg92.html>

DIABI, Yahaya et al. 2008, « Médias et crise en Côte d'Ivoire : traitement de l'information sur la crise politico-militaire avant et après la signature des différents accords », *Research report n°11* in Codesria, 58p.

GINGRAS, Anne-Marie, 1997, « Médias et conflits sociaux », *Études internationales*, vol. 28, n° 3, p. 615-622. In <http://id.erudit.org/iderudit/703779ar>.

LAZAR, Judith, 1991, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Ed. Armand Colin, p.10

NAY, Olivier (Dir.), *Lexique de Science politique*, Paris ; éd. Dalloz, 2017, pp.307-308

N'DA, Paul, 2004a, « Désarmer plumes et micros pour bâtir la paix en Côte d'Ivoire », *Fraternité Matin* du 20-21 mars, p.18 et p.24

N'DA, Paul, 2015b, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines: Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, éd. L'Harmattan, 159 p.

NIDA-RUEMELIN, Julian et Teichert, Will, 2005, *Ethique appliquée : domaines d'éthique appliquée et le fondement théorique*, Munich, éd. Kröner,.

OULAI, Jean-Claude, 2016, « La bancarisation à l'épreuve des représentations sociales : plaidoyer pour une communication sociale », in *Revue Sciences Langage Communication*, volume n°2, pp.9-10.

MICHEL, Pichette, 2004, « Les citoyens et les médias », *Communication*, Université d'été de l'Institut du Nouveau Monde, Montréal, août, p.10

POISSONNIER, Ariane, 2007, « La presse ou l'anti-modèle économique ? », entretien avec Ousmane Sy Savané in Site spécialisé parlant de l'union des journalistes francophones, consulté sur Google scholar en 2008.

SAILLANT, Jean Michel, 1996, *Comprendre la dimension médiatique: comment analyser les medias?*, Paris, Ellipses, p.36 et p.109.

WOLTON, Dominique, 2008, *La communication politique*, Hermès, coordonné par Arnaud Mercier, coll. Les essentiels d'Hermès, CNRS éditions, p. 39.

WOLTON, Dominique, 1991, « Les contradictions de l'espace public médiatisé » in *Hermès (cognition, communication, politique)*, n°10, CNRS, 1991, p.104-106.

ZIO, Moussa, 2012, *Les Médias et la Crise Politique en Côte d'Ivoire*, Fondation pour les médias en Afrique de l'ouest, Ghana, 63p.

L'ETAT HEGELIEN, UNE MODALITE DE GOUVERNANCE DES BIENS COMMUNS.

Sylvain N'Guessan YAO

Ecole Normale Supérieure d'Abidjan

sylvoyao@yahoo.fr / hegeliana8@gmail.com

Résumé

La plurivocité du concept de "biens communs" autorise, pour son appréhension, qu'on l'enserme sous des modalités spécifiques afin d'y lever un coin de voile. Dans la sphère politique, il se donne à voir comme un questionnement de la gouvernance étatique. L'Etat hégélien, en tant que chemin d'éthicité, offre un cadre d'investigation de la problématique des biens communs. Avec Hegel, de la famille à l'Etat, en passant par la société civile, les biens communs montrent leurs spécificités contextuelles et leur dynamisme dialectique pour affirmer la plénitude de leur expression. En cette expression, se trouve convoquée la vocation éthique de l'Etat.

Mots clés : Etat hégélien, biens communs, gouvernance, famille, société civile.

Abstract

The plurality of the concept of "common goods" allows for its apprehension, that it be enclosed under specific modalities in order to reveal part of something. In the political word, he sees himself as questioning state governance. The Hegelian State, as a path of ethnicity, offers a framework for the investigation of the problem of common goods. With Hegel, from the family to the State, and through civil society, the common goods show their contextual specificities and their dialectical dynamism to affirm the fullness of their expression. In this expression, the ethical vocation of the State is summoned.

Keywords: Hegelian state, common goods, governance, family, civil society.

Introduction :

L'actualité politique, économique et sociale des Etats comme des entreprises donne à voir la prégnance de nombreux scandales financiers, l'acceptation subreptice ou patente de la corruption et d'autres pratiques immorales. Cette actualité pose, en son intimité profonde, la question de la nature du concept de "biens communs" mettant au cœur du débat espace privé et espace public, biens publics et biens privés, morale particulière et morale universelle, etc. Elle interroge, en outre, sur la possibilité ou non d'établir une séparation radicale entre les valeurs collectives, s'appliquant aux institutions, et les valeurs individuelles, s'appliquant aux personnes etc. La gouvernance, en sa modalité politique et en tant que vocation éthique, affirme, à juste titre, des impératifs moraux auxquels doivent se soumettre tout politique ou tout citoyen afin d'assurer la réalisation des "biens communs". C'est dans cette optique que la perspective hégélienne de la gouvernance étatique, en tant que modalité expressive de la réalisation de l'équilibre entre la protection de l'autonomie individuelle et les contraintes liées à la préservation du bien commun, peut s'offrir comme un cadre de réinvestissement du concept de "biens communs". Qu'est-ce qui fonde la spécificité de l'approche hégélienne de L'Etat ? Quelles sont les bases de la légitimité du concept de "biens communs" chez Hegel ? Comment assure-t-il la préséance et l'affirmation des "biens communs", en tant que quête principielle de L'Etat ? Telles sont les interrogations majeures qui structurent et organisent la dynamique de notre élan de compréhension de ce pan de la pensée hégélienne.

1. Les biens communs : de la naturalité à la culturalité

Le concept de "biens communs", en lui-même, n'est pas utilisé dans la perspective hégélienne. Il est abordé, par dérivation, sous les modalités de l'intérêt collectif, de biens collectifs et de l'Universel. Nous choisissons de l'aborder dans le moment du couronnement du système hégélien ; dans le moment de l'Esprit qui cherche à parvenir à la conscience de lui-même. L'Esprit, lui-même, se laisse appréhender comme Esprit subjectif, Esprit objectif et Esprit absolu. De manière précise, la moralité objective, troisième moment de l'Esprit objectif, nous servira de cadre pour cette investigation intellectuelle. Dans ce cadre, l'affirmation ou la saisie des biens communs se juge à l'aune de l'évolution nécessaire de l'Esprit objectif, dans les moments de la moralité objective que sont la famille et la société civile préluant l'avènement de l'Etat. En Effet, l'Esprit est « *l'esprit moral objectif immédiat ou naturel : la famille. Cette substantialité s'évanouit dans la perte de son unité, dans la division et dans le point de vue du relatif, elle devient alors société civile, association de membres qui sont des individus indépendants dans une universalité formelle, au moyen des besoins, par la constitution juridique comme instrument de sécurité de la personne et de la propriété et par une réglementation extérieure pour les besoins particuliers et collectifs* » (G.W.F, Hegel, 1940, pp.197-198).

1.1. La famille, cadre naturel d'affirmation des "biens communs"

Les biens communs sont le fruit d'une communauté de biens dans laquelle chaque particularité subjective se reconnaît mais ne s'y perd pas. Celle-ci est, d'abord, l'émanation d'une relation sentie et naturelle qui se pose comme le fondement de la famille. L'amour, en tant que penchant naturel se rendant intelligible, est cette disposition qui fait que le particulier rejoint, par lui-même, l'universel dans l'unité affirmée avec l'autre. Cette unité légitime le statut de membre d'une famille. Elle se pose alors comme une détermination majeure de la famille. A ce propos, « *en tant que substantialité immédiate de l'esprit, la famille se détermine par son unité sentie, par l'amour, de sorte que la disposition d'esprit correspondante est la conscience d'avoir son individualité dans cette unité qui est l'essence en soi et pour soi, et de n'exister en elle que comme membre et non pas comme personne pour soi* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.198).

La famille, en tant qu'unité sentie, se pose comme garant de la sauvegarde de la particularité subjective de chaque individu. Son lieu d'accomplissement premier, c'est-à-dire en son concept immédiat, c'est le mariage. Dans le mariage, l'amour qui était sentie laisse place en un amour conscient de lui-même. Basé sur le consentement libre de chaque personne s'engageant à abandonner sa personnalité naturelle et individuelle au profit d'une unité qui établit une conscience de soi substantielle, le mariage est le creuset de la rationalité pure de l'Homme. Pour Hegel (1940, p.205), le mariage est synonyme de monogamie ; en outre, « *c'est la personnalité, l'individualité exclusive immédiate qui se place dans cet état et s'y donne. La vérité et l'intériorité de cette union ne peuvent venir que du don réciproque et indivis de cette personnalité. Celle-ci n'obtient son droit légitime d'être conscience de soi en autrui que si autrui est dans cette identité en tant que personne, c'est-à-dire en tant qu'individualité indivisible* ». Le mariage est une action morale libre prenant en compte la personnalité propre infinie des deux sexes ; il ne se pose pas comme une union immédiate d'individus naturels et de la somme de leurs données instinctives. C'est cet abandon libre qui « *produit le mariage, celui-ci ne doit pas être conclu à l'intérieur du cercle où l'identité est naturelle et où les individus sont familiers les uns aux autres dans toute leur particularité, et n'ont pas de personnalité propre à eux-mêmes. Il doit avoir lieu entre des familles séparées et des personnalités originellement diverses.* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.206). Hegel est opposé au mariage entre parents. Le mariage, pour lui, est dirigé vers l'extérieur, L'unité

réalisée, dans l'intimité des opposés, par le mariage n'est possible que par cette extériorité.

La famille s'accomplit, en deuxième instance, comme existence extérieure, en tant que propriété et biens de la famille et les soins s'y rapportant. Elle doit, par conséquent, s'objectiver pour se donner sens. Son existence subjective exige d'être au cœur du monde en sa réalisation processuelle, progressivement affirmative car « *la famille en tant que personne a sa réalité extérieure dans une propriété où elle a l'existence de sa personnalité substantielle si cette propriété est une fortune* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.206). La fortune se pose ici non seulement comme un besoin mais aussi comme condition d'affirmation et de reconnaissance de chaque famille. Elle représente un bien commun que chaque membre doit s'évertuer à préserver et participer à son accroissement. Cette vocation familiale trouve sa figure symbolique dans l'homme, en tant que représentant et protecteur des intérêts de sa famille. En clair, « *la famille, en tant que personne juridique, sera représentée en face des autres par l'homme, qui est son chef. Il a, en outre, pour attributions privilégiées le gain extérieur, la prévision des besoins, ainsi que la disposition et l'administration de la fortune familiale. Celle-ci est propriété collective et aucun membre de la famille n'a une propriété particulière, mais chacun a un droit sur la propriété collective* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.207). La famille n'acquiert de la valeur que dans la patrimonialisation et la reconnaissance qui l'accompagne. Autrement dit, la propriété d'un individu et sa situation conjugale sont en étroite relation. Tout bien commun n'a, ainsi, de valeur qu'en tant qu'acquisition de quelque chose d'objectivement moral pour un être collectif.

Le troisième moment de l'accomplissement de la famille s'exprime, dans l'éducation donnée aux enfants et dans la mise en œuvre, par elle-même, de son procès d'autodestruction. Autrement dit l'éducation des enfants est la subreptice mise en œuvre de la dissolution de la famille. La propriété collective ou le bien commun, œuvre de la collectivité familiale, doit être au service des intérêts de chacun des membres. La réalité morale objective de l'amour, au fondement de la famille, se donne à voir comme amour de leurs enfants en ce que ceux-ci sont leur être substantiel. En vérité, « *les enfants ont le droit d'être nourris et élevés sur la fortune collective de la famille. Le droit des parents aux services des enfants se fonde sur l'intérêt collectif de l'entretien de la famille en général et se limite à cela* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.209). Le respect du droit des enfants ne fait pas de ces derniers des êtres totalement dépendants de leurs parents. Bien au contraire, les enfants sont en soi des êtres libres et n'appartiennent pas aux parents comme des choses à leur propriétaire. Leur éducation, à ce propos, a une double destination positive : « *d'abord la moralité objective est introduite en eux sous forme d'impression immédiate et sans opposition, l'âme vit la première partie de sa vie dans ce sentiment, dans l'amour, la confiance et l'obéissance comme base de la vie morale. Ensuite, elle a la destination, au même point de vue, d'élever les enfants, de la nature immédiate où ils se trouvent primitivement à l'indépendance et à la personnalité libre et par suite, à la capacité de sortir de l'unité naturelle de la famille.* » (G.W.F, Hegel, 1940, pp.210-211).

La famille est, pour ainsi dire, garante des droits des membres et lieu de la quête ou de l'affirmation des biens communs. Mais celle-ci va s'effriter en personnes privées indépendantes en donnant lieu à une double dissolution : la dissolution morale et la dissolution naturelle de la famille. La première se fonde sur la liberté, en tant que moteur de la réalisation de cette nécessité historique. Forgés dans la liberté, les enfants ne peuvent que la manifester en se donnant une objectivation morale. On peut, dès lors, affirmer, avec Hegel, que « *la dissolution morale de la famille résulte du fait que les enfants, élevés à la personnalité libre, sont reconnus à leur majorité comme des personnes juridiques et deviennent capables d'une part, d'avoir librement leur*

propriété particulière, d'autre part, de fonder une famille, les fils comme chefs, et les filles comme épouses ». (G.W.F, Hegel, 1940, p.211). La deuxième dissolution a pour élément déclencheur la mort des parents, et précisément de la figure symbolique que représente le père. Au creux de cette dissolution se pose la question cruciale de l'héritage. En clair, « *la dissolution naturelle de la famille par la mort des parents, en particulier du père, a pour suite, au point de vue de la fortune, l'héritage. C'est essentiellement l'entrée en possession particulière d'une fortune collective en soi, entrée en possession qui, selon les différents degrés de parenté et dans l'état de dispersion de la société civile qui sépare familles et personnes, est d'autant plus indéterminée que le sentiment de l'unité se perd et que chaque mariage signifie l'abandon de la situation familiale précédente et la fondation d'une nouvelle famille autonome* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.212).

Dans l'unité familiale, le droit de l'individu est relatif à sa vie dans cette unité. Mais, lorsqu'advient la dissolution de la famille, celui-ci devient une personne indépendante, dans l'isolement de son être. Et ce dernier se trouve en quête d'une unité familiale, mais cette fois sentie et consentie par soi-même. C'est à juste titre que « d'une manière naturelle et essentiellement d'après le principe de la personnalité, la famille se divise en une multitude de familles qui se comportent en général comme des personnes concrètes indépendantes et, par conséquent, sont dans une relation extérieure entre elles. » (G.W.F, Hegel, 1940, p.216). Les particularités subjectives, dans ce contexte, se trouvent réaffirmées, en leur diversité expressive ; et les biens communs, tributaires des représentations familiales, se laissent appréhender, désormais, en leur conflictualité. Cette conflictualité trouve son cadre d'expression dans la société civile.

1.2. La société civile ou les biens communs en leur culturalité et en leur diversité expressive

La société civile comporte trois moments. Ce sont : « A. La médiation du besoin et la satisfaction de l'individu par son travail et par le travail et la satisfaction des besoins de tous les autres : c'est le système des besoins. B. La réalité de l'élément universel de liberté contenu dans ce système, c'est la défense de la propriété par la justice. C. La précaution contre le résidu de contingence de ces systèmes et la défense des intérêts particuliers comme quelque chose de commun, par l'administration et la corporation. » (G.W.F, Hegel, 1940, p.223). En son premier moment, la société civile se révèle comme lieu des égoïsmes particuliers qui poursuivent chacun la satisfaction de leurs intérêts. Mue par des rapports de propriété, car il est nécessaire que chaque chose ait un propriétaire, elle exprime, en son fond, la soif de reconnaissance des individus dans la dynamique relationnelle mettant en scène le particulier et l'universel car « *le particulier d'abord opposé, comme ce qui est déterminé en général, à l'universalité de la volonté, est besoin subjectif qui atteint l'objectivité, c'est-à-dire sa satisfaction* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.223).

Dans le jeu des satisfactions, à l'occasion du système des besoins, se joue le désir de reconnaissance réciproque qui n'a de sens que dans les rapports sociaux. C'est par le contrat, en tant qu'opération juridique par laquelle les choses entrent en échange, que l'individu se détermine un seuil moral, expression de sa liberté assumée. En effet, l'être humain veut la satisfaction de sa particularité subjective ; mais dans son rapport au besoin il est confronté à l'universel qui lui exige, face à la volonté libre des autres, d'universaliser les modalités de cette satisfaction. Ainsi les modalités des besoins et de leur satisfaction sont dépendantes des modalités du travail. Pour l'individu, il ne peut en aller autrement car « *la médiation qui prépare et obtient pour le besoin particularisé un moyen particularisé, c'est le travail.* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.227). Hegel fait,

certes, l'éloge du travail. Mais, il n'en fait pas un instrument affirmant l'existence objective de la subjectivité. Il est plus précisément un moyen pour contenir les individualités. C'est l'universel qui rend possible le singulier ; il n'y a pas de singularité sans l'universel qui s'y rapporte. Dans le travail, la dialecticité de ce rapport se trouve affirmée car *« ce qu'il y a d'universel et d'objectif dans le travail, tient à l'abstraction produite par la spécificité des moyens et des besoins d'où résultent aussi la spécification de la production et la division des travaux. Le travail de l'individu devient plus simple par la division et son aptitude dans son travail abstrait, ainsi que la masse de ses produits augmente. En même temps, cette abstraction des aptitudes et des moyens achève la dépendance mutuelle des hommes pour la satisfaction des autres besoins et en fait une nécessité complète »* (G.W.F, Hegel, 1940, pp.228-229).

Pour Hegel, travailler ce n'est pas seulement produire de la richesse pour soi ; c'est également légitimer la richesse dans son rapport à la production des autres. Le travail est à la fois un élément de valorisation sociale et morale en ce qu'il est engagement pour soi et pour les autres. Ce statut dual pose le travail comme un bien commun dans le rapport de dépendance réciproque qu'il impose dans son effectuation. Il apparaît clairement, avec Hegel, que *« dans cette dépendance et cette réciprocité du travail et de la satisfaction des besoins, l'appétit subjectif se transforme en une contribution à la satisfaction des besoins de tous les autres. Il y a médiation du particulier par l'universel, mouvement dialectique qui fait que chacun en gagnant, produisant et jouissant pour soi, gagne et produit en même temps pour la jouissance des autres »* (G.W.F, Hegel, 1940, p.229). La diversité expressive des moyens de production atteste d'une production collective. La production, en elle-même, est une activité de création socialement organisée afin de satisfaire les besoins de la société, dans son ensemble. Le contenu du travail de production, en soi divers, est un divers unifié comme un Tout. C'est ce Tout qui préside aux manifestations diverses des spécifications dans le travail. En effet, *« les moyens infiniment variés et le mouvement par lequel ils se déterminent réciproquement par la production et l'échange, amènent à cause de leur universalité immanente, un rassemblement et une différenciation de groupes généraux. Alors l'ensemble collectif prend la figure d'un organisme formé de systèmes particuliers de besoins, de techniques et de travaux, de manières de satisfaire les besoins, de culture théorique et pratique, système entre lesquels les individus sont répartis, ce qui fait la différence des classes »* (G.W.F, Hegel, 1940, p.230).

La production fait l'objet d'une répartition des tâches et des fonctions au sein de la société. Le travail apparaît ainsi comme un critère de hiérarchisation sociale par la catégorisation des manières de produire. C'est lui qui va organiser la société en groupes sociaux hiérarchisés détenteurs de ressources et occupant une position sociale. Hegel établit trois classes à savoir la classe substantielle qui *« a sa richesse dans les produits naturels d'un sol qu'elle travaille »* (G.W.F, Hegel, 1940, p.231) ; ensuite la classe industrielle qui *« s'occupe de la transformation du produit naturel et ses moyens de subsistance viennent du travail, de la réflexion, de l'intelligence, et aussi de la médiation des besoins et des travaux d'autrui »* (G.W.F, Hegel, 1940, p.232) ; et enfin, la classe universelle qui *« s'occupe des intérêts généraux de la vie sociale ; elle doit être dégagée du travail direct en vue des besoins, soit par la fortune privée, soit par une indemnisation de l'Etat qui réclame son activité, de sorte que dans ce travail pour l'universel, l'intérêt privé trouve sa satisfaction. »* (G.W.F, Hegel, 1940, p.233).

La répartition des individus dans les classes se fonde sur des critères naturels (la naissance et les circonstances) et culturels (l'opinion subjective de l'individu), mais surtout sur leur volonté particulière. Cette répartition conduit l'individu à se limiter exclusivement à un champ particulier du besoin. Dans ce système de besoins, fondé sur l'adhésion libre de l'individu, le droit de propriété acquiert un contenu reconnu par les autres et placé sous la protection de la juridiction. Il appartient à la juridiction, sur la base de sa capacité juridique à obliger par la loi positive, de faire en sorte qu'au-delà de la validité réelle que confère le savoir et le savoir-faire de l'individu, on puisse convoquer une validité universelle car « *l'obligation envers la loi implique au point de vue du droit de la conscience de soi la nécessité qu'elle soit connue universellement.* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.242). La validité réelle et la validité universelle reconnues au droit de propriété, sur la base d'un contrat moral, sont connues universellement et ne peuvent faire l'objet d'une remise en cause ou d'une transgression. Tout acte transgressif est considéré comme une atteinte à l'individu et à la société civile car « *comme la propriété et la personnalité sont reconnues comme valables dans la société civile, le crime n'est plus seulement une offense à l'infini subjectif, mais c'est une violation de la chose publique, laquelle a en elle une existence ferme et solide* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.245).

Il appartient au tribunal, entendu comme puissance publique, de juger le crime et de rétablir, sans anéantir l'intérêt particulier, la préséance de l'intérêt collectif, des biens communs. Mais dans la société civile où les intérêts particuliers s'affrontent sans cesse, la quête de l'Universel s'expose concrètement comme opposition des particularités subjectives. Le rôle du tribunal est de résoudre les conflits résultant des rapports de droit privé constitutif de l'ordre des échanges tels qu'ils fonctionnent dans la société civile. La résolution se fait sur la base du droit qui doit assurer l'inviolabilité des droits de l'ensemble des individus contribuant à la vie économique dans le régime capitaliste de concurrence de son temps. Le régime capitaliste de concurrence anarchique marqué par son caractère d'égoïsme bestial et ses contradictions doit être canalisé par le droit. Pour nous faire comprendre, affirmons précisément, avec Hegel, ceci : « *par la juridiction, la violation de la propriété et de la personne est expiée, mais le droit réel de la particularité implique aussi que les contingences, qui s'opposent à l'un ou l'autre de ces buts, soient supprimées, que la sécurité sans trouble de la personne et de la propriété, et aussi que la subsistance et le bien-être de l'individu soient garantis, en un mot que le bien-être particulier soit traité comme un droit et réalisé comme tel* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.254).

A l'instar du tribunal, l'administration et la corporation sont deux modes de résolution de la contradiction structurelle de la société capitaliste de l'époque de Hegel. Pour Hegel, « *la prévoyance administrative commence par réaliser et sauvegarder ce qu'il y a d'universel dans la particularité de la société civile, sous forme d'ordre extérieur et d'institutions pour protéger et assurer la foule des fins et des intérêts particuliers, qui, en effet, trouvent leur maintien dans l'universel ; de plus, comme direction suprême, elle veille aux intérêts qui débordent les cadres de la société elle-même* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.264). Par les canaux de l'administration et de la corporation, la société civile éprouve sa capacité à s'auto-canaliser. Le système des besoins, lui-même, donne lieu à une société satisfaisant les besoins infinis ; mais il se pose également comme le tremplin de l'Universel. Pour réaliser cette fin, la corporation doit servir de forteresse contre toutes les dépravations de la société civile. Outre la misère du travail, la corporation doit faire face à la polarisation en classes de la jouissance et de la peine qui

sont, en réalité, des figures phénoménologiques de la maîtrise et de la servitude. En clair, « dans la corporation, le droit soi-disant naturel à exercer ses talents à gagner ainsi tout ce que l'on peut, n'est limité que dans la mesure où elle donne à ces talents une destination rationnelle, c'est-à-dire où elle les libère de la contingence de l'opinion propre, dangereuse pour les autres et pour soi ; elle leur procure alors la reconnaissance, assure la sécurité et les élève à la dignité consciente pour un but collectif » (G.W.F, Hegel, 1940, p.268).

Contrairement à l'administration qui joue un rôle de police, la corporation est plus proche des individus et de leurs besoins particuliers. Placées sous l'emprise et l'empire de la contingence, ces classes sont, dans leur affirmation, canalisées par l'administration et la corporation qu'on peut entrevoir comme deuxième et troisième famille ayant pour vocation, à l'instar de la première, de garantir le primat des biens communs ou de l'universel sur les biens ou intérêts particuliers. En assurant l'intégration de l'intérêt particulier à l'intérêt général, la société civile, lieu des contradictions, essaie, par ses filtres éthiques que sont la juridiction, le tribunal, l'administration et la corporation, d'élever l'homme au-dessus de ses intérêts naturels qui le conduisent à ne viser que le profit, la propriété et l'influence. Il revient à l'Etat, perçu comme institution universalisante, de permettre le dépassement des conflits, des oppositions que génère la société civile. A juste titre, « la sphère de la société civile conduit donc à l'Etat » (G.W.F, Hegel, 1941, T.2, p.269).

2. L'Etat hégélien, affirmation de l'Universel et chemin d'éthicité

La famille est la substantialité première de l'Esprit en tant qu'unité sentie. L'acte par lequel elle s'étend est cela même qui crée les conditions de son autodépassement. Elle entre dans le système des besoins et l'action réciproque de leur satisfaction. Par cet acte, l'individu se donne à voir comme un mélange de nécessité naturelle et de volonté médiatisée dans autrui. En le faisant la famille passe, pour ainsi dire, dans la sphère de la société civile. A ce niveau, chacun poursuit un but limité et immédiat. Mais au-delà de la réalisation des buts particuliers se joue le surgissement de l'Universel. La société civile comprend le système des besoins, la défense de la propriété par la justice, l'administration et la corporation. Dans son développement, la société civile trouve sa vérité non plus dans un but fini à savoir la défense de la personne et de la propriété, mais dans un but en-et-pour soi universel c'est-à-dire l'Etat. C'est à juste raison que l'Etat est saisi comme lieu de l'affirmation de l'Universel et un chemin d'éthicité.

2.1. L'Etat hégélien, une affirmation de l'Universel

Pour Bouvier, « la pensée de Hegel développe aussi une conception particulièrement forte de l'Etat. » (P, Bouvier, 2009, p.126). Dans la société civile, les individus de la collectivité se reconnaissent à la fois dans les institutions qui leur permettent de sentir virtuellement l'universalité de leurs intérêts particuliers et dans la corporation qui leur donne l'assurance de mener une activité et s'adonner à une occupation dont le but est universel. Si le monde économique est soumis à la contingence car les membres de la société le créent sans vraiment le vouloir ; l'Etat, quant à lui, trouve le fondement de sa création dans la raison des citoyens. Les citoyens y sont co-responsables de sa destinée. Ainsi, l'acte nécessaire de création de l'Etat est un acte moral qui s'éveillait déjà dans la sphère familiale et se manifestait dans la société civile. Il est opportun ici d'affirmer ceci : « L'Etat est la réalité en acte de l'Idée morale objective » (G.W.F, Hegel, 1940, p.270). Passant de la morale subjective à la morale objective, Hegel pose que la morale doit être vécue au sein de la communauté politique.

La famille, la société civile et l'Etat sont les trois sphères où se réalise la morale, où la morale s'effectue concrètement, où se réalise le libre vouloir. Fruit de la volonté libre des citoyens, l'Etat se veut volonté libre ; et cela se manifeste par la création d'un monde libre, d'un monde de liberté.

La liberté n'est liberté que si elle se donne un contenu. Il faut comprendre chez Hegel que « *l'Etat est la réalité en acte de la liberté concrète ; or la liberté concrète consiste en ceci que l'individualité personnelle et ses intérêts particuliers reçoivent leur plein développement et la reconnaissance de leurs droits pour soi (dans les systèmes de la famille et de la société civile), en même temps que d'eux-mêmes ils s'intègrent à l'intérêt général, ou bien le reconnaissant consciemment et volontairement comme la substance de leur propre esprit, et agissent pour lui, comme leur but final.* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.277). L'Etat, en tant qu'organisation rationnelle et raisonnable de la liberté, assure la pleine réalisation de l'individu en le réconciliant avec l'universel. Cette réalisation passe par l'affirmation et la reconnaissance de ses droits. L'Etat n'est donc pas l'instrument de la société civile ; il en est seulement le garant. L'Etat s'autolimité, pour ainsi dire, en sa force assurée, en faisant du droit abstrait c'est-à-dire le droit originellement et proprement droit ou encore le droit stricto sensu, un droit socialisé. L'Etat ne doit ni dissoudre ni absolutiser les droits privés. Il doit veiller à ce que les ajouts sociaux qui les concrétisent ne les dénaturent pas. Ainsi, « *en face des sphères du droit privé et de l'intérêt particulier, de la famille et de la société civile, l'Etat est, d'une part, une nécessité externe et une puissance plus élevée ; à sa nature sont subordonnés leurs lois et leurs intérêts, qui en dépendent, mais d'autre part, il est leur but immanent et a sa force dans l'unité de son but final universel et des intérêts particuliers de l'individu, unité qui s'exprime dans le fait qu'ils ont des devoirs envers lui dans la mesure où ils ont en même temps des droits* » (G.W.F, Hegel, 1940, p.278).

L'individu agit en fonction de ses inclinations propres et veut réaliser ses fins propres. En d'autres termes, l'homme exprime ses intérêts particuliers. Ceux-ci sont juridiquement protégés par le droit faisant de la divergence des intérêts une collision de droits. On comprend ici Soual qui, parlant des conflits des individus dans la société civile, affirme que « *ces conflits relèvent d'une collision de droits, et c'est alors le droit suprême de l'Etat qui doit en principe triompher, mais sans faire violence aux intérêts légitimes, sans devenir leur ennemi, puisque c'est conformément à la loi qu'il lui faut réconcilier avec soi ces intérêts subordonnés.* » (P, Soual, 2011, p.521).

L'individu, au sein de la société civile, est éduqué dans le sens de la compréhension que ce moment (la société civile) est un stade intermédiaire de l'existence collective axée sur la primauté des biens communs. Cette éducation les prépare au dévouement à la communauté qu'augure l'Etat. En faisant la découverte de sa propre spécificité dans son commerce avec la vie collective, il ne prend conscience de son intérêt que par le biais d'un groupe (organisations, associations) qui assure la protection dudit intérêt. La solidarité active qui s'y déploie, met en berne les aspirations purement subjectives et conduit l'individu à apprendre, progressivement, à se détacher de son agir égoïste ou son penchant purement personnel pour laisser surgir l'intérêt de l'ensemble auquel il appartient. Par ce détachement, il se forme, subrepticement, à la conscience du sens des exigences de la vie collective et de la préservation des biens communs. Pour Savadogo, « *l'individu a le droit de penser à lui-même. La participation à la vie collective n'est pas incompatible avec la quête de la satisfaction personnelle. Au contraire, l'individu s'attachera d'autant mieux à la communauté qu'il aura le sentiment que ses droits sont reconnus par elle. Le sens de l'intérêt collectif ne s'impose pas originellement, immédiatement, aux hommes, il se conquiert au terme d'un parcours dont l'Etat est la limite supérieure, et la société civile une étape essentielle.* » (M, Savadogo, 2003, p.16).

Chez Hegel, l'universel n'est point une abstraction. Il s'incarne toujours de manière particulière. Des institutions sociales peuvent servir de cadres. Mais, dans la figure symbolique du grand Homme aux prises avec ses passions, telle que présentée dans **La raison dans l'histoire** et **Leçons sur la Philosophie de l'histoire**, il dévoile une de ses expressions les plus hautes. Pour lui, la plénitude de la vie éthique trouve son expression dans le grand Homme qui incarne, au cœur de son égoïsme, la volonté de son peuple. Même s'il se méfie de la démocratie, comprise comme le lieu des conflits des opinions particulières, il semble faire la promotion du vouloir du peuple. Identiquement, dans notre contemporanéité, on peut affirmer avec Schemeil ce qui suit : « *Selon nombre de citoyens, d'ailleurs, une personne dépourvue d'aptitude à agir moralement ne mériterait pas d'être élue dans une assemblée ou nommée à une fonction publique. Celle qui, à l'inverse, afficherait un grand sens de l'éthique verrait ses propos et ses actes examinés à la loupe. Elle serait tenue pour coupable du moindre écart entre croyance et action. C'est à l'aune de l'intérêt général et non des intérêts particuliers que l'une et l'autre seraient jugées par ses concitoyens, par ses ennemis et par l'Histoire.* » (Y, Schemeil, 2015, p.606).

Le déferlement ou le règne des intérêts particuliers où chaque individu cherche son profit dans son rapport oppositionnel à l'État représentant l'intérêt général induit la recherche de la réconciliation et de l'harmonie qui doivent se faire dans l'élément de la rationalité et de la moralité. La loi morale définit ou représente l'intérêt général que Kant nomme l'universalité ou le bien commun. Par le truchement de l'État, les formes antérieures d'oppositions et de contradictions sont dépassées par une forme supérieure d'unité et de totalité. En clair, L'État a une fonction spirituelle et se pose comme un cadre d'épanouissement de l'individu. L'État n'est pas totalitaire. Il est totalité. Bourgeois affirme, à juste titre, ceci : « *Toute valeur que l'homme possède, toute effectivité spirituelle, il ne les a que par l'État. Car son effectivité spirituelle, c'est qu'à lui-même en tant qu'être doué de savoir, son essence, le rationnel se donnent à titre d'objet, c'est qu'ils aient pour lui une existence objective, immédiate ; c'est seulement ainsi qu'il est conscience, seulement ainsi qu'il est au sein de la coutume éthique, de la vie juridique et éthique de l'État. Car le vrai est l'unité de la volonté universelle et de la volonté subjective, et l'universel réside, à l'intérieur de l'État, dans les lois, dans des déterminations universelles et rationnelles* » (B, Bourgeois, 1998, p.43).

Le cheminement évolutif et processuel de la famille à l'État, met en œuvre un chemin éthique qui se parcourt lui-même dans son cheminer. Ce chemin exprime, selon Kervégan, « *le passage de la subjectivité qui s'est élevée au-dessus de l'objectivité abstraite du "droit abstrait" à l'objectivité concrète de l'éthicité* » (J, F, Kervégan, 2004, p.131). Ainsi, l'État hégélien nous conduit à une gouvernance éthique affirmant la préséance de la fin sur le moyen. La gouvernance est, en elle-même, un appel éthique ; au cœur de la gouvernance, se trouve affirmée l'éthique.

2.2. La gouvernance de l'Etat hégélien, un chemin d'éthicité

L'Etat n'est plus un moyen comme du point de vue de la société civile ; il se manifeste désormais comme un but universel. Le bien commun s'accorde avec les sentiments particuliers de ses membres lorsque nous sommes dans la famille. La société civile, quant à elle, donne à voir le bien commun comme l'expression des intérêts des agents économiques. Lorsqu'il survient au cœur du cadre étatique, il rime avec la volonté délibérée de chaque citoyen. La vie éthique, elle-même, apparaît dans sa forme primitive dans la famille en s'exprimant dans les émotions comme l'amour et l'altruisme. La société civile, cadre d'interaction sociale, laisse appréhender la vie éthique comme vie économique ou système de besoins. Détenteurs de droits abstraits, les individus se posent comme des propriétaires de biens et de droits légaux ; ils se

rappellent les uns aux autres en termes universels. Moment le plus élevé de la vie éthique, l'Etat permet aux individus d'intégrer leur rôle dans la vie éthique de la société en leur permettant de reconnaître leur participation à un ensemble plus grand.

La marche du Concept pose l'Etat comme résultat ; mais, en fait, il est commencement. A l'intérieur de l'Etat, la famille se développe en société civile et s'affirme comme l'organisme en lequel la liberté trouve son but dans l'unité intime de l'universel et du particulier. Cette exigence majeure atteste en réalité que l'universalité n'est la fin ultime de la particularité qu'à la condition de rendre possible la réalisation de celle-ci. A ce propos, Hegel montre que « *l'Etat est, à la fois l'unité de la volonté substantielle et de la volonté des individus particuliers. Certains commentateurs en ont conclu que l'Etat absorbait la particularité des individus en la soumettant à son universalité englobante. Mais, il n'en est rien.* » (G, Planty-Bonjour, 1993, p.105)

Chez Hegel, l'univers politique s'imbrique dans l'univers spirituel. Il substitue à la théologie kantienne posant un Dieu créateur en tant qu'il est législateur, une théologie d'un Dieu créateur s'incarnant et s'humanisant au cœur du monde tout en laissant la liberté se réaliser de manière processuelle, progressive. Cela n'est point étonnant car le bien commun, loin d'être un bien matériel dont tout le monde ferait usage ; ce qui est quasiment impossible. Il est, a contrario, d'ordre spirituel en ce qu'il est recherché par tous les individus en tant qu'ils sont Un. Il n'existe qu'en tant qu'il est spirituel. L'Etat, en tant que le cadre dans lequel le bien commun est le plus élevé et le plus diffusif, est comparable au divin terrestre, image du vrai Dieu. On saisit aisément la raison pour laquelle « *Hegel ne cesse de dire que l'Etat est le divin sur terre ; il parle constamment de l'autorité et de la majesté absolues de l'Etat qui est d'ailleurs la rationalité accomplie. Aucun des termes les plus hauts de son langage spéculatif n'est trop fort pour qualifier l'essence de l'Etat* » (G, Planty-Bonjour, 1993, p.105)

L'Etat est une essence éthique universelle. La famille le présuppose en reconnaissant que son but propre est le singulier. Mais, pour rester dans un rapport éthique, le contenu de l'action de l'individu doit être substantiel en se rapportant à l'être singulier considéré en lui-même comme universel. En revêtant le statut de citoyen, l'individu ou l'être singulier montre son effectivité et sa substantialité. Cette capacité à se rendre effectif tout en préservant sa substantialité est ce qui donne sens à l'être éthique de la famille dans la mesure où « *S'il est vrai que l'être éthique de la famille se détermine comme l'être immédiat, cependant la famille à l'intérieur d'elle-même est une essence éthique, mais non pas en tant qu'elle est la relation naturelle de ses membres, ou que le rapport de ses membres est le rapport immédiat de membres effectifs singuliers ; en effet, l'élément éthique est en soi universel, et cette relation de nature est encore elle-même par elle-même par essence un esprit, et est éthique seulement comme essence spirituelle* » (G.W.F, Hegel , 1941,T.2, p.18)

Au stade de la société civile, la vie éthique se perd en ce que les moments extrêmes, en son sein, manque de médiation rationnelle. En affirmant sa particularité, l'individu singulier n'utilise l'universel que comme un moyen mis à sa disposition pour se donner un contenu universel. L'articulation rationnelle et réconciliatrice verra jour avec l'avènement de l'Etat. A cette occasion, « *l'universel sera le but de l'agir de tous, en formant la communauté première dont la permanence assure la possibilité d'une vie éthique. Cependant, la relation de la société et de l'Etat ne sera pas une conciliation immédiate des deux, ni l'engloutissement de l'un par l'autre, mais leur réconciliation, laquelle exige bien leur différence, donc la liberté de la société et des individus.* » (P, Soual, 2011, pp.515-516).

L'Etat joue un rôle éthique de réconciliation dans l'acte de médiation dans lequel il opère la transfiguration de la nécessité économique en liberté. Il laisse la société civile

affirmer son existence et s'auto-organiser ; mais, il la réconcilie avec lui en régulant son agir social et économique par la loi. C'est la substance morale et universelle, elle-même, en construction d'elle-même, prenant conscience d'elle-même, qui se déploie au-dedans de cette réconciliation opérée par l'Etat hégélien. Elle se pose ainsi comme l'esprit effectif d'une famille et d'un peuple. Le peuple et la famille se posent comme des essences éthiques universelles. En vérité, « *les essences éthiques universelles sont donc la substance comme conscience universelle, et cette substance comme conscience singulière, leur effectivité universelle est le peuple et la famille* ». (G.W.F, Hegel, 1941, T.2, p.27).

Hegel exige que l'Etat soit un bon Etat et qu'il dispose d'une bonne éthicité s'incarnant dans les grands hommes (préalablement évoqués), ceux dont les idées et les sentiments affirmés passionnément permettent la réalisation d'un but substantiel. Ils se posent ainsi comme des instruments de l'Esprit universel et substantiel, vivant intensément leurs passions et jouissant pleinement de soi tout en réalisant quelque chose de substantiellement plus haut. La saisie de la profondeur éthique de leurs actions nécessite la possession, par eux, dans ce moment historique, d'une conscience éthique adéquate à même de comprendre que « *seule une conscience de soi qui abandonne toute 'essentialité propre', toute tentative d'accorder elle-même, de façon autonome, une signification à la réalité objective afin d'agir selon la loi éthique peut être sûre du caractère éthique de ses actions : ce qu'elle réalise effectivement n'est rien d'autre que ce qu'elle se savait vouloir réaliser* » (M, Bienenstock, 1992, p.246).

L'abandon de l'essentialité propre est l'expression même du sacrifice. Le sacrifice montre que l'individu, en sa singularité, repose sur des valeurs et des principes communs et reconnus. Les valeurs individuelles rencontrent les valeurs collectives. Ainsi, « *Le singulier cherchant le plaisir de jouir de sa singularité, le trouve dans la famille ; et la nécessité, dans laquelle le plaisir disparaît, est sa propre conscience de soi comme citoyen de son peuple ; - ce qui est savoir la loi du cœur comme la loi de tous les cœurs, la conscience du Soi comme l'ordre universel reconnu ; - c'est la vertu qui jouit des fruits de son sacrifice* » (G.W.F, Hegel, 1941, T.2, pp.27-28). L'individu n'a de sens que dans l'Etat, lieu de sa réalisation authentique. Par le dévouement et le sacrifice qu'il inculque aux individus, il les arrache à leurs égoïsmes particuliers pour œuvrer à leur introduction dans la vie éthique. Présente préalablement dans la famille et la société civile, l'idée morale ne fait que se révéler, se développer et se sublimer avec l'avènement de l'Etat.

En poussant l'individu à dépasser ses strictes individualités pour entrer dans un monde éthique, l'Etat hégélien l'aide à accomplir son humanité. Il n'engloutit pas l'individu. Bien au contraire, il fonde sa liberté privée et civile et l'élève à une haute dimension de sa vie éthique par sa participation active aux affaires de l'Etat et du monde. L'Etat incarne l'esprit d'une communauté d'hommes et de femmes qui, au-delà de leurs spécificités, agit dans l'histoire selon la modalité de sa vie éthique. L'Etat affirme certes la nécessité et la grandeur de la liberté de l'individu ; mais, il montre surtout la nécessité et la grandeur de l'Etat, comme un principe de l'éthique de la liberté. On comprend alors pourquoi, « *Le sentiment politique, le patriotisme (...) est principalement la confiance (qui peut devenir une compréhension plus ou moins cultivée) et la certitude que mon intérêt particulier et mon intérêt substantiel sont conservés et maintenus dans l'intérêt et dans les buts d'un autre (ici l'Etat), par suite de sa relation à moi comme individu ; d'où il résulte justement, qu'il n'est pas pour moi quelque chose d'autre et que dans cet état de conscience, je suis libre* » (G.W.F, Hegel, 1940, T.2, pp.282-283).

L'union éthique de l'individu à l'Etat hégélien, sous le mode du patriotisme, dans la réalité effective du sacrifice, donne tout son sens à la guerre chez Hegel. Il la pose

comme l'expression de la santé éthique des peuples qui, à cette occasion, montrent leur capacité à aller au-delà de leur détermination existentielle. La vie éthique des individus et des peuples permet de poser l'identité éthique de l'Etat dans son rapport à lui-même et dans son rapport aux autres Etats. Si selon J-Y, Dormagen et D, Mouchard (2015, p.37), « *le grand moteur de la construction étatique est la guerre* », c'est aussi dans la constitution politique que le système de la vie éthique d'un Etat se laisse découvrir en tant qu'organisme différencié à l'intérieur de soi-même et vers l'extérieur c'est-à-dire dans le champ interétatique. On comprend, dès lors, la place importante que Hegel accorde à la guerre dans la dynamique des relations internationales.

Conclusion :

La gouvernance est une vocation éthique. Le séjour en chacun de ses moments hégéliens, sous les modalités de la famille, de la société civile et de l'Etat, nous a permis d'emprunter le chemin dialectique de la réalisation du concept de "biens communs". Sous la bannière de l'Universel, il s'est déployé de la naturalité à la culturalité pour se transcender et se poser comme une exigence de gouvernance. En son effectivité, c'est-à-dire sous des formes historiques qui sont des institutions sociales et culturelles, il a développé la plurivocité de son sens et montré ses principes de légitimation. Cette diversité se subsume sous une unité conceptuelle obéissant à une nécessité intérieure et cachée. La nécessité dialectique qui sous-tend, de fond en comble, la sursomption du particulier par l'Universel est cela même qui anime la dynamique de la gouvernance politique aussi bien dans le champ intra-étatique que dans la sphère interétatique. On comprend alors pourquoi Hegel, évoquant dans ses premiers écrits, la vie éthique de la polis grecque, affirmait ceci : « *ce qui rendait leur comportement éthique était précisément ce qui en faisait un comportement politique : par ce comportement, les citoyens de la polis ne faisaient rien d'autre que maintenir et développer l'organisation naturelle de la vie de leur peuple- ou encore, en d'autres termes, la 'fin' intérieure à celle-ci* » (M. Bienenstock, 1992, p.246).

Références Bibliographiques :

BIENENSTOCK Myriam, 1992, *Politique du jeune Hegel : Iéna 1801-1806*, Paris. P.U.F.

BOURGEOIS Bernard, 1998. *Hegel*, Paris. Ellipses.

BOUVIER Pascal, 2009, *Petite histoire de la philosophie politique*, Paris. Ellipses Edition Marketing.

DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, 2015, *Introduction à la sociologie politique*, Paris. De Boeck Supérieur.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1940, *Principes de la philosophie du droit* (Traduit de l'allemand par André Kaan), Paris. Editions Gallimard.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1941, *La phénoménologie de l'esprit* (Traduit de l'allemand par Jean Hyppolite), Paris. Editions Montaigne.

KERVEGAN Jean-François et MARMASSE Gilles, 2004, *Hegel, penseur du droit*, Paris, CNRS EDITIONS.

PLANTY- BONJOUR Guy, 1993, *Le projet hégélien*, Paris. J. Vrin.

SAVADOGO Mahamadé, 2003, « État et société civile », Québec, L' Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, pp. 533-552. Un article publié dans l'ouvrage *Souverainetés en crise* sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, Collection : Mercure du Nord.

SCHEMEIL Yves, 2015, *Introduction à la science politique*, Paris. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

SOUAL Philippe, 2011, « conflits et réconciliation dans la vie éthique selon Hegel », Paris, Presses Universitaires de France | « *Revue philosophique de la France et de l'étranger* », 2011/4 Tome 136 | pages 507 à 526.